

2012

RAPPORT FINANCIER

O1 — RAPPORT D'ACTIVITÉ
PAGE 04

O2 — COMPTES CONSOLIDÉS
ANNUELS DU GROUPE SNCF
PAGE 24

O3 — RAPPORT SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE
DU GROUPE SNCF
PAGE 114

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER

PARIS, LE 18 FÉVRIER 2013

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

GUILLAUME PEPY
LE PRÉSIDENT



ALAIN PICARD
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
FINANCE ACHATS ET SYSTÈMES
D'INFORMATION



01 — RAPPORT D'ACTIVITÉ

Normes IFRS. En millions d'euros

LE GROUPE SNCF EN 2012

- 1. Événements majeurs de l'exercice **06**
- 2. Chiffres clés **07**
- 3. Événements postérieurs à la clôture **07**
- 4. Rapport RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) **07**

RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

- 1. Commentaire général sur les résultats du Groupe **08**
- 2. Activités et résultats des branches **11**
- 3. Investissements nets et endettement net **18**
- 4. État de situation financière consolidé et ratios **19**
- 5. Relations financières avec l'État, Réseau Ferré de France et les collectivités locales **20**
- 6. Volet social **21**
- 7. Enjeux et perspectives **22**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 1. Le Conseil d'administration **23**
- 2. L'équipe dirigeante **23**

LE GROUPE SNCF EN 2012

1. ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. CONTRAT DE CONCESSION DES TRANSPORTS EN ÎLE-DE-FRANCE

La convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et la SNCF, qui transporte chaque jour quelque 3,5 millions de Franciliens, a été signée le 3 mai 2012 par les deux parties. Cette convention fait entrer une partie du matériel roulant dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services » suivant le modèle de l'actif financier. Il s'agit du matériel roulant pour lequel le STIF dispose d'une option d'achat en fin de contrat ou a accordé à SNCF une garantie de redéploiement. Ainsi ce matériel roulant ne figure plus parmi les actifs corporels du Groupe. En revanche, un actif financier de concession est inscrit au bilan consolidé reflet de la créance due par l'Autorité Organisatrice des transports pour le service de transport des voyageurs franciliens fourni par le groupe SNCF. L'entrée en vigueur de cette convention a un effet à la baisse sur les immobilisations corporelles du Groupe pour 850 M€ (voir note 7 des comptes consolidés annuels) et augmente les actifs financiers de concession pour 1 460 M€ (voir note 9 des comptes consolidés annuels) et les dettes d'exploitation pour 609 M€. Dans l'état de résultat global, elle entraîne une diminution du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements de 151 M€ sans conséquences sur les autres agrégats.

1.2. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a procédé sur décembre 2012 à la titrisation d'une partie des actifs financiers non courants issus de l'entrée en vigueur de la convention signée avec le STIF. L'opération s'est traduite par un encaissement net de 946 M€ sur la ligne « Cession d'actifs financiers » de l'état des flux de trésorerie. Les détails sont décrits en note 32.3 des comptes consolidés annuels.

1.3. PERTE DE VALEUR CONSTATÉE SUR L'UGT OFFRE GLOBALE

L'Unité Génératrice de Trésorerie « Offre Globale » regroupe les activités de logistique et de transport de marchandises (hors Transport Ferroviaire de Marchandises) de la branche SNCF Geodis. Un écart d'acquisition de 657 M€ (934 M€ au 31 décembre 2011) lui est affecté. De ce fait, un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Au 31 décembre 2011 la valeur recouvrable calculée sur la base de la valeur d'utilité était supérieure à celle de l'actif économique. En raison du contexte économique mondial très dégradé, en particulier dans la zone Euro où l'UGT Offre Globale réalise 70% de son chiffre d'affaires, un nouveau test a été réalisé pour la clôture annuelle 2012 sur la base de prévisions de résultat révisées. Ce test a abouti à la constatation d'une dépréciation de 300 M€ sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat de l'exercice 2012. Les informations détaillées sont fournies en note 8 et 28 des comptes consolidés annuels.

1.4. RECOMPOSITION DU CAPITAL DE KEOLIS

Au terme de l'opération de reconstitution du capital de Keolis approuvée en avril 2012, SNCF Participations a porté sa participation dans sa filiale à 69,64%. Cette reconstitution se traduit par le rachat par SNCF Participations des parts détenues par les autres actionnaires actuels (notamment Axa Private Equity et Pragma Capital) suivi d'un investissement par la Caisse des dépôts et placements du Québec (CDPQ) pour parvenir au niveau de participation de 69,64% pour le groupe SNCF. L'opération a eu lieu en deux phases :

- à l'issue des opérations de rachat réalisées le 31 mai 2012, SNCF Participations détenait au 30 juin 2012 directement et indirectement environ 78% du capital de groupe Keolis. Les principes de gouvernance et le mécanisme d'options croisées étaient maintenus entre les actionnaires, SNCF Participations et CDPQ;
- la seconde phase qui prévoyait la mise en place d'une nouvelle gouvernance et la fin des options croisées a été réalisée en septembre 2012 après la levée de certaines conditions notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence compétentes.

Les impacts de l'opération sont décrits en note 4 des comptes consolidés annuels.

2. CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011
Chiffre d'affaires	33 820	32 645
Marge opérationnelle	2 880	3 020
Résultat opérationnel courant	1 458	1 255
Résultat financier	-439	-359
Résultat net – part du Groupe	383	125
Capacité d'autofinancement	1 975	2 148
Investissements nets ⁽¹⁾	2 105	2 364
ROCE ⁽²⁾	8,2%	7,1%
Effectifs	249 343	245 090

⁽¹⁾ Les investissements nets comprennent les actifs financiers de concession. Le montant publié en 2011 (2 321 M€) n'incluait que les investissements incorporels et corporels sur fonds propres.

⁽²⁾ ROCE ou *return on capital employed* = résultat opérationnel courant sur capitaux employés moyens.

Les capitaux entrant dans ce calcul sont la somme algébrique des capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle – intérêts minoritaires) et de l'endettement net. Ils sont retraités des dépréciations d'actifs. La moyenne avec les capitaux employés de l'année précédente forme les capitaux employés moyens.

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Endettement net	7 346	8 329

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture significatif.

4. RAPPORT RSE

(RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE)

Les informations extrafinancières concernant le groupe SNCF, conformes au décret d'application de la loi Grenelle 2 (articles 225 et 226), seront publiées au cours du premier semestre 2013 dans le rapport RSE SNCF de l'exercice 2012.

RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

1. COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES RÉSULTATS DU GROUPE

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011		Variation 2012 vs 2011
Chiffre d'affaires	33 820	32 645	1 176	3,6%
Péages	-3 974	-3 817	-157	4,1%
Achats et charges externes	-12 813	-12 135	-678	5,6%
Impôts et taxes	-1 161	-1 104	-58	5,2%
Charges de personnel	-13 160	-12 603	-557	4,4%
Autres produits et charges	167	34	133	389,7%
Marge opérationnelle	2 880	3 020	-141	-4,7%
Dotations aux amortissements	-1 503	-1 686	183	-10,8%
Variation nette des provisions	82	-79	161	-203,8%
Résultat opérationnel courant	1 458	1 255	203	16,2%
Résultat de cession d'actifs	206	293	-87	-29,8%
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue	3	113	-111	-97,6%
Pertes de valeur	-470	-840	370	-44,0%
Résultat opérationnel	1 196	821	375	45,7%
Coût financier des avantages du personnel	-131	-65	-66	101,8%
Coût de l'endettement financier net et autres	-308	-294	-14	4,9%
Résultat financier	-439	-359	-81	22,5%
Résultat avant impôt	757	463	294	63,6%
Impôt sur les sociétés	-338	-295	-43	14,5%
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-12	4	-16	-420,4%
Résultat net des activités ordinaires	407	171	236	137,9%
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	-21	20	n/a
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-24	-25	1	-3,4%
Résultat net – Part du Groupe	383	125	257	204,9%
Marge opérationnelle/chiffre d'affaires	8,5%	9,3%		
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires	4,3%	3,8%		
ROCE = résultat opérationnel courant/capitaux employés moyens ⁽¹⁾	8,2%	7,1%		

⁽¹⁾ Définition du ROCE donnée dans les Chiffres clés.

1.1. COMPARABILITÉ DES COMPTES

La comparabilité des résultats 2012 avec ceux de 2011 est affectée par les variations suivantes :

En millions d'euros		Impact sur le chiffre d'affaires
Branche SNCF Infra	Variation de périmètre 2011 ⁽¹⁾	
	Création du nouveau Systra	-119
	Variation de périmètre 2012	
	Transfert de SNCF Consulting vers Fonctions communes et Participations	-8
Branche SNCF Proximités	Variations de périmètre 2011 ⁽¹⁾	
	Acquisition Keolis aux États-Unis	59
	Acquisition Keolis en Belgique	3
	Variations de périmètre 2012	
	Prise de contrôle de Syntus	28
	Autres variations de périmètre	-1
	Variation des taux de change	108
Branche SNCF Voyages	Variation de périmètre 2011 ⁽¹⁾	
	Acquisition Westbahn	5
	Variation des taux de change	39
Branche SNCF Geodis	Variations de périmètre 2011 ⁽¹⁾	
	Acquisition fonds de commerce Ciblex	17
	Acquisition Pharmalog	9
	Acquisition One Source Logistics	3
	Variations de périmètre 2012	
	Acquisition fonds de commerce Sernam	67
	Acquisition MF Cargo	15
	Prise de contrôle Avirail et Avirail Italia	11
	Autres variations de périmètre	1
	Variation des taux de change	116
Fonctions communes et Participations	Variation de périmètre 2012	
	Transfert de SNCF Consulting en provenance de la branche SNCF Infra	8
Éliminations interbranches	Effets indirects de la création du nouveau Systra et de la prise de contrôle d'Avirail	7
Total des effets périmètre et change		355
Branche SNCF Proximités	Impact de la mise en application de la nouvelle convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) à SNCF (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice)	-151
Total des variations		204

⁽¹⁾ Opérations réalisées en 2011 ayant un impact sur l'évolution du chiffre d'affaires 2011/2012.

1.2. RÉSULTATS 2012

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SNCF s'élève à 33 820 M€ à fin décembre 2012, soit une augmentation de 1 176 M€ (+3,6%) par rapport à 2011.

Cette variation se décompose en :

- un effet périmètre pour +92,0 M€ (voir 1.1);
- un effet change pour +263,5 M€ (voir 1.1);
- un effet négatif lié à la mise en application de la nouvelle convention signée entre le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et SNCF pour 151,1 M€ (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice),

— une variation organique pour le Groupe de +971 M€ (+3,0%); celle des branches est la suivante :

SNCF Infra	+330 M€	+6,4%
SNCF Proximités	+466 M€	+3,8%
SNCF Voyages	+180 M€	+2,5%
SNCF Geodis	-153 M€	-1,6%
Gares & Connexions	-198 M€	-17,0%

1.2.2 Marge opérationnelle

À 2880M€ en 2012, la marge opérationnelle se dégrade de 141M€, soit de 4,7%, et le taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires passe de 9,3% à 8,5% entre 2011 et 2012.

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variation 2012 vs 2011		Variation 2012 vs 2011 à périmètre et change constants ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires (CA)	33 820	32 645	1 176	3,6%	971	3,0%
Charges de personnel	-13 160	-12 603	-557	4,4%	-476	3,8%
Achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges	-11 421	-10 896	-525	4,8%	-300	2,8%
Péages	-3 974	-3 817	-157	4,1%	-122	3,2%
Énergie de traction et carburant	-1 225	-1 205	-20	1,7%	1	-0,1%
Impôts et taxes	-1 161	-1 104	-58	5,2%	-59	5,3%
Marge opérationnelle (MOP)	2 880	3 020	-141	-4,7%	15	0,5%
Taux MOP/CA	8,5%	9,3%				

⁽¹⁾ Et hors impact de la mise en application de la nouvelle convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) à SNCF (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice).
NB : les analyses concernant la marge opérationnelle portent sur des variations à périmètre et change constants.

Les charges de personnel augmentent de 476M€, soit +3,8%.

Cette évolution s'explique, d'une part, par la hausse des frais de personnel moyens par salarié de 2,4% et, d'autre part, par la hausse de l'effectif de 1,3% (voir point 6.1 du volet social).

Les achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges augmentent de 300M€ (+2,8%). La comptabilisation d'une amende suite à une enquête menée par l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF a un impact de 61M€ sur les charges externes de l'exercice. En excluant cet élément, l'augmentation des achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges est limitée à 2,2%, soit une évolution sensiblement inférieure à la croissance de l'activité (chiffre d'affaires en progression de 3,0%).

La hausse des péages de 122M€ (+3,2%) résulte pour 164M€ d'un effet prix défavorable sur les péages RFF payés par l'EPIC SNCF.

L'augmentation des impôts et taxes de 59M€ (+5,3%) est due pour 45M€ à l'ajustement sur l'exercice 2012 du montant de la Contribution de solidarité territoriale (CST) 2011.

1.2.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant atteint 1458M€, en hausse de 203M€ par rapport à 2011.

Le taux de transformation du chiffre d'affaires en résultat opérationnel courant passe de 3,8% en 2011 à 4,3% en 2012.

La diminution des dotations nettes aux amortissements (-183M€) est due pour 151M€ à l'entrée du matériel roulant Transilien dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services » à la suite de la mise en application de la nouvelle convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) à SNCF (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice). Par ailleurs, la perte de valeur constatée en 2011 sur les actifs TGV a un impact de 42M€ sur la diminution des dotations nettes aux amortissements.

La variation nette des provisions est une reprise de 82M€ à fin décembre 2012, à comparer à une dotation de 79M€ à fin décembre 2011.

La variation nette aux provisions 2012 concerne principalement des reprises de provision sur des litiges clos ou dont le risque a diminué au cours de la période.

1.2.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est en hausse de 375M€ et s'établit à +1 196M€.

Le résultat de cession d'actifs 2012 se compose principalement de cessions immobilières.

La réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue était liée en 2011 à la création du nouveau Systra.

Les pertes de valeur 2012 (-470M€) concernent principalement la dépréciation de l'UGT Offre Globale de la branche SNCF Geodis pour -300M€ (voir point 1.3 des événements majeurs de l'exercice) et la dépréciation des nouveaux actifs de la branche SNCF Infra pour -152M€. Les comptes 2011 avaient été affectés par la dépréciation des actifs TGV à hauteur de -700M€.

1.2.5 Résultat financier

Le résultat financier se dégrade de 81M€; retraité des effets négatifs de juste valeur (+10M€), il recule de 90M€. Cette évolution est liée pour 66M€ à l'impact sur le coût financier des avantages du personnel de la baisse du taux d'actualisation et de la mise à jour des hypothèses de calcul des provisions.

1.2.6 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés progresse de 43M€ entre 2011 et 2012. L'impôt courant croît de 82M€ du fait notamment de la hausse de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF) de 45M€ et des effets de la nouvelle législation fiscale 2012 en France (+40M€). Cette évolution a été en partie compensée par la hausse des produits nets d'impôt différé de 39M€.

1.2.7 Résultat net part du Groupe

Conséquence de l'ensemble de ces évolutions, le résultat net part du Groupe est bénéficiaire de 383 M€, contre un gain de 125 M€ en 2011, après constatation d'un résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) de 24 M€.

La progression de 257 M€ du résultat est imputable à hauteur de +225 M€ aux éléments non récurrents suivants :

- variation des pertes de valeur constatées (+370 M€);
- reprise en 2012 de provisions (+93 M€);
- mise à la juste valeur de SeaFrance en 2011 (+20 M€);
- variation des plus-values de cession (+11 M€);
- variation des justes valeurs en résultat financier (+10 M€);
- variation des activations d'impôts différés sur reports déficitaires (+2 M€);

- comptabilisation en 2012 d'une amende faisant suite à une enquête menée par l'Autorité de la Concurrence sur Fret SNCF (-61 M€);
- reprise en 2011 de la provision liée au litige avec RTE (-106 M€);
- impact sur le résultat 2011 de la création du nouveau Systra (-113 M€).

Le résultat net récurrent s'améliore de 32 M€ et s'établit à +696 M€ à fin décembre 2012.

Le ROCE (calculé sur le résultat opérationnel courant) passe de 7,1 % à 8,2 %.

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES BRANCHES

L'activité du groupe SNCF est organisée en cinq branches, appuyées par des Fonctions communes : SNCF Infra, SNCF Proximités, SNCF Voyages, SNCF Geodis et Gares & Connexions.

GROUPE SNCF				
SNCF INFRA	SNCF PROXIMITÉS	SNCF VOYAGES	SNCF GEODIS	GARES & CONNEXIONS
Circulation ferroviaire	TER	Transporteurs TGV®/iDTGV Eurostar/Thalys Lyria/Alleo TGV® Italia Elipsos/Gala Westbahn/NTV* iDBUS Trains spéciaux Auto-trains Luxembourg-Bâle *Société mise en équivalence	Opérateurs globaux de transports et de logistique de marchandises	Gestion et développement des gares françaises
Maintenance et travaux	Transilien		Transports ferroviaires de marchandises	AREP Groupe
Ingénierie Systra* *Société mise en équivalence	Intercités		Distribution voyages-sncf.com CRM Services Rail Europe Avancial Rail Solutions	Gestionnaires d'actifs
	Keolis			

Les contributions au chiffre d'affaires, à la marge opérationnelle, au résultat opérationnel courant et aux investissements nets des composantes du Groupe s'établissent comme suit (les données financières par branche figurant

dans le tableau ci-dessous et dans ceux des pages suivantes sont présentées aux bornes de chaque branche excepté pour les investissements nets présentés en contributif Groupe) :

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	FCP ⁽¹⁾	Éliminations interbranches	Groupe
Chiffre d'affaires	5 497	12 836	7 503	9 515	969	5 608	-8 106	33 820
Marge opérationnelle	290	685	959	136	183	627		2 880
Résultat opérationnel courant	310	394	556	-226	55	369		1 458
Investissements nets	-118	-426	-607	-362	-139	-453		-2 105

(1) Fonctions communes et participations.

Sauf indication contraire, les analyses des résultats par branche sont présentées non retraitées des effets périmètre et change.

2.1. BRANCHE SNCF INFRA

SNCF INFRA	
EPIC	FILIALES
Circulation ferroviaire	
Ingénierie	Systra* *Société mise en équivalence
Maintenance et travaux	SFERIS

La branche SNCF Infra regroupe les activités :

- de gestionnaire délégué du réseau ferroviaire pour le compte de Réseau Ferré de France (gestion des circulations et entretien du réseau) ;
- d'ingénierie d'infrastructure à dominante ferroviaire (Systra).

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	5 497	5 295	202
Marge opérationnelle (MOP)	290	229	61
MOP/CA	5,3%	4,3%	
Résultat opérationnel courant	310	227	83
Investissements nets	-118	-106	-12

Faits marquants

— Les principales conventions liant la branche SNCF Infra et RFF ont été renouvelées en 2012 ; cela concerne :

- la convention Fournitures signée le 21 juin 2012 pour une durée d'un an ;
- la convention Entretien du réseau signée le 17 juillet 2012 pour un an également ;
- la convention-cadre SNCF Entrepreneur (prestations liées aux opérations d'investissement sur le réseau ferré national) signée le 23 juillet 2012 pour une durée de deux ans.

Par ailleurs RFF et la Direction de la Circulation ferroviaire ont signé le 25 mars 2012 un avenant à la convention de gestion du trafic et des circulations pour une durée de trois ans.

— Le 14 février 2012 la branche SNCF Infra a créé SFERIS, filiale en charge de la réalisation de travaux de rénovation ou de construction d'infrastructures ferroviaires (voies et caténaires).

— En termes d'activité l'exercice a été marqué par la poursuite des chantiers lourds de modernisation du réseau ferroviaire, en particulier sur la région Île-de-France, et par le démarrage des travaux de raccordement aux futures lignes à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire et Sud-Europe-Atlantique.

— La branche a renforcé en 2012 son positionnement à l'international grâce :

- au développement de Systra sur les marchés à forte croissance :
- fourniture de prestations relatives au métro d'Uijeongbu et acquisition de la société Bntech qui marquent l'installation durable de la société en Corée du Sud,
- mission d'assistance technique pour la création de deux nouvelles lignes de métro automatique au Chili.
- à l'acquisition de 50% de la société hollandaise Eurailscout spécialisée dans la mesure embarquée des infrastructures ferroviaires.

— Dans le cadre de la mise en place annoncée d'un Gestionnaire d'Infrastructure Unifié, 2012 a vu une amplification du nombre de projets traités par le plateau commun SNCF-RFF et notamment :

- la politique de régénération des lignes à grande vitesse,
- la politique de maintenance des caténaires,
- le rapprochement des stratégies de développement durable,
- l'amélioration du management des projets d'investissement sensibles.

Résultats 2012**— Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires 2012 de la branche SNCF Infra progresse de 202 M€ (+3,8%) à 5 497 M€.

La création en 2011 du nouveau Systra, groupe mis en équivalence depuis le 30 juin 2011, et le transfert en 2012 de SNCF Consulting de la branche SNCF Infra vers Fonctions communes et Participations ont des impacts négatifs sur le chiffre d'affaires de la branche pour respectivement -119 M€ et -8 M€.

À périmètre et taux de change constants la croissance de l'activité s'établit à +330 M€ (+6,4%) en lien essentiellement avec :

- l'augmentation des travaux sur l'infrastructure (+175 M€) ;
- la hausse de la rémunération de la convention d'entretien du réseau (+72 M€) ;
- la signature avec RFF d'un protocole d'accord transactionnel au titre de la convention Fournitures 2011 (+48 M€).

— Marge opérationnelle

La croissance de la marge opérationnelle de la branche SNCF Infra (+61 M€) est directement liée à la progression des travaux sur l'infrastructure réalisés pour RFF et au protocole d'accord transactionnel mentionné ci-dessus.

— Résultat opérationnel courant

L'amélioration du résultat opérationnel courant de 83 M€ s'explique principalement par la croissance de la marge opérationnelle, accentuée par l'évolution de la variation nette des provisions (le solde 2012 est une reprise nette de 21 M€, contre une reprise nette de 2 M€ en 2011).

— Investissements nets

Les investissements 2012, en progression de 12 M€ par rapport à 2011, ont principalement consisté en des opérations de modernisation de l'appareil de production (acquisition d'engins de maintenance, remotorisation d'engins de traction notamment).

Perspectives 2013

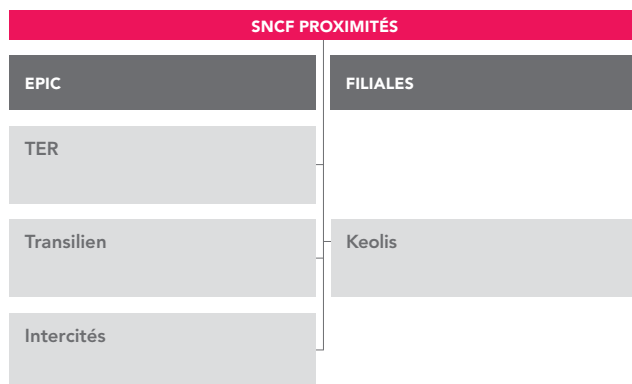
— L'exercice 2013 sera marqué par la poursuite des travaux menés en commun par les équipes SNCF et RFF en vue de constituer le Gestionnaire d'Infrastructure Unifié.

— Une progression significative de l'activité est attendue en 2013, essentiellement en investissements pour RFF ; ceux-ci concerneront principalement le réseau Île-de-France, les raccordements aux futures lignes à grande vitesse (Sud-Europe-Atlantique, Bretagne-Pays-de-la-Loire et contournement de Nîmes et Montpellier) et le programme de Commande Centralisée du Réseau.

— Par ailleurs la branche SNCF Infra contribuera à l'élaboration du plan de modernisation du réseau à proposer à l'État au premier semestre 2013 et s'attachera à répondre spécifiquement aux attentes des clients en Île-de-France par le développement d'un programme de maintenance en zone dense et par la conception de systèmes innovants visant à accroître la capacité des lignes.

— Enfin, la branche poursuivra en 2013 la modernisation de son appareil de production et la valorisation de son savoir-faire à l'international.

2.2. BRANCHE SNCF PROXIMITÉS



La branche SNCF Proximités regroupe toutes les activités de transport de proximité du Groupe : liaisons moyenne distance (Intercités), services conventionnés de transport ferroviaire (TER, Transilien, et filiales de Keolis), par autocar, tramway ou métro (Keolis) ainsi que les services complémentaires associés au transport de voyageurs.

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	12 836	12 324	512
Marge opérationnelle (MOP)	685	811	-126
MOP/CA	5,3%	6,6%	
Résultat opérationnel courant	394	301	92
Investissements nets ⁽¹⁾	-426	-514	88

⁽¹⁾ Les investissements nets comprennent les actifs financiers de concession. Le montant publié en 2011 (-469 M€) n'inclutait que les investissements incorporels et corporels sur fonds propres.

Faits marquants

Transilien

— L'exercice a été marqué par la signature le 3 mai 2012 du nouveau contrat avec le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice).

— Les chantiers de modernisation du réseau francilien se sont intensifiés en 2012 avec de nombreux travaux réalisés entre fin juin et fin août sur l'infrastructure (remplacement d'aiguillages et de rails, relèvement de quais notamment).

Intercités

— Le 2 janvier 2012 l'ensemble des activités des Trains d'Équilibre du Territoire (Corail, Téoz, Lunéa et Intercités) ont été regroupées sous un seul nom commercial, Intercités, afin d'afficher une image plus claire, de développer une offre cohérente et de répondre aux enjeux de la marque unique SNCF.

— Le 31 mars 2012 Intercités a lancé la Garantie Voyage™, engagement de l'activité à être présent aux côtés de ses voyageurs et de répondre efficacement à leurs attentes tout au long du voyage.

— Un avenant à la convention TET a augmenté le plafond de la contribution versée par l'État de 210 M€ en 2011 à 325 M€ en 2012 et 2013. La prolongation d'un an (jusqu'en 2014) de cette convention doit par ailleurs être mise à profit pour engager un programme de renouvellement du matériel roulant.

Keolis

— À la suite de l'opération de reconstitution du capital de Keolis approuvée en avril 2012, SNCF a porté sa participation dans sa filiale à 70% (voir point 1.4 des événements majeurs de l'exercice).

— Les principales évolutions contractuelles ont concerné :

- le gain des contrats d'exploitation des réseaux de Strasbourg et Amiens et l'augmentation de la part de marché dans l'interurbain notamment en Gironde, dans le Rhône et dans les Alpes-Maritimes;
- la reconduction des contrats d'exploitation de nombreux réseaux urbains dont ceux de Rennes-Métropole, Tours, Château-Thierry et Blois et du réseau de bus de la ville danoise de Slagelse;
- le renforcement de la présence de Keolis en Suède avec l'obtention d'un contrat d'exploitation des bus de la deuxième ville du pays (Göteborg) et l'extension du contrat de Hisingen;
- l'obtention du contrat d'exploitation du métro automatique d'Hyderabad en Inde;
- la prise de contrôle de Syntus, société de transport public opérant dans l'est des Pays-Bas et l'acquisition d'une société de transport scolaire en Belgique;
- la présélection de la coentreprise Govia (Go-Ahead et Keolis) pour l'appel d'offres de la franchise ferroviaire Thameslink au Royaume-Uni.

— Après le gain du contrat de gestion des places de stationnement de Grenoble et de Saint-Étienne, EFFIA est devenu en 2012 le numéro deux du stationnement en France.

Résultats 2012

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2012 est en hausse de 512 M€ (+4,2%) par rapport à 2011. Cette évolution s'explique notamment par :

- un effet périmètre favorable de 89 M€ chez Keolis, essentiellement lié aux acquisitions réalisées fin 2011 aux États-Unis et en Belgique et à la prise de contrôle de Syntus en août 2012,
- un effet change favorable pour 108 M€, dont 62 M€ sur la livre sterling, 23 M€ sur le dollar australien et 18 M€ sur la couronne suédoise,
- un effet lié à la mise en application de la nouvelle convention signée entre le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et SNCF pour -151 M€ (voir point 1.1 des événements marquants de l'exercice).

À périmètre et taux de change constants et hors impact de la nouvelle convention Transilien, la croissance du chiffre d'affaires est de 466 M€ (+3,8%) soit principalement :

- +350 M€ (+7,9%) pour Keolis dont un tiers à l'international et deux tiers en France grâce notamment aux nouveaux contrats (voir paragraphe Faits marquants ci-dessus) et à la hausse de l'offre sur les réseaux de Lille, Lyon, Bordeaux et Rennes,
- +160 M€ (+3,9%) pour TER; l'activité a été marquée par une augmentation de 115 M€ des produits du trafic, tirés à la hausse par l'effet du cadencement et une politique commerciale attractive.

Il est à noter que la baisse des produits du trafic constatée sur l'activité Intercités a été compensée par la hausse de la rémunération contractuelle de l'Autorité Organisatrice (voir paragraphe Faits marquants ci-dessus).

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche SNCF Proximités diminue de 126 M€ (-15,6%) entre 2011 et 2012.

L'impact négatif sur le chiffre d'affaires de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention Transilien (voir ci-dessus) se répercute intégralement sur la marge opérationnelle de la branche et explique l'essentiel de son évolution. En excluant cet effet, la marge opérationnelle progresse de 25 M€.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de la branche s'améliore de 92 M€; la nouvelle convention Transilien n'impacte pas le résultat opérationnel courant, la diminution du chiffre d'affaires qu'elle implique étant compensée par une baisse du même montant des dotations aux amortissements.

Par conséquent l'évolution du résultat opérationnel courant s'explique principalement:

- par la croissance de la marge opérationnelle (hors effet de la nouvelle convention);
- par l'évolution de la variation nette des provisions; le solde 2012 est une reprise nette de 44 M€ (suite notamment au dénouement sur l'exercice de négociations antérieures), contre une dotation nette de 15 M€ en 2011.

— Investissements nets

Les investissements de la branche diminuent de 88 M€; le traitement des investissements 2012 comme des actifs financiers de concession en lien avec la nouvelle convention signée entre SNCF et le syndicat des transports en Île-de-France (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice) a un effet de -151 M€ sur cette évolution; en excluant cet effet les investissements sont en hausse de 63 M€ en lien avec les commandes des nouveaux matériels TER (Régionalis et Regio 2N) et la montée en puissance du programme Francilien (nouveau matériel pour Transilien).

Perspectives 2013

— Pour Keolis, l'exercice 2013 sera marqué par la poursuite de sa croissance sur son socle d'activité actuel.

- Pour TER, les principaux enjeux concerneront:
 - le début de trois nouvelles conventions (Limousin, Franche-Comté et Picardie) et les renégociations intermédiaires des contrats Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - un impact toujours élevé des travaux dans une offre sans évolution majeure,
 - l'arrivée des premières rames Régionalis au second semestre 2013.

— Intercités travaillera en 2013 avec l'Autorité Organisatrice sur le renouvellement de la convention à partir de 2015 et en particulier sur la clarification des missions allouées aux trains nationaux conventionnés. Par ailleurs, l'activité étudiera l'acquisition de matériels roulants neufs dès 2013 dans le cadre de l'enveloppe de 400 M€ allouée par l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport).

2.3. BRANCHE SNCF VOYAGES

SNCF VOYAGES		
EPIC	FILIALES	
TRANSPORTEURS	TGV® (France)	iDTGV
	TGV® (Europe)	Eurostar Lyria Westbahn Elipsos NTV* Société mise en équivalence
	Auto-trains Luxembourg-Bâle Trains spéciaux	Thalys Alleo TGV® Italia Gala
DISTRIBUTION		iDBUS
		voyages-sncf.com CRM Services Avancial
		Rail Europe Rail Solutions

L'activité de la branche SNCF Voyages se compose :

- de prestations de transporteur au travers de ses activités TGV®, Trains spéciaux et auto-trains et Europe (Eurostar, Thalys, Lyria...);
- de la fourniture de prestations associées au transport de voyageurs : distribution (avec entre autres voyages-sncf.com) et accompagnement des trains.

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	7 503	7 279	224
Marge opérationnelle (MOP)	959	1 020	-62
MOP / CA	12,8%	14,0%	
Résultat opérationnel courant	556	581	-25
Investissements nets	-607	-786	179

Faits marquants

— SNCF Voyages a lancé le 31 mars 2012 la Garantie Voyage™ dont l'objectif est de poursuivre le développement de la relation client et de clarifier les engagements de SNCF (qualité de service, information voyageurs, prise en charge en situation perturbée) vis-à-vis des clients TGV® et Intercités.

— La branche SNCF Voyages a lancé son nouveau programme de fidélité le 31 mai 2012 sous le nom de « Programme Voyageur »; il est gratuit et s'adresse à tous les clients.

— Si l'offre domestique est restée soumise à de fortes contraintes de production liées aux travaux sur le réseau, la branche a poursuivi son développement à l'international:

- croissance de l'offre TGV® France-Italie;
- démarrage de l'activité des opérateurs privés dans lesquels SNCF détient une participation minoritaire (Westbahn en Autriche et NTV en Italie);
- lancement d'une liaison directe entre Marseille et Francfort exploitée dans le cadre d'Alleo.

— SNCF Voyages a également innové en lançant en juillet 2012 iDBUS, une nouvelle offre de transport en autocar à haut niveau de service sur des relations longue distance.

Résultats 2012

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la branche est en progression de 224 M€ (+3,1 %) ; à périmètre et taux de change constants la hausse s'établit à +180 M€ (+2,5%). Cette progression est principalement due à la croissance des produits du trafic de 124 M€ soit +2,1 % ; la progression est plus limitée sur le marché domestique (dont la croissance est pénalisée par la morosité du segment de la clientèle professionnelle) que sur le marché européen qui tire profit de la mise en service de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône et des bons résultats de Thalys et des liaisons France-Italie.

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche SNCF Voyages recule de 62 M€, à 959 M€.

La faible croissance des produits du trafic ne permet pas d'absorber la totalité de la croissance des charges, en particulier des péages (+78 M€), de la Contribution de solidarité territoriale (+45 M€) et des projets visant à améliorer la satisfaction clients.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de la branche se dégrade de 25 M€, à 556 M€ ; la dégradation de la marge opérationnelle est atténuée par la baisse des dotations aux amortissements, conséquence de la perte de valeur constatée sur les actifs TGV® à la clôture du précédent exercice.

— Investissements nets

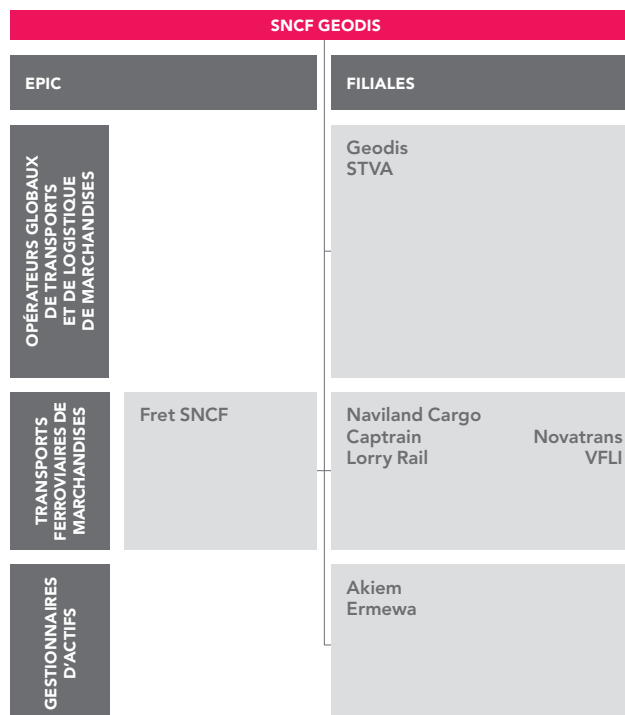
La baisse des investissements (-179 M€) est liée au niveau élevé des investissements en 2011, marqué par le versement par Eurostar d'un acompte sur le renouvellement de ses rames (101 M€) et par l'acquisition de rames TGV® Dasye et 2N2.

Perspectives 2013

— L'ambition de la branche SNCF Voyages pour 2013 est de concilier dans un contexte économique défavorable, la performance avec l'amélioration des fondamentaux de la production.

— La branche affirmera son rôle de leader dans l'écomobilité au travers du développement ou du lancement de nouvelles offres (iDBUS, TGV® Eco).

2.4. BRANCHE SNCF GEODIS



La branche SNCF Geodis rassemble une palette complète des métiers du transport et de la logistique des marchandises.

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	9 515	9 427	87
Marge opérationnelle (MOP)	136	237	-101
MOP/CA	1,4%	2,5%	
Résultat opérationnel courant	-226	-214	-12
Investissements nets	-362	-385	22

Faits marquants

— Les opérations de périmètre suivantes sont intervenues en 2012 sur la branche SNCF Geodis :

- STVA s'est développé en Europe avec la prise de contrôle en janvier 2012 de 51 % du capital du logisticien automobile roumain Benga Autologistics, un des acteurs principaux de la distribution de véhicules automobiles dans son pays ;
- Geodis a acquis le 30 mars 2012 MF Cargo, société hongroise de transport routier ;
- suite au jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 13 avril 2012, Geodis Calberson a repris une partie des activités de Sernam (48 agences) ;
- en juillet 2012 Geodis a pris le contrôle d'Avirail et Avirail Italia ;
- après une dernière phase de négociation avec le repreneur et l'avis conforme des instances représentatives du personnel concernées, le Groupe a accepté en septembre 2012 l'offre de reprise de Novatrans. L'opération reste suspendue à certaines conditions, notamment l'accord de l'autorité de la concurrence, conditions qui devraient être levées au plus tard fin février 2013.

— Les principaux succès commerciaux ont concerné :

- la signature d'un contrat d'une durée de 15 mois entre le ministère de la Défense et Fret SNCF, pour le transport des personnels et matériels de l'armée sur l'ensemble du territoire national ;
- le renouvellement du contrat liant Fret SNCF à Évian et Volvic représentant un volume de production de plus de 1200 trains par an ;
- l'attribution à Geodis des prestations de logistique et de distribution en Europe du Sud pour Mattel ;
- le gain du marché de prestations logistiques pour le groupe Bayer Pharma qui fait de Geodis l'un des trois principaux prestataires logistiques dans le secteur de la santé en France ;
- la signature par Geodis d'un contrat de 50M\$ avec le fabricant d'acier Cimolai dans le cadre du programme d'élargissement du canal de Panama ;
- le gain par STVA de deux appels d'offres avec le groupe Renault pour la distribution de véhicules en Allemagne et Grande-Bretagne ;
- le gain par GSTM, filiale de STVA et Geodis, de la sous-traitance des activités de manutention du terminal voitures du port de Tanger Med.

— SNCF Geodis et Hupac, leader du transport intermodal suisse, ont entamé une coopération en Europe pour développer leurs réseaux de transport combiné sur l'axe Est-Ouest européen, via la France et la Belgique. Dès avril 2012, SNCF et Hupac ont mis en commun leurs réseaux sur la ligne Anvers-Dourges opérée par SNCF Geodis.

— Les activités d'autoroutes ferroviaires de la branche ont été regroupées sous la marque VIIA, nouveau repère associé aux liaisons Luxembourg-Perpignan, Alpine et aux prochaines mises en service d'autoroutes ferroviaires.

Résultats 2012

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2012 est en hausse de 87 M€ (+0,9%) par rapport à 2011. Il a été impacté par :

- un effet périmètre pour +124 M€ (le détail des variations de périmètre figure dans le point 1.1) ;
- un effet change pour +116 M€ dont 30 M€ sur le dollar américain, 21 M€ sur le yuan et 16 M€ sur la livre sterling,

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,6% (-153 M€).

Sur les segments d'activité couverts par Geodis et STVA, seule la division Freight Forwarding est en progression (+181 M€ soit +7,6%) ; cette croissance ne compense que partiellement la détérioration des autres divisions : Messagerie -53 M€ (-3,0%), Supply Chain Optimization -44 M€ (-4,8%), Route -42 M€ (-4,8%), Logistique -34 M€ (-3,1%) et STVA -31 M€ (-7,9%).

Le chiffre d'affaires du pôle TFM (Transport ferroviaire de marchandises) est en contraction de 143 M€ (-7,7%) et celui des Gestionnaires d'actifs recule de 25 M€ (-4,2%).

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle recule de 101 M€ ; à périmètre et taux de change constants le retrait est de 93 M€, essentiellement chez Geodis (-67 M€).

Il est à noter que l'évolution de la marge opérationnelle du pôle TFM (-21 M€) est affectée par la comptabilisation d'une amende de 61 M€ faisant suite à une enquête de l'Autorité de la concurrence. Retraitée de cet effet, la marge se redresse de 40 M€ dont 27 M€ sur Fret SNCF.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se dégrade de 12 M€ ; le recul de la marge opérationnelle (101 M€) a été en partie compensé par l'évolution favorable de la variation nette des provisions (+94 M€).

— Investissements nets

La baisse des investissements constatée en 2012 s'explique par la fin des livraisons de locomotives diesel BB75000 destinées à Fret SNCF. Les investissements d'Ermewa en conteneurs et wagons destinés au transport de produits chimiques et pétroliers ont permis de limiter cette diminution.

Perspectives 2013

— L'exercice 2013 doit se caractériser par une amélioration de la rentabilité sur toutes les divisions de la branche dans un contexte de croissance limitée de l'activité.

— Dans un environnement économique où la pression tarifaire restera forte, Geodis s'attachera à améliorer la rentabilité par division et par client et à réduire son endettement.

— En dépit de la contraction continue de l'activité, Fret SNCF devra se maintenir sur sa trajectoire d'amélioration de ses résultats enregistrée depuis trois ans grâce à l'ajustement des moyens et aux gains de productivité obtenus par la mise en œuvre du programme « Efficacité industrielle et développement ».

2.5. BRANCHE GARES & CONNEXIONS

GARES & CONNEXIONS	
EPIC	FILIALES
Gestion et développement des gares françaises	AREP Groupe Groupe A2C

Créée au 1^{er} janvier 2010, cette cinquième branche entend faire émerger des services innovants dans les gares tout en inventant de nouveaux espaces pour la mobilité des villes. Ses principales filiales sont AREP Groupe (architecture et aménagement urbain) et le groupe A2C (valorisation commerciale en gare).

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	969	1 166	-198
Marge opérationnelle (MOP)	183	175	8
MOP/CA	18,9%	15,0%	
Résultat opérationnel courant	55	64	-9
Investissements nets	-139	-135	-4

Faits marquants

— Le 22 janvier 2012 a été publié au *Journal officiel* le décret relatif aux gares de voyageurs et autres infrastructures de service ferroviaire, en application de la loi ORTF (loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires) sur l'ouverture à la concurrence. Ce décret statue sur la création d'une direction autonome pour assurer la gestion des infrastructures et des gares au sein de la branche Gares & Connexions, clarifie les missions des différents acteurs (Réseau Ferré de France, collectivités territoriales et SNCF) et précise la consistance des prestations régulées en gare ainsi que le modèle économique associé.

— La convention Services en Gare liant la branche à RFF a été renouvelée le 2 octobre 2012 pour une durée de trois ans.

— Le 7 novembre 2012, l'ARAF (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires) a approuvé les règles de séparation comptable de la branche Gares & Connexions, dans la décision n° 2012-023.

— La branche a créé le 1^{er} janvier 2012 la holding Arep Groupe regroupant trois entités : Arep (prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre en France), Parvis (prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et Arep Ville (prestations d'études urbaines et architecturales).

— La « nouvelle » gare de Paris-Saint-Lazare a été inaugurée le 21 mars 2012 après quinze années de travaux (rénovation et conservation de la verrière de la salle des pas perdus et création de trois niveaux supplémentaires de 10 000 m² hébergeant 80 boutiques) pour un coût total de 250 M€ dont 90 M€ financés par la branche Gares & Connexions. Les autres chantiers majeurs de l'exercice ont concerné les gares de Paris-Gare-de-Lyon, Montpellier-Saint-Roch et Paris-Nord (terminal Transmanche).

Résultats 2012

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la branche est en diminution de 198 M€ (-17,0%). Cette évolution provient à hauteur de 217 M€ du transfert à l'activité Transilien de l'exploitation et de l'entretien courant des gares de son périmètre ; à périmètre comparable, le chiffre d'affaires de la branche croît de 19 M€ en raison principalement de la hausse des recettes des concessions (+10 M€) et de la renégociation de la convention Services en Gare liant la branche à RFF (+7 M€).

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche en 2012 ne présente pas d'évolution significative comparativement à 2011.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant, en repli de 9 M€, a été affecté par la hausse des amortissements sur les installations fixes.

— Investissements nets

Le niveau des investissements 2012 est stable par rapport au niveau constaté en 2011.

Perspectives 2013

— La branche va déployer en 2013 son programme « Connexions de services aux clients » afin de travailler sur les fondamentaux de son activité : exploitation, information voyageurs, confort et aménagement, services marchands et non marchands, dans le cadre d'une politique tarifaire maîtrisée.

— Les investissements 2013 s'élèveront à plus de 300 M€ dont un tiers sur le périmètre des gares d'Île-de-France. D'ici à 2017 le programme d'investissements représentera 1,9 milliard d'euros, afin d'accompagner le développement du trafic et de poursuivre la rénovation des gares.

— L'année 2013 sera marquée par l'inauguration de l'extension du hall 2 de la gare de Lyon à Paris et l'ouverture des commerces de ce hall.

2.6. FONCTIONS COMMUNES ET PARTICIPATIONS

Les « Fonctions communes et Participations » regroupent principalement les fonctions supports du Groupe, les prestataires Matériel et Traction et les activités Immobilières (Direction de l'Immobilier, ICF, SNEF).

La feuille de route du Matériel, construite pour la période 2012-2015, vise à contribuer à la réduction du coût de possession du matériel roulant et à poursuivre et sécuriser les grands enjeux du Matériel :

- garantir les fondamentaux du métier que sont la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et la maîtrise des coûts ;
- améliorer l'imbrication entre la maintenance et l'exploitation ;
- poursuivre la transformation industrielle, en cherchant le plus haut niveau de maîtrise de la technique industrielle et en améliorant l'efficacité des équipes ;
- gagner des parts de marché en externe.

3. INVESTISSEMENTS NETS ET ENDETTEMENT NET

3.1. INVESTISSEMENTS NETS

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Évolution	
Investissements nets ⁽¹⁾	-2 105	-2 364	259	-11 %
Cessions nettes	405	478	-73	-15 %
Investissements nets des cessions	-1 701	-1 886	185	-10 %

⁽¹⁾ Les investissements nets comprennent les actifs financiers de concession. Le montant publié en 2011 (-2 321 M€) n'inclutait que les investissements incorporels et corporels sur fonds propres.

Les investissements nets sont en diminution de 259 M€ par rapport à 2011, s'élevant à 2 105 M€ au 31 décembre 2012.

La baisse concerne principalement :

— la branche SNCF Proximités (-88 M€) : le reclassement des investissements corporels 2012 en actifs financiers de concession en lien avec la nouvelle convention signée entre SNCF et le syndicat des transports en Île-de-France (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice) a un impact de -151 M€ sur cette évolution ; en excluant cet effet, les investissements de la branche progressent de 63 M€, portés par les commandes des nouveaux matériels TER (Région et Regio 2N) et la poursuite du programme Francilien (nouveau matériel destiné à l'activité Transilien) ;

— la branche SNCF Voyages (-179 M€) : l'exercice 2011 avait été marqué par un niveau élevé d'investissements dû au versement par Eurostar d'un premier acompte sur le renouvellement de son matériel roulant et par l'acquisition de rames TGV® Dasye et 2N2.

Le montant des cessions nettes est en diminution de 73 M€ par rapport à 2011. Les cessions de l'exercice se composent principalement de biens immobiliers (à Nantes, Villeurbanne, Saint-Denis et boulevard Diderot à Paris notamment) et de logiciels à RFF.

3.2. ENDETTEMENT NET DU GROUPE

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Évolution
Dette non courante	15 269	15 521	-252
Créance non courante	-4 302	-5 915	1 613
Dette nette non courante	10 967	9 606	1 361
Dette courante	5 110	5 418	-308
Créance courante	-8 730	-6 695	-2 035
Dette nette courante	-3 620	-1 277	-2 343
Endettement net	7 346	8 329	-982
Gearing (Endettement net/ Fonds propres)	1,0	1,2	

L'endettement net s'élève à 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit un gearing (Endettement net/Fonds propres) de 1,0 (1,2 à fin 2011). Le ratio endettement net sur marge opérationnelle passe de 2,8 fin 2011 à 2,6 fin décembre 2012.

La diminution de l'endettement net de 1,0 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

Endettement net à l'ouverture	8 329
CAF	-1 975
Investissements nets	2 105
Cessions nettes	-405
Transfert d'actifs financiers	-946
Croissance externe nette	32
Recomposition du capital de Keolis	-257
Variation de BFR d'exploitation	285
Dividende versé à l'État	199
Variation de juste valeur, coût amorti, écart de conversion	73
Autres	-94
Endettement net à la clôture	7 346

3.3. SOURCES DE FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE

Les dettes non courante et courante diminuent respectivement de 0,3 milliard d'euros et de 0,3 milliard d'euros.

Ces variations proviennent essentiellement :

— de l'émission d'emprunts obligataires pour 0,9 milliard d'euros ;
 — de remboursements d'emprunts obligataires pour 1,1 milliard d'euros, d'emprunts de location-financement pour 0,7 milliard d'euros et d'un prêt auprès de la BEI pour 0,1 milliard d'euros ;
 — de la diminution de 0,5 milliard d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires essentiellement du fait de l'opération de recomposition du capital de Keolis (voir point 1.4 des événements majeurs de l'exercice) ;
 — de l'augmentation des dettes de trésorerie et de la trésorerie passive pour 0,9 milliard d'euros dont 0,2 milliard d'euros lié à l'opération de recomposition du capital de Keolis.

L'EPIC assure la gestion de l'essentiel de l'endettement net du Groupe. Il porte en effet 95 % de l'endettement externe du Groupe à la date de clôture.

La dette à long terme du groupe SNCF est notée comme suit par les principales agences de notation :

	Note long terme	Perspective	Date du rapport
Standard & Poor's	AA	Négative	17-janv.-12
Moody's	Aa2	Négative	20-nov.-12
Fitch	AAA	Négative	20-déc.-11

La créance non courante diminue de 1,6 milliard d'euros et la créance courante augmente de 2,0 milliards d'euros, notamment du fait :

- des échéances de la créance CDP (1,0 milliard d'euros) ;
- des échéances de la créance sur RFF (0,2 milliard d'euros) ;
- de l'augmentation de la trésorerie de 1,7 milliard d'euros dont 0,9 milliard d'euros en lien avec le transfert d'actifs financiers réalisé en décembre 2012 (voir point 1.2 des événements majeurs de l'exercice).

3.4. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le Conseil d'administration de la SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis, dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme.

En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle). Le détail de la stratégie mise en œuvre est décrit dans les comptes consolidés annuels 2012.

4. ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ ET RATIOS

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Écarts d'acquisition	1 369	1 672
Immobilisations incorporelles	1 415	1 416
Immobilisations corporelles	15 896	16 658
Actifs financiers non courants	5 268	6 265
Titres mis en équivalence	489	498
Impôts différés actifs	1 009	1 112
Actifs non courants	25 445	27 621
Actifs d'exploitation	8 820	7 744
Actifs financiers courants	3 182	2 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 627	3 902
Actifs courants	17 629	14 440
Actifs détenus en vue d'être cédés	22	1
TOTAL DE L'ACTIF	43 097	42 062
Capital	4 971	4 971
Réserves consolidées	1 956	1 893
Résultat net de l'exercice	383	125
Capitaux propres Groupe	7 310	6 989
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	124	69
Capitaux propres totaux	7 433	7 058
Engagements envers le personnel non courants	1 777	1 695
Provisions non courantes	763	867
Passifs financiers non courants	15 269	15 521
Impôts différés passifs	227	437
Passifs non courants	18 036	18 519
Engagements envers le personnel courants	149	136
Provisions courantes	217	215
Dettes d'exploitation	12 128	10 711
Passifs d'exploitation	12 494	11 062
Passifs financiers courants	5 110	5 418
Passifs courants	17 604	16 480
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	24	4
TOTAL DU PASSIF	43 097	42 062
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	1,0	1,2
Endettement net/Marge opérationnelle	2,6	2,8

Sur l'exercice 2012, l'état de situation financière enregistre les variations suivantes :

- une diminution des écarts d'acquisition de 303 M€ en lien, à hauteur de 279 M€, avec la perte de valeur constatée sur l'UGT « Offre Globale » de la branche SNCF Geodis (voir point 1.3 des événements majeurs de l'exercice);
- une diminution des immobilisations corporelles nettes de 762 M€ ; l'entrée du matériel roulant Transilien dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services »⁽¹⁾ entraîne un montant d'immobilisations corporelles inférieur de 850 M€ à celui qui aurait été obtenu sinon ;
- l'amélioration du besoin en fonds de roulement pour 343 M€ ;
- l'augmentation des capitaux propres du Groupe qui intègre principalement le résultat de la période (383 M€).

Les variations sur les actifs et passifs financiers sont analysées dans le point 3.3.

5. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTAT, RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

SNCF reçoit :

- d'une part des commandes publiques de prestations de services (comme tout concessionnaire de service public ou fournisseur de l'État et des collectivités locales), dans un cadre législatif et réglementaire de monopole;

- d'autre part (outre des subventions d'exploitation et d'investissement reçues pour l'essentiel dans le cadre des activités de la branche SNCF Proximités), des compensations de charges financières et sociales dans des comptes annexes hors bilan ; ces compensations sont fondées sur des textes de l'Union européenne visant à égaliser les conditions de concurrence entre les transports ferrés et les autres modes de transport.

5.1. COMMANDES PUBLIQUES DE PRESTATIONS DE SERVICES

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variation
Rémunération du Gestionnaire d'Infrastructure par RFF	3 177	3 070	107
<i>dont gestion des trafics et des circulations</i>	<i>876</i>	<i>847</i>	<i>28</i>
<i>dont entretien du réseau et du patrimoine</i>	<i>2 301</i>	<i>2 223</i>	<i>79</i>
Travaux pour RFF	1 782	1 561	222
Total RFF	4 960	4 631	328
Compensations tarifaires régionales	452	429	23
Prestations de services pour les Autorités Organisatrices	3 816	3 781	34
Total Régions et STIF	4 268	4 210	57
Presse	4	5	0
Tarifs sociaux	48	65	-16
Défense	173	166	7
Trains d'Équilibre du Territoire (TET)	305	208	97
Total État	530	443	87
TOTAL	9 757	9 285	472

5.1.1 Prestations de services pour RFF

L'évolution de la rémunération du Gestionnaire d'Infrastructure découle principalement de la renégociation de la convention 2012 relative à l'entretien du réseau.

La variation des travaux pour RFF (+222 M€) est principalement due :

- à l'augmentation de la facturation de matières dans le cadre de la convention Fournitures ;

- à des volumes de production supérieurs en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage déléguée.

5.1.2 Prestations de services pour les Régions et le STIF

Les prestations de services pour les Régions et le STIF ne présentent pas d'évolution majeure.

5.1.3 Prestations de services pour l'État

L'augmentation des prestations de services pour l'État s'explique principalement par la renégociation de la convention sur les Trains d'Équilibre du Territoire.

⁽¹⁾ ce traitement fait suite à la mise en application de la nouvelle convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) à SNCF (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice).

5.2. SUBVENTIONS ET COMPENSATIONS DE CHARGES FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les concours publics apportés au Groupe par l'État et les collectivités sont présentés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Année 2012	Année 2011	Variation
Subventions d'exploitation	42	49	-6
Encaissement sur actifs financiers de concession	495	232	262
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	206	326	-120
Total	742	607	135

⁽¹⁾ Le montant 2011 a été augmenté de 233M€ par rapport au montant publié en 2011 afin de le rendre comparable au montant 2012.

5.2.1 Concours publics inclus dans le résultat

Subventions d'exploitation

Il s'agit essentiellement des subventions à caractère social versées par l'État aux entreprises dans le cadre de sa politique pour l'emploi.

5.2.2 Autres versements reçus sans impact sur le résultat

Encaissement sur actifs financiers de concession et subventions d'investissement reçues

SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les subventions reçues dans le cadre de concessions sont présentées dans l'état de situation financière en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession. Dans le cas des actifs financiers de concession, les subventions reçues sont considérées comme une modalité de remboursement de ces actifs.

Au compte de résultat les subventions d'investissement relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat d'exploitation (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

L'entrée du matériel roulant Transilien dans le champ d'IFRIC 12 « Accords de concession de services » affecte positivement le poste Encaissement sur actifs financiers de concession à hauteur de 238M€ et négativement le poste Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 87M€ (voir point 1.1 des événements majeurs de l'exercice).

6. VOLET SOCIAL

6.1. EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2012	31/12/2011	Variation	Variation à périmètre constant ⁽¹⁾
Branche SNCF Infra	52 025	52 053	-0,1%	-28
Branche SNCF Proximités	68 055	63 171	+7,7%	4 883
dont groupe Keolis	51 661	46 899	+10,2%	4 762
Branche SNCF Voyages	26 636	26 551	+0,3%	85
Branche SNCF Geodis	47 115	47 309	-0,4%	-194
dont groupe Geodis	31 473	30 594	+2,9%	879
Gares & Connexions	1 682	1 658	+1,5%	24
Fonctions communes et participations	53 831	54 349	-1,0%	-518
TOTAL	249 343	245 090	+1,7%	4 253

⁽¹⁾ Principaux effets périmètre :

- branche SNCF Infra : création du nouveau Systra, société désormais mise en équivalence (-801) ;
- branche SNCF Proximités : acquisition de Keolis Transit America (+1 345) et prise de contrôle de Syntus (+232) ;
- branche SNCF Geodis : acquisitions du fonds de commerce Sernam (+366), de MF Cargo (+206), de Pharnallog (+82), de Benga (+54) et prise de contrôle d'Avirail (+130) ;
- fonctions communes et participations : déconsolidation de SeaFrance (-716).

Hors effets périmètre, les principales variations sont dues :

- pour la branche SNCF Infra à l'accroissement du nombre de chantiers de modernisation et de développement du réseau ;
- pour la branche SNCF Proximités à la croissance de Keolis en Suède et en France, principalement à Orléans et à Amiens ;

- pour la branche SNCF Geodis à la baisse d'activité observée dans le fret ferroviaire.

L'évolution des effectifs des filiales sur les derniers exercices traduit essentiellement les modifications de périmètre :

	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Société mère ⁽¹⁾	156 110	156 047	157 894	161 771	163 485	166 213
Filiales	93 233	89 043	83 084	38 326	37 854	35 332
TOTAL	249 343	245 090	240 978	200 097	201 339	201 545

⁽¹⁾ Y compris effectif détaché.

6.2. PRINCIPAUX ACCORDS SIGNÉS EN 2012

Les principaux accords collectifs signés en 2012 sont les suivants :

- accord relatif à l'amélioration de la politique d'aide au logement signé le 21 juin 2012 ;
- accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité signé le 6 août 2012 ;
- avenant à l'accord sur la convergence des primes de travail des agents sédentaires signé le 22 octobre 2012 ;
- accord collectif sur la formation signé le 30 octobre 2012 ;
- accord relatif au Comité d'entreprise européen du groupe SNCF signé le 6 décembre 2012 ;
- protocole d'accord pour l'organisation et le déroulement de l'élection des représentants des salariés au Conseil d'administration de SNCF signé le 9 décembre 2012.

7. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les prévisions 2013 s'inscrivent dans un environnement économique difficile. La hausse du PIB en France est limitée et les prévisions de consommation des ménages quasi stable alors que la récession du transport de marchandises s'accroît. S'ajoutent à cela les contraintes fortes pesant sur les finances publiques et une nouvelle forte augmentation des péages ferroviaires (près de +200 millions d'euros par rapport à 2012 dont +55 millions d'euros de péages TGV). La dynamique des transports de voyageurs devrait se maintenir avec une prévision d'évolution des trafics ferroviaires de +1,7 % par rapport à 2012.

Dans ce cadre contraint, SNCF se fixe des objectifs opérationnels ambitieux pour 2013 :

- assurer la qualité de production pour les clients dans tous les secteurs dans le contexte inédit des travaux sur le réseau ferroviaire (+11 % par rapport à 2012 et +21 % en Île-de-France) ;
- poursuivre la transformation du fret ferroviaire pour un transport écologique de marchandises et continuer l'adaptation dans les autres activités de transports de marchandises pour faire face à la récession économique ;
- poursuivre les développements de l'offre grande vitesse entre la France et l'Espagne, mettre en œuvre un fonctionnement régionalisé des activités TER Bretagne et Limousin (affectation renforcée des moyens à l'activité), proposer aux Autorités Organisatrices des transports des solutions opérationnelles permettant de maîtriser le niveau de financement des collectivités territoriales et continuer l'effort de rénovation des gares en particulier en Île-de-France.

Les perspectives financières du groupe SNCF sont les suivantes pour 2013 :

- le Groupe poursuit sa politique d'investissements massifs nécessaires pour assurer la qualité de service, notamment dans l'acquisition et la rénovation de matériels roulants et la remise en état des gares en Île-de-France. 2013 marque ainsi un pic historique avec des investissements sur fonds propres à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Malgré un niveau si élevé, le Groupe se fixe pour objectif, pour la troisième année consécutive, de dégager un cash-flow libre positif ;
- les actions de maîtrise des charges devront lui permettre de compenser les effets négatifs du coût des facteurs extérieurs (énergie et péages ferroviaires notamment) et viser une stabilisation de la marge opérationnelle. Un plan de performance qui vise les frais généraux, les achats, les systèmes d'information et l'immobilier est ainsi mis en œuvre, dont les actions devraient permettre de réaliser environ 150 millions d'euros d'économies en 2013.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public industriel et commercial «SNCF» est composé de dix-huit membres dont :

- sept représentants de l'État nommés par décret pris sur le rapport du ministre chargé des Transports :
 - deux sur proposition du ministre chargé des Transports,
 - un sur proposition du ministre chargé de l'Économie et des Finances,
 - un sur proposition du ministre chargé du Budget,
 - un sur proposition du ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,
 - un sur proposition du ministre chargé de l'Industrie,
 - le président du Conseil d'administration nommé, parmi les membres du Conseil, sur proposition de celui-ci, par décret en Conseil des ministres ;

- cinq membres choisis en raison de leur compétence, et nommés par décret :
 - un représentant des voyageurs,
 - un représentant des chargeurs,
 - deux détenteurs d'un mandat électoral local en raison de leur connaissance des aspects régionaux, départementaux et locaux des questions ferroviaires,
 - un membre choisi en raison de ses compétences personnelles dans le domaine des transports ;

- six membres, dont un représentant des cadres, élus par les salariés de l'entreprise et de ses filiales ayant un effectif au moins égal à 200.

Un décret en Conseil d'État fixe les statuts de l'établissement public et détermine les modalités de nomination ou d'élection des membres du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Conseil est de cinq ans. Aucun administrateur ne peut exercer plus de trois mandats successifs. Ce mandat est gratuit.

Le commissaire du Gouvernement ou à défaut le commissaire du Gouvernement adjoint siège avec voix consultative au Conseil d'administration ainsi qu'aux comités qu'il a créés.

Le chef de la mission de contrôle économique et financier des transports ou son représentant siège avec voix consultative au Conseil d'administration ainsi qu'aux comités.

Le secrétaire du Conseil d'administration et le secrétaire du Comité central d'entreprise assistent également au Conseil. Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins dix fois par an.

Depuis son renouvellement en février 2008, le Conseil d'administration s'est doté de six comités :

- **Le Comité stratégique**, chargé d'examiner notamment les orientations stratégiques et financières annuelles et pluriannuelles de l'EPIC et du Groupe ainsi que les opérations sur le périmètre du Groupe ;

- **Le Comité d'audit des comptes et des risques**, chargé notamment d'examiner les comptes annuels et semestriels, la cartographie des risques, le programme annuel de travail de l'audit interne ;

- **Le Comité des marchés**, saisi pour avis des projets concernant notamment les contrats, marchés, acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, à partir de seuils fixés par le Conseil d'administration ;

- **Le Comité voyageurs**, chargé du suivi des conventions conclues entre le groupe SNCF et les collectivités et les établissements publics et locaux et plus généralement de toutes les problématiques voyageurs.

- **Le Comité transports et logistique**, chargé d'examiner notamment l'activité et les orientations stratégiques de la branche SNCF Geodis.

- **Le Comité de cohérence économique et sociale**, chargé d'éclairer le conseil sur les enjeux sociaux et humains des principaux projets de transformation de l'entreprise et plus globalement de sa stratégie.

2. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Le président nomme les membres du comité exécutif (COMEX) et définit leurs attributions. Dans leur domaine de compétence, les membres du comité exécutif reçoivent du président les délégations utiles pour agir et décider en son nom.

Le COMEX est constitué de dix-sept membres (dont le président).

O2 —
COMPTES
CONSOLIDÉS
ANNUELS
DU GROUPE
SNCF
31 DÉCEMBRE 2012

Normes IFRS. En millions d'euros
34, rue du Commandant-Mouchotte – 75014 Paris

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	26	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	27		
ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL	28	1. Référentiel comptable	32
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	29	2. Principes comptables	35
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	30	3. Événements marquants de l'exercice	47
		4. Opérations sur le périmètre	47
		5. Écarts d'acquisition	48
		6. Immobilisations incorporelles	49
		7. Immobilisations corporelles	50
		8. Tests de perte de valeur	53
		9. Actifs financiers	55
		10. Participations dans des ESH (sociétés HLM)	57
		11. Participations dans les entreprises associées	58
		12. Participations dans les coentreprises	59
		13. Stocks et encours	59
		14. Créances d'exploitation	60
		15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
		16. Capitaux propres	61
		17. Avantages du personnel	62
		18. Provisions	68
		19. Passifs financiers	69
		20. Instruments financiers dérivés	72
		21. Gestion des risques de marché et couverture	78
		22. Dettes d'exploitation et autres comptes créditeurs	81
		23. Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés	81
		24. Informations sectorielles	82
		25. Achats et charges externes	84
		26. Charges de personnel et effectifs	84
		27. Dotations aux amortissements	84
		28. Pertes de valeur	84
		29. Résultat de cession d'actifs	85
		30. Coût de l'endettement financier net	85
		31. Impôts sur les résultats	85
		32. Engagements hors bilan	87
		33. Transactions avec les parties liées	90
		34. Rémunération des dirigeants	91
		35. Litiges	91
		36. Événements postérieurs à la clôture	91
		37. Périmètre	91

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Écarts d'acquisition	5	1 369	1 672
Immobilisations incorporelles	6	1 415	1 416
Immobilisations corporelles	7	15 896	16 658
Actifs financiers non courants	9	5 268	6 265
Titres mis en équivalence	11	489	498
Impôts différés actifs	31	1 009	1 112
Actifs non courants		25 445	27 621
Stocks et encours	13	1 000	907
Créances d'exploitation	14	7 820	6 837
Actifs d'exploitation		8 820	7 744
Actifs financiers courants	9	3 182	2 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	5 627	3 902
Actifs courants		17 629	14 440
Actifs détenus en vue d'être cédés	23	22	1
Total de l'actif		43 097	42 062

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

PASSIF CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital	16	4 971	4 971
Réserves consolidées		1 956	1 893
Résultat Groupe		383	125
Capitaux propres – Part du Groupe		7 310	6 989
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	16	124	69
Capitaux propres totaux		7 433	7 058
Engagements envers le personnel non courants	17	1 777	1 695
Provisions non courantes	18	763	867
Passifs financiers non courants	19 à 21	15 269	15 521
Impôts différés passifs	31	227	437
Passifs non courants		18 036	18 519
Engagements envers le personnel courants	17	149	136
Provisions courantes	18	217	215
Dettes d'exploitation	22	12 128	10 711
Passifs d'exploitation		12 494	11 062
Passifs financiers courants	19 à 21	5 110	5 418
Passifs courants		17 604	16 480
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	23	24	4
Total du passif		43 097	42 062

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	24	33 820	32 645
Achats et charges externes	25	-16 787	-15 952
Charges de personnel	26	-13 160	-12 603
Impôts et taxes		-1 161	-1 104
Autres produits et charges opérationnels		167	34
Marge opérationnelle		2 880	3 020
Dotations aux amortissements	27	-1 503	-1 686
Variation nette des provisions		82	-79
Résultat opérationnel courant		1 458	1 255
Résultat de cession d'actifs	29	206	293
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue	4	3	113
Pertes de valeur	28	-470	-840
Résultat opérationnel		1 196	821
Coût de l'endettement financier net et autres	30	-308	-294
Coût financier des avantages du personnel	17	-131	-65
Résultat financier		-439	-359
Résultat des activités ordinaires avant impôt		757	463
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	11	-12	4
Impôt sur les sociétés	31	-338	-295
Résultat net des activités ordinaires		407	171
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	23	0	-21
Résultat net de l'exercice		407	150
Résultat net – Part du Groupe		383	125
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		24	25

Le capital de la société mère est constitué d'une dotation de l'État et non d'actions. Par ailleurs, le Groupe est hors champ d'application de la norme IAS 33 « Résultat par actions ». Pour ces deux raisons, aucun résultat par action n'est calculé ni présenté dans les comptes consolidés annuels du Groupe.

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'exercice		407	150
Autres éléments de résultat global :			
Variation des écarts de conversion		6	27
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	21	-3	5
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	21	-71	-8
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence		3	-2
Impôt relatif aux autres éléments de résultat global	31	12	-2
Autres éléments de résultat global de la période nets d'impôt		-53	19
Résultat global total de la période		353	170
Résultat global total – Part du Groupe		329	143
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		24	27

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves de conversion Groupe	Couverture de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Réserves des activités abandonnées	Résultats accumulés et autres	Capitaux propres – Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31/12/2010	4971	0	-	51	-74	3	-262	2214	6904	80	6984
Capitaux propres retraités au 01/01/2011	4971	0	-	51	-74	3	-262	2215	6904	80	6984
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-21	146	125	25	150
Autres éléments de résultat global	0	-	-	25	-10	5	-	-2	17	2	19
Résultat global total	0	-	-	25	-10	5	-21	144	143	27	170
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-69	-69	-	-69
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-7	-7
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	0	0	6	6
Autres variations	0	0	-	2	0	0	270	-261	11	-37	-26
Capitaux propres publiés au 31/12/2011	4971	0	-	78	-84	7	-13	2028	6989	69	7059
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-2	-2	-1	-2
Capitaux propres retraités au 01/01/2012	4971	0	-	78	-84	7	-13	2027	6988	68	7057
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	0	383	383	24	407
Autres éléments de résultat global	0	0	-	6	-58	-3	-	2	-53	0	-53
Résultat global total	0	0	-	6	-58	-3	0	385	329	24	353
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-199	-199	-	-199
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-35	-35
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	0	0	3	3
Autres variations	0	0	-	-1	-	-	-	194	193	63	256
Capitaux propres publiés au 31/12/2012	4971	0	-	83	-143	4	-13	2407	7310	124	7434

Un dividende au titre de l'exercice 2010 a été arrêté et versé à l'État en septembre 2011 pour 69 M€. Un dividende au titre de l'exercice 2011 a été arrêté et versé à l'État en avril 2012 pour 199 M€.

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'exercice		407	150
Éliminations :			
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	CR	12	-4
de la charge (produit) d'impôt différé	CR	-97	-57
des amortissements et provisions		1 872	2 486
des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		7	-15
des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	CR	-226	-413
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		0	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		1 975	2 148
Éliminations :			
de la charge (produit) d'IS	31	434	353
du coût de l'endettement financier net		295	315
des produits de dividendes		-9	-8
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 695	2 807
Incidence de la variation du BFR		-285	44
Impôts payés		-344	-289
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 066	2 563
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		0	-74
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée ⁽²⁾		20	11
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	-2 165	-2 624
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		405	478
Nouveaux actifs financiers de concession	15	-624	-276
Encaissement sur actifs financiers de concession	15	495	232
Acquisition d'actifs financiers		-26	-10
Cession d'actifs financiers	15	948	4
Variation des prêts et avances consentis		20	238
Variation des actifs de trésorerie		59	617
Subventions d'investissement reçues	33	206	326
Dividendes reçus		10	14

En millions d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-654	-1 065
Flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres	Varcap	-221	6
Émission d'emprunts	15	1 167	1 437
Remboursements d'emprunts et de la créance RFF ⁽¹⁾	15	-1 104	-1 387
Intérêts financiers nets versés		-278	-293
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	Varcap	-199	-69
Dividendes payés aux minoritaires	Varcap	-35	-7
Variation des dettes de trésorerie	15	1 056	-1 852
Variation des dérivés		3	-20
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		389	-2 185
Incidence de la variation des taux de change		3	8
Incidence des changements de principes comptables		4	-6
Incidence des variations de juste valeur		-1	0
Variation de trésorerie		1 808	-686
Trésorerie d'ouverture	15	3 660	4 346
Trésorerie de clôture	15	5 468	3 660

⁽¹⁾ Dont encaissements de 209 M€ sur la créance RFF (106 M€ en 2011) et 972 M€ sur la créance CDP (83 M€ en 2011).

⁽²⁾ Relatif à la création du nouveau Systra (voir note 4).

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Les notes présentées aux pages 32 à 91 font partie intégrante des comptes consolidés annuels. Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application de l'article L. 2141-10 du Code des transports du 28 octobre 2010 (qui remplace l'article 25 de la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982), la Société nationale des chemins de fer français – établissement public à caractère industriel et commercial – « est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales ». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 février 2013.

Les termes « le groupe SNCF », le « Groupe » et « SNCF » désignent la société mère SNCF EPIC et ses filiales consolidées. L'établissement public (EPIC) SNCF, « SNCF EPIC » et « la SNCF » désignent la société mère uniquement.

1.1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe SNCF, arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à cette date. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

1.1.1. Présentation des normes et des interprétations appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2012

La base de préparation des comptes consolidés 2012 décrite dans les notes ci-après résulte en conséquence :
— des normes et interprétations applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts avant le ou à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
— des options retenues et exemptions utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice 2012.
Ces options et exemptions sont décrites en note 1.1.2.

1.1.1.1. Normes et interprétations publiées par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012

Les amendements aux normes et interprétations publiés et applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés annuels du Groupe, notamment :
— IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée pour la partie relative aux transferts d'actifs financiers. Les amendements publiés le 7 octobre 2010 par l'IASB et adoptés le 22 novembre 2011 par la Commission européenne sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 soit sur l'exercice 2012 pour le groupe SNCF. Ils prévoient la fourniture d'informations additionnelles en annexe dans le cas d'opérations de transferts d'actifs financiers (cessions de créances par exemple) afin de permettre de mieux comprendre l'opération réalisée, ses conséquences éventuelles sur les états financiers et la nature des risques et avantages conservés par le cédant. Il en a été tenu compte pour la détermination des informations à fournir relativement à l'opération de transfert d'actifs financiers réalisée en décembre 2012 (voir notes 3 et 32.3).

1.1.1.2. Normes et interprétations non appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés annuels 2012

De manière générale, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2012 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission européenne. En particulier, le Groupe n'a pas appliqué sur l'exercice 2012 :
— IAS 1 « Présentation des états financiers » amendée pour la partie relative à la présentation des autres éléments de résultat global. Les amendements publiés le 16 juin 2011 ont été adoptés par la Commission européenne le 6 juin 2012 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, soit l'exercice 2013 pour le Groupe. Ils prévoient de présenter séparément les éléments comptabilisés en réserves recyclables et ceux comptabilisés en réserves non recyclables. De même, les montants d'impôts relatifs à ces éléments doivent être présentés séparément selon qu'ils se rattachent aux réserves recyclables ou aux réserves non recyclables.

— Le « paquet consolidation » composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées. Il a été publié le 12 mai 2011 par l'IASB et adopté par la Commission européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette date est repoussée au 1^{er} janvier 2014

par la Commission européenne avec la possibilité d'une application anticipée. Les impacts sont en cours d'analyse.

– La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » reprend les éléments de l'ancienne norme IAS 27 relatifs au contrôle et aux états financiers consolidés et remplace l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités *ad hoc* ». Elle redéfinit la notion de contrôle sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements principaux et le lien entre le pouvoir et ces rendements. C'est sur la base de cette norme que sera défini le périmètre d'entités consolidées sous intégration globale.

– La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 sur la comptabilisation des investissements dans les coentreprises. Ces investissements, c'est-à-dire qui donnent uniquement un droit sur l'actif net d'une entité, ne pourront plus être comptabilisés par intégration proportionnelle et devront être comptabilisés par mise en équivalence. La nouvelle norme traite également des partenariats qualifiés de *joint operation* qui seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par chacun des partenaires.

– La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à faire figurer dans les états financiers au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou non consolidées.

– La norme IAS 27 révisée ne traite plus que de la comptabilisation des participations et des informations à fournir sur ces participations dans des états financiers individuels. Elle ne s'applique pas aux comptes consolidés du groupe SNCF.

– La norme IAS 28 révisée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans des entités associées et dans des coentreprises.

– IAS 19 « Avantages du personnel » amendée en juin 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne le 6 juin 2012. Parmi les amendements apportés figure la suppression du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels sur les régimes à prestation définie ainsi que la suppression de l'étalement des coûts des services passés. Les écarts actuariels constatés sur les régimes à prestation définie sont à comptabiliser immédiatement en réserves non recyclables sur la période. En cas de modification de plan, les coûts des services passés sont à comptabiliser intégralement en résultat que les droits soient définitivement acquis ou non. La norme amendée modifie le mode de détermination du taux de rendement attendu sur les actifs du régime et prévoit un certain nombre d'informations supplémentaires à fournir en annexe sur les régimes à prestation définie. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les impacts sont en cours d'analyse.

– IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » publiée en mai 2011 par l'IASB et adoptée le 29 décembre 2012 par la Commission européenne. La norme définit la notion de juste valeur, explique comment l'évaluer et prescrit des informations à fournir dans les états financiers. Sans introduire de nouvelles évaluations, elle s'applique, sauf exceptions spécifiées, aux autres normes existantes qui prévoient déjà des évaluations à la juste valeur. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit sur l'exercice 2013 pour le groupe SNCF. Les impacts sont en cours d'analyse.

– IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » amendée pour la partie relative à la compensation des actifs et passifs

financiers. Les guides d'application de cette norme ont été complétés sur les deux critères cumulatifs de compensation d'un actif et d'un passif financier à savoir : le droit légal de compenser et l'intention pour l'entité de régler de façon compensée cet actif et ce passif. Les amendements publiés en décembre 2011 par l'IASB ont été adoptés par la Commission européenne le 29 décembre 2012 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'exercice 2014 pour le Groupe. Les impacts sont en cours d'analyse.

– IFRS 9 « Instruments financiers » révisée en novembre 2009 par l'IASB et dont le processus d'adoption par la Commission européenne est actuellement suspendu. La norme révisée a pour objectif ultime de remplacer la norme IAS 39 actuelle sur les instruments financiers. Les trois thèmes concernés sont la classification et l'évaluation des instruments financiers, une méthodologie pour les pertes de valeur des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Les impacts sont en cours d'analyse.

1.1.2. Description des options comptables retenues

1.1.2.1. Options comptables prévues par les IFRS retenues par le Groupe

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Le Groupe a ainsi choisi :

— la méthode d'évaluation au coût historique amorti pour les immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations à chaque clôture ;

— d'enregistrer les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi générés à compter du 1^{er} janvier 2006 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10% du plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés bénéficiaires ; l'application du corridor ne sera plus possible après l'application d'IAS 19 amendée (voir ci-dessus note 1.1.1.2) ;

— de consolider les entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

— de présenter les subventions liées à des actifs en diminution des actifs subventionnés et non au passif du bilan en produits différés (dettes d'exploitation).

1.1.2.2. Positions comptables retenues par le groupe SNCF, en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs »)

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas (ou partiellement) l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales (ou leurs interprétations) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le groupe SNCF a développé au meilleur de sa connaissance, une politique comptable reflétant la nature des transactions concernées.

— Engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) :

Les normes IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » conduisent le Groupe, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement

excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en diminution des capitaux propres. À chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle est revue. La dette financière correspondante est ajustée en contrepartie des capitaux propres.

— Droit individuel à la formation (DIF) :

En l'absence de dispositions IFRS précises sur ce sujet, le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis CU du CNC n° 2004-F du 13 octobre 2004). Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

1.1.2.3. Positions comptables retenues par le Groupe pour certaines dispositions fiscales applicables en France

— Contribution économique territoriale (CET) et Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

La loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution économique territoriale en remplacement de la Taxe professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution foncière des entreprises (CFE), assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière, et la Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises, assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui concernait la TP est reconduit et est appliqué à la somme de la CFE et de la CVAE ; son taux est ramené à 3% au lieu de 3,5%.

La CET présentant, pour le Groupe, des caractéristiques similaires à celles de la TP (bases foncières, plafonnement en fonction de la valeur ajoutée), celui-ci considère, à ce stade, que ses deux composantes forment un tout indissociable et que la qualification comptable de la CET doit être unique. En conséquence, le traitement comptable de la taxe en charges opérationnelles, qui prévalait pour la taxe professionnelle, est maintenu pour la CET.

— Contribution de solidarité territoriale (CST) instaurée par l'article 65 de la loi de finances 2011 :

La Contribution de solidarité territoriale (CST) est assise sur le montant total, déduction faite des contributions versées par l'État en compensation des tarifs sociaux et conventionnés, du chiffre d'affaires encaissé au cours du dernier exercice clos à la date d'exigibilité de la taxe relatif aux prestations de transport ferroviaire de voyageurs non conventionnées, et des prestations commerciales. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts et taxes » au sein de la marge opérationnelle. Son impact est négatif de 135 M€ sur l'exercice 2012 et 90 M€ sur l'exercice 2011.

— Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF) instaurée par l'article 65 de la loi de finances 2011 :

La Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF) est assise sur le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés, avant imputation des déficits fiscaux reportables, au titre de son dernier exercice clos avant l'exigibilité de la taxe. Le montant de la taxe est plafonné à 200 M€ à partir du 1^{er} janvier 2013 après avoir été initialement plafonné à 75 M€ sur 2010 et 155 M€ sur 2011. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts sur les sociétés ». Son impact est négatif de 200 M€ sur le résultat net des activités ordinaires sur l'exercice 2012 (155 M€ sur 2011).

1.2. ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans le contexte actuel de difficulté certaine à appréhender les perspectives d'activité. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2012 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

— La détermination des écarts d'acquisition

À l'occasion des regroupements d'entreprises, la direction procède à des estimations de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et réévalue à la juste valeur les participations antérieurement détenues pour les prises de contrôle par étapes. La différence entre le prix d'acquisition augmenté de la valeur des participations antérieurement détenues et la valeur d'entrée des actifs et passifs est constitutive d'un écart d'acquisition.

— La dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe réalise un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par an. Par ailleurs, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir perdu de la valeur nécessitant la réalisation d'un test. Ces tests visent, en partie, à déterminer une valeur d'utilité ou une valeur de marché diminuée des coûts de vente. Les calculs de valeur d'utilité reposent sur une estimation de la part de la direction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), du taux d'actualisation adéquat à retenir pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs et du taux de croissance retenu. Les calculs de valeur de marché reposent sur une appréciation de la part de la direction du prix de transaction qui pourrait résulter de la vente des actifs soumis au test, étant donné l'état d'usure de ces actifs. L'approche retenue pour l'activité Fret est décrite en note 28. Les modalités des tests de dépréciation sont présentées en note 8 et les résultats en note 28.

— Les provisions pour risques et les éléments relatifs aux avantages liés au personnel

Le coût des avantages est déterminé à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de mortalité et d'inflation. En raison du caractère long terme des plans, l'incertitude liée à ces hypothèses est significative et peut entraîner des variations significatives des provisions selon l'évolution des hypothèses.

— La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. La capacité du Groupe à recouvrer ces actifs d'impôt est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés

sur lesquels le Groupe intervient. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux retenus pour déterminer le montant des impôts différés actifs, le Groupe reverrait à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôt différé. Cet ajustement aurait une contrepartie dans le compte de résultat.

— Provisions pour risques liés à l'environnement

Le Groupe comptabilise une provision pour risques environnementaux dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés au titre de la dépollution des sites reposent sur la meilleure estimation possible des diagnostics réalisés au moment de l'arrêt des comptes et sur la prise en considération de ces valorisations pour les risques connus et pour lesquels les diagnostics sont en cours (voir note 2.20). Les montants comptabilisés au titre du désamiantage du matériel roulant correspondent aux prix estimés du désamiantage au terme de la vie du matériel. Ils sont déterminés à partir des prix actuellement facturés par les « ferrailleurs-désamianteurs ». Ces prix ne comprennent ni le coût du transport pour amener l'engin chez le « ferrailleur-désamianteur » ni le prix de vente de la ferraille.

— Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des hypothèses pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers dérivés. Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont décrits en note 2.16.

— L'appréciation du niveau de contrôle (conjoint) du Groupe dans Eurostar International Limited (« EIL ») et la méthode de consolidation qui en résulte (intégration proportionnelle)

La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1^{er} septembre 2010 après réalisation des apports, par chaque partie, d'actifs nécessaires à l'activité d'EIL, en nature et/ou en numéraire, en échange d'une participation au capital de la société. EIL est ainsi détenue par la SNCF à hauteur de 55%, par LCR à hauteur de 40% et par SNCB à hauteur de 5%. Parallèlement à la création d'EIL, un pacte entre les trois actionnaires a été établi. Il précise la composition du Conseil d'administration (ou board), définit une procédure de prise de décision destinée à protéger leurs intérêts, encadre le règlement des conflits potentiels et prévoit un droit de préemption au profit de chaque actionnaire dans l'éventualité où l'un d'eux serait amené à se retirer de la structure.

Les caractéristiques de la procédure de résolution des litiges conduisent en pratique SNCF et LCR à trouver un accord sur l'ensemble des décisions stratégiques sans que l'un ou l'autre puisse imposer unilatéralement son point de vue. SNCF considère ainsi que le contrôle conjoint est l'analyse qui traduit le plus fidèlement la gouvernance mise en place et son application pratique.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1.1. Entités sous contrôle exclusif, conjoint ou sous influence notable

Les sociétés contrôlées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote d'une entité (sont pris en compte les droits de vote existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables) ou lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;
- de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La totalité du résultat des filiales est répartie entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur pourcentage d'intérêt même si cela conduit à comptabiliser des participations ne donnant pas le contrôle pour des valeurs négatives.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, en fonction du pourcentage d'intérêt du Groupe. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord conjoint. Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession. Les comptes des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement et mises en équivalence sont retraités pour les mettre en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes sont éliminés. Les comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2012. La liste des filiales, coentreprises et entités associées est présentée en note 37.

2.1.2. ESH (Sociétés HLM)

L'appréciation du contrôle des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH, sociétés dites HLM) constitue un domaine normatif complexe qu'il convient d'analyser avec pragmatisme à la lumière des contraintes fixées par le cadre très strict de la réglementation HLM et des orientations que SNCF se fixe dans sa politique du logement. Il apparaît que la consolidation ne s'impose pas notamment car :

- si SNCF exerce une influence sur certains aspects de gestion des ESH, elle ne peut pas être qualifiée d'influence de contrôle ;

— l'attachement du groupe SNCF à la détention de quatre ESH concernées tire primordialement sa source dans des raisons institutionnelles et d'intérêt général et non dans des considérations financières et patrimoniales directes ou indirectes.

Les titres des sociétés HLM sont par conséquent maintenus à l'actif du bilan et classés en actifs financiers disponibles à la vente. Une information spécifique est donnée en note 10.

2.1.3. SOFIAP

SNCF est actionnaire d'un groupe de sociétés orienté vers le financement immobilier. Regroupé sous la marque SOCRIF, cet ensemble est composé de SNCF Habitat (société coopérative d'intérêt collectif détenue à 100%), de Sofiap (établissement de crédit détenu à 49% et contrôlé par le Crédit Immobilier de France Développement) et de Soprim (société par actions simplifiée détenue à 100%). Étant donné les restrictions légales régissant les rendements reçus par les investisseurs des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (règles statutaires particulières édictées par le Code de la construction pour l'habitation), la SNCF estime ne pas avoir le contrôle de SNCF Habitat et ne consolide pas cette entité dans ses comptes selon la norme IAS 27 révisée actuellement en vigueur. Soprim ayant une activité très limitée n'est pas consolidée. Il en est de même pour Sofiap en l'absence de contrôle effectif. Cette société présente les agrégats financiers suivants à la clôture :

— actifs non courants: 498M€ (606M€ au 31 décembre 2011)

— passifs non courants: 594M€ (644M€ au 31 décembre 2011)

2.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

2.2.1. Principes généraux

En application de la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs destinés à être cédés qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente liés.

Seuls les passifs identifiables remplissant les critères de reconnaissance d'un passif ou d'un passif éventuel chez la société acquise sont comptabilisés à la date d'acquisition dans le cadre de l'allocation du coût du regroupement d'entreprises. Ainsi, un passif de restructuration de l'entreprise acquise n'est comptabilisé dans le cadre de l'affectation du coût du regroupement, que si, à la date d'acquisition, l'entreprise acquise a une obligation actuelle d'effectuer cette restructuration.

Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation externe en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener), sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreur.

Les rachats et cessions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sans changement du niveau de contrôle sont imputés sur les capitaux propres.

2.2.2. Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de l'ancienne norme IFRS 3)

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.

L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans les actifs nets acquis évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition. Les coûts directement attribuables au regroupement font partie du coût d'acquisition.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en capitaux propres.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle dès lors qu'ils sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements des compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition sans limitation de temps.

2.2.3. Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de la norme IFRS 3 révisée)

Pour les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le Groupe a le choix, pour chaque regroupement, entre la méthode du *goodwill* partiel et celle du *goodwill* complet.

— Dans la méthode du *goodwill* partiel seule la part de l'écart d'acquisition attribuable au Groupe est comptabilisée au bilan. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.

— Dans la méthode du *goodwill* complet, l'écart d'acquisition est comptabilisé en totalité. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est incluse dans la valorisation des participations ne donnant pas le contrôle qui sont ainsi comptabilisées à leur juste valeur.

Les coûts directement attribuables au regroupement ne font plus partie du coût d'acquisition celui-ci se limitant à une logique de prix payé au vendeur pour l'acquisition des titres. Ils sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Les ajustements des compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition si et seulement s'ils interviennent durant le délai d'affectation et sont liés à de nouvelles informations sur la situation existante à la date de contrôle. Dans les autres cas, tout ajustement du complément de prix est comptabilisé en résultat ou, suivant les dispositions d'IAS 39 en la matière, en autres éléments du résultat global.

2.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

- les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les comptes de résultat sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la clôture sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

De même, les écarts de change résultant de la conversion de créances ou dettes faisant partie de l'investissement net dans une filiale à l'étranger sont enregistrés dans le poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat ou comme une composante distincte des capitaux propres s'ils sont relatifs à des opérations de couvertures qualifiées en IFRS d'investissements nets ou de flux de trésorerie.

2.5. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

2.5.1. Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le concédant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ce service doit être rendu ; et
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées ne peuvent dans ces cas être inscrites au bilan du concessionnaire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle de l'actif incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») selon le degré d'engagement de rémunération consenti par le concédant :

- le « modèle de l'actif incorporel » s'applique lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public et que le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur ce qui fait supporter un risque de demande au concessionnaire ;

— le « modèle de l'actif financier » s'applique quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

2.5.2. Activités susceptibles d'être concernées dans le Groupe

Dans le cadre de ses activités de transport de proximité (régionaux, transrégionaux, locaux), le Groupe, par l'intermédiaire de sa branche SNCF Proximités est amené à assurer des prestations de service public (service conventionné de transport ferroviaire) pour l'État français (Autorité Organisatrice des Transports des Trains d'Équilibre du Territoire) une collectivité publique (en France les Régions – Autorités Organisatrices des réseaux de transport régionaux – et les communautés urbaines et à l'international, différentes autorités publiques locales), moyennant une rémunération. Ces prestations font l'objet de conventions dites d'exploitation d'une durée de trois à dix ans. Le traitement comptable de ces conventions est exposé dans l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » applicable de façon retrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les infrastructures immobilisées après la conclusion des dites conventions.

2.5.3. Cas de figures identifiés

Certains contrats sont hors champ d'application d'IFRIC 12 parce que les conditions de présomption de contrôle par le concédant ne sont pas remplies. Les actifs afférents à ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

Pour les autres contrats dans le champ d'application de l'interprétation, les biens construits ou acquis postérieurement à la signature du contrat pour remplir la mission de service public sont classés soit en actif financier soit en actif incorporel selon le niveau d'exposition aux risques du contrat. Les autres biens construits ou acquis antérieurement à la signature de ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

2.5.4. Subventions associées

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concessions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession. Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de cet actif. Les infrastructures sous le champ d'application d'IFRIC 12 qui sont totalement subventionnées apparaissent pour une valeur nulle à l'actif du bilan. Le détail des impacts sur les immobilisations corporelles et actifs financiers est donné en notes 7 et 9.5.

2.6. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ou *goodwill* sont déterminés comme décrit en note 2.2.

Ils sont comptabilisés à leur coût diminué des dépréciations éventuelles. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte une correction rétrospective de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en note 2.9.

Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement comptabilisés en résultat opérationnel. En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée.

2.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement la clientèle, les droits au bail, licences et logiciels, ainsi que les marques acquises lors de regroupements d'entreprises. Elles sont comptabilisées à leur coût historique ou, le cas échéant, à la juste valeur à la date de prise de contrôle si ces immobilisations sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque leur durée de vie est définie, elles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité laquelle varie de un à cinq ans.

Lorsque leur durée de vie est indéfinie, les immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an, selon les modalités décrites en note 2.9.

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, des immobilisations incorporelles sont constatées au titre des contrats de concession lorsque le Groupe, concessionnaire, reçoit un droit à facturer les usagers du service public et est payé en substance par l'utilisateur ce qui lui fait supporter un risque de demande. L'actif incorporel est alors amorti sur la durée de la convention.

2.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de biens remis en jouissance par l'État, de biens propres et de biens faisant l'objet de contrats de location financement. La Loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié au groupe SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe. Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, SNCF exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

2.8.1. Biens propres

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition. Les immobilisations produites en interne sont comptabilisées à leur coût de production. Les immobilisations acquises via un regroupement d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Le coût de production des immobilisations produites comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations, y compris les pièces de rechange acquises à l'origine. Les frais financiers sont capitalisés depuis le 1^{er} janvier 2009 suivant IAS 23 révisée. Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de réévaluation périodique.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

— pour le matériel roulant :

- les charges d'entretien courant supportées au cours de la vie du matériel (remise en état des pièces de rechange défectueuses, ainsi que remplacement des pièces inutilisables ou manquantes) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de grandes révisions sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti ;
- les dépenses de révision effectuées au terme de la durée de vie initiale du composant, ainsi que celles intervenues lors d'opérations de rénovation ou de transformation, sont portées en immobilisations dès lors qu'elles en prolongent la durée de vie ;

— pour les installations fixes :

- les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance...) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

Les obligations de désamiantage du matériel roulant sont comptabilisées, comme les obligations de démantèlement, en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan (voir note 2.20.1).

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation, c'est-à-dire principalement suivant le mode linéaire et selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de quatre ans pour le matériel informatique.

2.8.2. Durées d'amortissement

Les durées retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	20 ans
Constructions complexes (gares, bâtiments administratifs...)	
Gros œuvre	50 ans
Clos et couvert	25 ans
Second œuvre	25 ans
Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Constructions simples (ateliers, entrepôts...)	
Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de transport ferroviaire :	
TGV :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Locomotives électriques et diesel :	
Structure	30 ans
Révision	15 ans
Automoteurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Voitures voyageurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	10 à 15 ans
Wagons	30 ans ± 20%
Navires	25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

2.9. DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le Groupe apprécie à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'UGT. Cette UGT représente le niveau le plus fin auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs incorporels à durée de vie définie et les actifs corporels, font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie et que leur valeur recouvrable pourrait être inférieure à leur valeur nette comptable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'écart d'acquisition avec sa valeur recouvrable laquelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, qui est celui de la plupart des actifs corporels et incorporels de SNCF et des écarts d'acquisition, le Groupe calcule la valeur recouvrable du groupe d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie – UGT) à laquelle appartient l'actif testé.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction de SNCF :

— les flux de trésorerie sont issus des plans d'affaires établis sur des durées de trois à cinq ans et validés par les organes de direction ;

— au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue en France par le Groupe, dans la limite de la durée de vie des immobilisations testées ou à l'infini pour les *goodwill* et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;

— l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

Les pertes de valeur enregistrées sur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.10. ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

— les actifs non courants des entités contrôlées détenus en vue d'être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour une valeur correspondant au plus faible de la valeur nette comptable ou de la juste valeur nette des coûts de sortie. Les dettes éventuellement attachées à ces actifs ou activités sont également présentées de manière distincte sur une ligne du passif ;

— les impacts sur le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités non poursuivies sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat, en dehors des activités ordinaires ;

— les impacts sur les flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés en notes annexes.

2.11. OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

2.11.1. Opérations de prise en location

Les immobilisations louées sont comptabilisées comme des acquisitions financées par emprunt dès lors que les conditions des contrats correspondent à celles des locations financement. Les contrats de location financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange d'un paiement et le bailleur transfère l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur les éléments suivants :

— le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;

— le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;

— la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;

— la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien ;

— les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux ou leur juste valeur si celle-ci est inférieure. Elles sont amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location simple et seules les redevances sont enregistrées en résultat.

2.11.2. Opérations de cession-bail et assimilées

2.11.2.1. Cession-bail

Dans le cadre d'une cession de bien débouchant sur un contrat de location financement, l'opération est comptabilisée conformément aux principes présentés ci-dessus.

Dans le cas d'une plus-value de cession, celle-ci est différée et étalée sur la durée du contrat de location.

Dans le cas d'une cession débouchant sur un contrat de location simple les impacts diffèrent en fonction du niveau du prix de vente relativement à la juste valeur :

— Si le prix de vente est inférieur ou égal à la juste valeur, le résultat de cession est immédiatement constaté dans le compte de résultat.

— Si le prix de vente est strictement inférieur à la juste valeur avec une perte compensée par des loyers en dessous du marché, la perte est étalée et amortie sur la durée du contrat.

— Si le prix de vente est strictement supérieur à la juste valeur, l'excédent est différé et amorti sur la durée du contrat.

2.11.2.2. Autres opérations

Par ailleurs, certains montages financiers s'appuient sur des contrats de location financement préexistants. La structure de financement existante du matériel n'étant pas modifiée et le bénéfice de ces opérations étant définitivement acquis, il est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier (voir note 32.1).

2.12. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les placements, les prêts et créances financières, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (*cash collateral* actif) et la juste valeur des instruments dérivés.

Les achats « normalisés » sont enregistrés à leur date de règlement.

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant le cas.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7 tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

2.12.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, que le Groupe détient sans en rechercher un profit à court terme, et des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs.

Les titres de participation sont évalués à la juste valeur sauf si elle ne peut être déterminée de manière fiable. Ils sont alors maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible.

Les placements sont évalués à la juste valeur en utilisant les données de marché, courbe des taux et *spreads* de crédit de chacun des émetteurs des titres. L'évaluation de ces placements est rapprochée de leur cotation lorsque celle-ci est disponible.

Les variations de juste valeur des titres classés en disponibles à la vente sont inscrites dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global. Les montants constatés en capitaux propres ne sont repris en résultat que lors de la cession de l'actif. En cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Elle est enregistrée dans un compte de perte de valeur avec pour contrepartie le résultat. Cette perte de valeur ne peut pas être reprise lorsqu'elle concerne des actions.

2.12.2. Actifs à la juste valeur par le résultat (actifs de transaction)

Les actifs de transaction comprennent des actifs que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, et des actifs volontairement classés dans cette catégorie.

En particulier, la trésorerie du groupe SNCF fait l'objet d'une gestion globale, définie dans un cadre général de gestion des risques de marché approuvé par son Conseil d'administration, combinant des placements en titres de créances négociables et en OPCVM monétaires. Sa performance est mesurée, à l'instar de celle des OPCVM, en référence à l'EONIA (*Euro Overnight Index Average*). Les OPCVM étant enregistrés sur la base d'une valeur liquidative qui tient compte de la juste valeur du portefeuille, et afin d'obtenir une cohérence d'ensemble, les placements dont l'échéance à la date d'origine est supérieure à trois mois sont enregistrés volontairement dans cette catégorie.

Ils sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture et les variations de valeur sont inscrites en résultat financier.

La quasi-totalité de ces placements fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur basée sur les données de marché et qui relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

2.12.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles (disponibilités) et des placements à très court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, dont l'échéance à la date d'origine est inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En particulier, les placements en SICAV et Fonds communs de placement monétaires dont la sensibilité est marginale sont classés dans cette catégorie. Il s'agit notamment de SICAV et Fonds communs de placement de la catégorie monétaire euros selon l'AMF ou qui ont une sensibilité inférieure à 0,25 point de base.

Pour ces titres, la juste valeur retenue est la valeur liquidative des OPCVM. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7. En revanche, compte tenu de leur durée résiduelle à la clôture, les placements autres sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les concours bancaires courants classés parmi les passifs financiers courants font partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie.

2.12.4. Prêts et créances émis

Ce poste inclut la créance sur RFF, la créance sur la Caisse de la dette publique, les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et les dépôts de garantie (dont les *cash collateral* actifs) ainsi que les actifs financiers relatifs à des contrats de concession (IFRIC 12). Ces instruments financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en actifs courants.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative et durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par le résultat. Une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

2.12.4.1. Créance sur Réseau Ferré de France

La loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF), précise, dans son article 7, qu'en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à Réseau Ferré de France.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan du groupe SNCF, d'une créance sur RFF, le passif de l'entreprise restant identique.

La créance sur RFF a été constituée ligne à ligne de manière à ce qu'elle présente une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celle de la dette de l'entreprise après contrats d'échange arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 milliards d'euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes du groupe SNCF sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes. Une convention, signée entre les deux établissements, supporte la créance sur RFF.

La créance est évaluée au coût amorti. Elle fait, le cas échéant, l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Dans le cas de la couverture de juste valeur, les lignes correspondantes sont évaluées à la juste valeur en utilisant les données de marché. Elle relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

2.12.4.2. Créance sur la Caisse de la dette publique

Conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État français et SNCF, il avait été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD), dont la vocation était d'isoler une part de la dette de SNCF.

Lors de la construction du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 de SNCF, la dette provenant du SAAD a été intégrée au bilan de la SNCF. Parallèlement, la confirmation de l'engagement de l'État à contribuer à l'amortissement et à la charge de la dette de ce Service annexe a conduit à reconnaître une créance au titre des versements attendus de l'État.

Dans le courant du mois de décembre 2007, afin d'apporter une solution pérenne et définitive au devenir des engagements de l'État et du financement des dettes du SAAD, les opérations suivantes ont été réalisées :

1. Le 31 décembre 2007, à l'entrée en vigueur de la loi de finances rectificative pour 2007 et conformément à son article 82, ont été mis en place des contrats croisés dits « miroirs » entre la SNCF et la Caisse de la dette publique (CDP) :

— conclusion d'un contrat de prêt de SNCF à la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant de la dette inscrite dans le SAAD et ses caractéristiques financières et portant également sur les dérivés associés ;

— simultanément, conclusion d'un contrat inverse, la CDP prêtant à SNCF dans les mêmes termes et conditions.

À l'issue de cette étape, SNCF était à la fois débitrice et créancière de la CDP sur un même montant, remboursable selon des modalités identiques, lesquelles sont le reflet des engagements vis-à-vis des tiers qui sont cantonnés dans le SAAD.

2. Ces contrats « miroirs » une fois mis en place, l'État, comme l'article 82 de la loi de finances rectificative pour 2007 l'y autorisait, s'est substitué à SNCF pour le remboursement de la dette de SNCF envers la CDP par l'arrêté du 28 décembre 2007.

3. Du fait de la reprise de cet engagement par l'État et du changement de débiteur corrélatif, SNCF s'est trouvée libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP.

En contrepartie, les engagements financiers de l'État au 1^{er} janvier 2006 au titre du SAAD ont été soldés. À l'issue de ces opérations, il a été mis fin au SAAD. Il en résulte que SNCF :

— reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres avec les contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a nouées ;

— détient une créance sur la CDP reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

Les modalités de comptabilisation de la créance sont restées inchangées par rapport à celles qui avaient été retenues lors de la constatation d'une créance au titre des versements attendus de l'État au bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006, à savoir :

— la créance est enregistrée, à la date des transferts, à la juste valeur des dettes transférées ; elle est ensuite comptabilisée au coût amorti ;

— les instruments dérivés attachés à la créance sont enregistrés à la juste valeur, les variations de valeur étant enregistrées en résultat.

2.12.4.3. Actifs financiers relatifs aux contrats de concession (IFRIC 12)

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, un actif financier est constaté lorsque le Groupe, concessionnaire, obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel. Le Groupe a choisi de catégoriser ces actifs financiers parmi les prêts et créances selon IAS 39 et de les comptabiliser au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

2.13. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie.

2.14. CRÉANCES D'EXPLOITATION

Lors de leur émission, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, à l'exception des créances dont l'échéance est supérieure à un an, qui sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

2.15. PAIEMENTS EN ACTIONS

Certaines filiales accordent des actions ou des options de souscription d'actions à leurs salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les plans d'options d'achat et de souscription d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des filiales accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

Pour procéder à cette évaluation, le Groupe a utilisé le modèle de Black & Scholes.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

Au cours de la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

2.16. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés (*cash collateral passif*) et la juste valeur négative des instruments dérivés.

Ces instruments sont présentés en passifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en passifs courants.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur majorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Certains emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou d'une couverture de flux de trésorerie. En outre, certains emprunts, qui comportent des dérivés incorporés détachables qui font l'objet d'une couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (*option fair value*). La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat financier.

L'option d'enregistrement de dettes à la juste valeur par le biais du compte de résultat est utilisée lorsque les dettes en cause comportent un dérivé incorporé modifiant de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement exigés par le contrat ou lorsque le Groupe est dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé. Cette option ne concernant que des dettes de la SNCF, Établissement public industriel et commercial, le Groupe considère qu'il n'existe pas de variation de valeur attribuable au risque de crédit propre.

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

2.17. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

2.17.1. Cas général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

2.17.2. Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le Groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

2.17.3. Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période;
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

2.18. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Groupe perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers de certaines de ses immobilisations ; les subventions reçues proviennent essentiellement des collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en diminution des actifs auxquels elles se rapportent (immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concession). Les subventions relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées en résultat opérationnel (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée d'utilité estimée des biens correspondants auxquels elles sont attachées. Les subventions d'investissement relatives aux actifs financiers de concession sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

2.19. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe comptabilise, par entité fiscale, des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporelles ou sur déficits reportables, ainsi que les crédits d'impôts, ne sont comptabilisés que lorsque leur récupération est jugée probable. La capacité du Groupe à recouvrer ces actifs d'impôts est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

— le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera (via par exemple une distribution de dividendes ou une cession de la participation) ; et

— il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Ainsi, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé n'est reconnu qu'à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe. Quant à l'impôt différé actif, il est comptabilisé seulement dans la mesure où, il est probable que :

— la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et

— il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en non courant.

2.20. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. À l'exception de ceux reconnus dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.20.1. Provisions pour risques fiscaux, sociaux et douaniers

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques fiscaux, sociaux ou douaniers quand il se retrouve obligé au titre d'un événement passé à l'égard respectivement des instances fiscales, du personnel et des organismes sociaux ou des douanes. La provision comptabilisée est évaluée pour le montant de sortie de ressources qu'il est probable d'encourir. Le Groupe provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

2.20.2. Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, la remise en état et au nettoyage des sites. Elle comprend notamment une provision pour risque au titre de l'amiante couvrant les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe.

Dans la perspective de la transposition en droit français de la directive 2004/35 du 21 avril 2004, relative à la responsabilité environnementale, dite « pollueur/payeur », le groupe SNCF avait mis en place un management environnemental. L'un des objectifs de ce management est d'apporter un éclairage sur les impacts liés à l'activité du Groupe notamment en ce qui concerne les installations de stockage et de distribution de carburants, les rejets d'eau, les déchets... Les diagnostics réalisés dans ce cadre sont comptabilisés au fur et à mesure de leur réalisation. Les impacts sont présentés en note 18. Depuis, la directive 2004/35 a été transposée en France par le décret n° 2009-468 du 23 avril 2009.

Par ailleurs, le décret du gouvernement français du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, entré en vigueur le 1^{er} février 2012, devait être accompagné d'arrêtés d'application. Ces arrêtés ont été publiés fin décembre 2012 pour une date d'application au 1^{er} janvier 2013. Ils définissent les critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux à repérer, le contenu du rapport de repérage des matériaux amiantés ainsi que le contenu de la fiche récapitulative du dossier technique amiante. SNCF va mettre en œuvre un programme d'intervention afin de compléter ses travaux de repérage d'amiante sur les immeubles dont il est propriétaire, en réalisant les diagnostics conformes aux nouvelles exigences. Les impacts des modalités d'application précisées dans les arrêtés de décembre 2012 n'ayant pu faire l'objet d'une évaluation fiable, la provision a été maintenue à son niveau antérieur. Les travaux complémentaires, qui seront réalisés à compter de 2013, pourraient engendrer une variation de la provision pour risques liés à l'environnement.

En ce qui concerne le matériel roulant contenant de l'amiante, le Groupe assimile les obligations de désamiantage de son matériel roulant à des provisions pour démantèlement. Toute révision à la hausse de la provision est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan pour les matériels non totalement amortis et en résultat pour les matériels arrivés à la fin de leur durée d'utilité. Une perte de valeur est constatée lorsque la nouvelle valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. Le coût de démantèlement est amorti sur la durée restante d'utilisation du bien. En cas de diminution de la sortie probable de ressources estimée, la provision est reprise en contrepartie de l'actif correspondant et en résultat pour la partie excédant la valeur nette comptable de cet actif. La provision s'éteint progressivement en résultat au fur et à mesure de la réalisation des travaux de désamiantage.

2.20.3. Provisions pour litiges et risques contractuels

La provision pour litiges et risques contractuels comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats, ainsi que les risques contractuels.

2.20.3.1. Provisions pour litiges relatifs à l'activité

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

- garanties de bonne fin reçues des entreprises fournissant des travaux de construction ;
- garanties accordées aux clients du secteur de transport de marchandises au titre des aléas survenus au cours du transport.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

Jusqu'en 1999 compris, la SNCF était son propre assureur pour la majorité des risques liés à son activité. À compter de 2000, la SNCF a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par autoassurance.

2.20.3.2. Provisions pour contrats déficitaires

Des provisions sont constituées au titre de contrats pluriannuels lorsque ceux-ci deviennent déficitaires, c'est-à-dire lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus de ces contrats. Les provisions sont évaluées sur la base des coûts inévitables, qui reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

2.20.4. Provisions pour coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avec suffisamment de détail avant la clôture des comptes afin de créer une attente que celles-ci seront mises en œuvre. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés, et aux coûts des mises au rebut d'immobilisations, de stocks et d'autres actifs.

2.21. AVANTAGES DU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites, d'indemnités de départ à la retraite et de frais de santé/mutuelles pour les retraités.

En France, les principaux régimes d'avantages du personnel sont le régime spécial du personnel sous statut (dont les particularités sont présentées en note 17), ainsi que, pour les filiales, les indemnités de fin de carrière (IFC) et de gratifications au titre des médailles du travail. À l'étranger, les principaux pays proposant des régimes à prestations définies sont le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, lorsque les prestations sont assurées par un tiers (contrats d'assurance, organismes de prévoyance non liés au Groupe) et que le Groupe n'a pas d'obligation, juridique ou implicite, de combler les pertes éventuelles relatives aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures, aucune obligation n'est comptabilisée et les primes d'assurance et/ou de prévoyance payées sont comptabilisées comme des versements à un régime à cotisations définies, l'obligation de servir les prestations aux salariés relevant de la seule responsabilité de l'organisme tiers. Dans les autres cas, les engagements font l'objet d'évaluations actuarielles et de provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'accumulation des droits à prestation par les salariés.

La dette actuarielle (ou valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies) permettant de comptabiliser les engagements est déterminée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La méthode dite du corridor est appliquée pour déterminer la provision à comptabiliser au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ainsi, seul le montant des écarts actuariels au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime est retenu pour la comptabilisation. La fraction reconnue est égale à ce montant divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés bénéficiant du régime.

La charge nette est constatée en résultat opérationnel pour la part correspondant au coût des services rendus et au coût des services passés amortis, et en charge financière pour la part correspondant au coût de la désactualisation (diminué le cas échéant du rendement attendu des actifs du régime) et à l'amortissement des écarts actuariels.

Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits, sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Pour les autres régimes d'avantages à long terme à prestations définies (médailles du travail, chômage, maintien de salaire, cessation progressive d'activité...), les écarts actuariels et les éventuels coûts des services passés sont reconnus immédiatement et totalement en résultat.

2.22. COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

2.22.1. Activités de transport (voyageurs, fret)

Le chiffre d'affaires est inscrit au compte de résultat sur la base de la réalisation effective et complète du transport des voyageurs et des marchandises.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé dans les systèmes lors de l'émission du titre de transport voyageurs, est régularisé en fin de période, pour tenir compte des titres de transport émis mais non utilisés, qui sont alors enregistrés dans les « Produits constatés d'avance » parmi les « Dettes d'exploitation ».

En application d'IFRIC 13, les programmes de fidélité clients sont valorisés et comptabilisés à la juste valeur du coût du point non consommé en « produits constatés d'avance » parmi les dettes d'exploitation contre une diminution du chiffre d'affaires. Ces produits constatés d'avance sont repris par résultat sur la ligne « chiffre d'affaires » au fur et à mesure que les points de fidélité sont utilisés par les clients.

2.22.2. Contributions de l'État et des Autorités Organisatrices

Ces contributions sont composées de compensations tarifaires au titre des tarifs sociaux mis en place par l'État, et de contributions rémunérant des offres globales de service dans un cadre contractuel ou des prestations spécifiques.

2.22.3. Travaux réalisés par le Groupe dans le cadre de la conduite de travaux

Les prestations et travaux réalisés sur plusieurs exercices par le Groupe au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la maîtrise d'œuvre sont comptabilisés sur la base des données contractuelles et en fonction d'un avancement économique des travaux.

2.22.4. Maintenance

La rémunération de la maintenance et de l'exploitation du réseau ferré est comptabilisée sur la base de la convention pluriannuelle négociée avec le propriétaire du réseau.

2.23. INFORMATIONS SECTORIELLES

2.23.1. Détermination des secteurs présentés

L'activité du groupe SNCF est organisée en cinq branches appuyées par des fonctions communes support. Ces branches vendent des produits et services distincts ou s'adressent à des segments de clientèles différents. Ce découpage du Groupe est celui utilisé par la Direction pour le pilotage et est constitutif du reporting interne :

— Branche SNCF Infra: activité de gestionnaire délégué de l'infrastructure pour RFF (maintenance, travaux et exploitation du réseau) et d'ingénierie (étude et conception d'infrastructures ferroviaires en France et dans le monde).

— Branche SNCF Proximités: activités de transport de proximité du Groupe regroupant les liaisons moyenne distance [Trains d'Équilibre du Territoire (Intercités)], les services conventionnés de transport ferroviaire (TER, Transilien...), urbain et interurbain (Keolis) ainsi que les services complémentaires (EFFIA).

— Branche SNCF Voyages: activités de transporteurs ferroviaires de voyageurs et de distribution (TGV, Europe...).

— Branche SNCF Geodis: couvre une palette complète des métiers du transport et de la logistique de marchandises. Ces activités sont différenciées entre une Offre Globale (logistique et commissionnaire de transport), des gestionnaires d'actifs et le Transport Ferroviaire de Marchandises.

— Branche Gares & Connexions: dédiée au développement et à l'exploitation de toutes les gares et à l'accueil non discriminatoire de tous les opérateurs.

Les fonctions communes support (Fonctions communes et participations) agrègent notamment les activités de holding de SNCF Participations, les activités des domaines prestataires du groupe SNCF (Traction, Matériel, et les Fonctions Transverses) et certaines filiales opérationnelles.

2.23.2. Indicateurs sectoriels

Le Groupe présente, par métier, les éléments de bilan et de résultat suivants :

— un total des actifs sectoriels constitué des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles nettes des subventions d'investissement et des actifs d'exploitation ;

— le chiffre d'affaires interne et externe avec une élimination de toutes les transactions entre les branches d'activité dans une colonne « Inter branches » pour la présentation des comptes consolidés du Groupe ;

— certains soldes intermédiaires du compte de résultat : marge opérationnelle, résultat opérationnel courant et résultat opérationnel ;

— certaines lignes du compte de résultat : dotations aux amortissements, variation nette des provisions, pertes de valeur.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque branche sont celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés. Les informations présentées pour chacune des branches correspondent à une comptabilité « aux bornes », c'est-à-dire avant élimination des opérations interbranches.

2.24. SOLDES INTERMÉDIAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le groupe SNCF a fait le choix de présenter son compte de résultat par nature. Plusieurs soldes intermédiaires sont distingués afin d'éclairer le lecteur des états financiers sur les éléments constitutifs du résultat net du Groupe.

2.24.1. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est constituée du chiffre d'affaires et des produits annexes diminués des charges directement rattachables à l'exploitation. Celles-ci comprennent principalement les achats, la sous-traitance, les autres prestations externes, les frais de personnel, les impôts et taxes, les cessions d'actifs liées à l'activité et divers autres éléments.

L'ensemble des dotations aux provisions liées au personnel, notamment celles relatives aux engagements envers lui (hors coût financier), figurent sur la ligne « Charges de personnel ».

2.24.2. Résultat opérationnel courant

Outre la marge opérationnelle, le résultat opérationnel courant intègre la plupart des éléments n'ayant pas d'incidence en trésorerie (amortissements, provisions, dépréciation...), et divers autres éléments non rattachables directement à un autre poste du compte de résultat.

2.24.3. Résultat opérationnel

Les opérations revêtant un caractère inhabituel, tant par leur occurrence que par leur montant, sont isolées en dessous du résultat opérationnel courant. Cette présentation est motivée par le souci de fournir l'image la plus fidèle possible de la performance récurrente du Groupe.

Les opérations concernées, qui sont en nombre limité, concernent :

— les pertes de valeur ;

— les cessions immobilières et cessions d'actifs non directement liées à l'activité ;

— les cessions de filiales qui ne constituent pas une activité abandonnée au sens d'IFRS 5 ;

— les impacts éventuels des opérations sur le périmètre.

2.24.4. Résultat financier

Le Groupe présente un résultat financier, qui comprend les incidences des opérations de financement. Le résultat financier est présenté en deux composantes :

— le coût de l'endettement financier net, qui contient les intérêts payés sur la dette financière du Groupe, les produits de la créance sur RFF, ceux de la créance sur la CDP et les intérêts perçus sur la trésorerie disponible. Ces éléments sont présentés après opérations de couverture et y compris variation de valeur des instruments dérivés ne répondant pas aux conditions pour être qualifiés de couverture en IFRS ;

— le coût financier des avantages du personnel, qui correspond à l'amortissement des écarts actuariels et à la charge liée à la désactualisation de la provision au titre des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, net des produits financiers liés au rendement attendu des actifs du régime.

3. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

3.1. CONTRAT DE CONCESSION DES TRANSPORTS EN ÎLE-DE-FRANCE

La convention liant le syndicat des transports en Île-de-France (STIF) et la SNCF, qui transporte chaque jour quelque 3,5 millions de Franciliens, a été signée le 3 mai 2012 par les deux parties. Cette convention fait entrer une partie du matériel roulant dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services » suivant le modèle de l'actif financier. Il s'agit du matériel roulant pour lequel le STIF dispose d'une option d'achat en fin de contrat ou a accordé à SNCF une garantie de redéploiement. Ainsi ce matériel roulant ne figure plus parmi les actifs corporels du Groupe. En revanche, un actif financier de concession est inscrit au bilan consolidé reflétant de la créance due par l'Autorité Organisatrice des Transports pour le service de transport des voyageurs franciliens fourni par le groupe SNCF. L'entrée en vigueur de cette convention a un effet à la baisse sur les immobilisations corporelles du Groupe pour 850 M€ (voir note 7 des comptes consolidés annuels) et augmente les actifs financiers de concession pour 1 460 M€ (voir note 9 des comptes consolidés annuels) et les dettes d'exploitation pour 609 M€. Dans l'état de résultat global, elle entraîne une diminution du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements de 151 M€ sans conséquences sur les autres agrégats.

3.2. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a procédé sur décembre 2012 à la titrisation d'une partie des actifs financiers non courants issus de l'entrée en vigueur de la convention signée avec le STIF. L'opération s'est traduite par un encaissement net de 946 M€ sur la ligne « Cession d'actifs financiers » de l'état des flux de trésorerie. Les détails sont décrits en note 32.3 des comptes consolidés annuels.

3.3. PERTE DE VALEUR CONSTATÉE SUR L'UGT OFFRE GLOBALE

L'Unité Génératrice de Trésorerie « Offre Globale » regroupe les activités de logistique et de transport de marchandises (hors Transport Ferroviaire de Marchandises) de la branche SNCF Geodis. Un écart d'acquisition de 657 M€ (934 M€ au 31 décembre 2011) lui est affecté. De ce fait, un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Au 31 décembre 2011 la valeur recouvrable calculée sur la base de la valeur d'utilité était supérieure à celle de l'actif économique. En raison du contexte économique mondial très dégradé, en particulier dans la zone Euro où l'UGT Offre Globale réalise 70% de son chiffre d'affaires, un nouveau test a été réalisé pour la clôture annuelle 2012 sur la base de prévisions de résultat révisées. Ce test a abouti à la constatation d'une dépréciation de 300 M€ sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat de l'exercice 2012. Les informations détaillées sont fournies en note 8 et 28 des comptes consolidés annuels.

3.4. RECOMPOSITION DU CAPITAL DE KEOLIS

Au terme de l'opération de recomposition du capital de Keolis approuvée en avril 2012, SNCF Participations a porté sa participation dans sa filiale à 69,64%. Cette recomposition se traduit par le rachat par SNCF Participations des parts détenues par les autres actionnaires actuels (notamment Axa Private Equity et Pragma Capital) suivi d'un investissement par la Caisse des dépôts et placements du Québec (CDPQ) pour parvenir au niveau de participation de 69,64% pour le groupe SNCF.

L'opération a eu lieu en deux phases :

— à l'issue des opérations de rachat réalisées le 31 mai 2012, SNCF Participations détenait au 30 juin 2012 directement et indirectement environ 78% du capital de groupe Keolis. Les principes de gouvernance et le mécanisme d'options croisées étaient maintenus entre les actionnaires, SNCF Participations et CDPQ;

— la seconde phase qui prévoyait la mise en place d'une nouvelle gouvernance et la fin des options croisées a été réalisée en septembre 2012 après la levée de certaines conditions notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence compétentes.

Les impacts de l'opération sont décrits en note 4 des comptes consolidés annuels.

4. OPÉRATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE

Pour les regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice 2012, le Groupe a opté pour la méthode du *goodwill* partiel. Autrement dit, le Groupe n'a comptabilisé au bilan que l'écart d'acquisition qui lui est attribuable sans tenir compte d'une part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires).

4.1. RECOMPOSITION DU CAPITAL DE KEOLIS

L'opération consiste pour le Groupe en un rachat de participations ne donnant pas le contrôle en application de la norme IAS 27 Révisée. En conséquence, l'opération a eu les impacts suivants :

— 188 M€ en augmentation des capitaux propres part du Groupe et 62 M€ en augmentation des participations ne donnant pas le contrôle;

— un décaissement net de 224 M€ sur la ligne flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres de l'état des flux de trésorerie consolidés;

— une diminution de l'endettement financier net de 258 M€. Cette diminution s'explique en partie par la sortie du bilan de l'option de vente d'actions qui avait été accordée aux minoritaires et qui est devenue sans objet à l'issue des opérations.

4.2. CRÉATION DU NOUVEAU SYSTRA

Début janvier 2012 a eu lieu la deuxième phase d'apport prévue dans le cadre de la création du nouveau Systra survenue sur le premier semestre 2011 et au cours de laquelle SNCF et RATP avaient transféré à Systra le contrôle exclusif et 49% de leurs filiales d'ingénierie, respectivement Inexia et Xelis. Lors de la deuxième phase, le groupe SNCF a apporté les 51% restant détenus dans Inexia tandis que RATP a apporté les 51% qu'il continuait de détenir dans Xelis. La cession de titres prévue pour rééquilibrer les pourcentages de détention entre les deux partenaires a donné lieu à l'encaissement d'une soule de 20 M€ par le groupe SNCF sur la ligne cession de filiales nette de la trésorerie cédée de l'état des flux de trésorerie consolidés.

5. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2011	1 694	-87	1 607
Acquisitions/Augmentations	69	0	69
Pertes de valeur	0	-3	-3
Sorties/Diminutions	-9	3	-6
Conversion	11	0	10
Autres variations de périmètre	-2	-4	-6
Au 31 décembre 2011	1 763	-91	1 672
Au 1^{er} janvier 2012	1 763	-91	1 672
Acquisitions/Augmentations	8	0	56
Pertes de valeur	0	-298	-298
Sorties/Diminutions	-5	5	-44
Conversion	-5	0	-5
Autres variations de périmètre	-5	-3	-12
Au 31 décembre 2012	1 756	-387	1 369

Les acquisitions de l'exercice 2011 proviennent principalement de l'acquisition de Keolis Transit America sur la branche SNCF Proximités et la prise de participation de 26% de WESTbahn sur la branche SNCF Voyages.

Sur l'exercice 2012, les acquisitions concernent principalement MF Cargo, Burger Feron et BEnga sur la branche SNCF Geodis. L'augmentation des dépréciations est essentiellement due à la perte de valeur constatée sur l'UGT « Offre Globale » au sein de la branche SNCF Geodis (voir notes 3 et 8).

À la clôture de l'exercice, les principaux écarts d'acquisition enregistrés par le Groupe sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
SNCF Proximités	430	439	-9
SNCF Voyages	19	38	-19
SNCF Geodis	916	1 192	-275
dont Offre Globale	657	934	-277
dont Gestionnaire d'actifs	250	249	1
dont Autres entreprises ferroviaires	9	9	0
Fonctions communes et participations	3	3	0
Total	1 369	1 672	-303

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le Groupe détient pour l'essentiel des licences sur logiciels acquis, des logiciels développés en interne, des droits au bail, des clientèles et marques acquises lors de prises de contrôle.

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2012	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2012
Valeur brute						
Concessions, brevets, logiciels	910	33	-41	1	136	1039
Autres immobilisations incorporelles	1240	26	-1	22	-99	1189
Immobilisations incorporelles en cours	149	167	0	0	-104	212
Actifs incorporels de concession	53	0	0	0	73	126
Total valeur brute	2352	227	-42	23	6	2566
Amortissements/dépréciations						
Concessions, brevets, logiciels	-639	-153	37	0	11	-744
Autres immobilisations incorporelles	-264	-101	0	-1	44	-323
Immobilisations incorporelles en cours	-20	0	0	0	0	-20
Actifs incorporels de concession	-13	-12	0	0	-39	-64
Total amortissements/dépréciations	-936	-266	37	-1	16	-1151
Total valeur nette comptable	1416	-39	-5	22	21	1415

Les acquisitions de l'exercice 2012 intègrent les logiciels produits en interne qu'ils soient déjà mis en service ou toujours en cours de développement dont 110M€ pour l'EPIC.

L'évolution du poste au cours de l'exercice précédent s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2011	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2011
Valeur brute						
Concessions, brevets, logiciels	815	17	-42	-2	121	910
Autres immobilisations incorporelles	1190	39	-2	26	-12	1240
Immobilisations incorporelles en cours	158	117	0	0	-126	149
Actifs incorporels de concession	0	0	0	0	53	53
Total valeur brute	2164	173	-44	23	36	2352
Amortissements/dépréciations						
Concessions, brevets, logiciels	-541	-148	41	0	9	-639
Autres immobilisations incorporelles	-170	-94	1	0	-1	-264
Immobilisations incorporelles en cours	-22	0	1	0	2	-20
Actifs incorporels de concession	0	-6	0	0	-7	-13
Total amortissements/dépréciations	-734	-248	43	0	3	-936
Total valeur nette comptable	1430	-75	-2	23	39	1416

Les acquisitions de l'exercice 2011 intègrent les logiciels produits en interne qu'ils soient déjà mis en service ou toujours en cours de développement dont 94M€ pour l'EPIC.

Sur chaque exercice, l'augmentation des amortissements et dépréciations provient essentiellement de dotations aux amortissements. Les variations de valeur liées aux écarts de conversion sont peu significatives.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2012	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2012
Valeur brute						
Terrains	2 082	7	-35	1	110	2 165
Constructions	8 914	25	-243	9	432	9 137
Installations techniques, matériel et outillage	2 934	41	-143	3	203	3 038
Matériel de transport	31 792	1 053	-1 770	38	40	31 153
Matériel de transport ferroviaire	30 553	931	-1 641	12	5	29 861
Matériel de transport routier	1 238	121	-129	26	35	1 291
Matériel de transport maritime	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 407	58	-76	13	77	1 479
Immobilisations corporelles en cours	946	774	0	-1	-890	830
Total valeur brute	48 075	1 958	-2 268	63	-26	47 801
Amortissements/dépréciations						
Terrains	-230	-40	4	0	2	-264
Constructions	-4 667	-344	151	0	7	-4 853
Installations techniques, matériel et outillage	-1 861	-215	143	-1	24	-1 909
Matériel de transport	-18 550	-1 216	640	-12	29	-19 109
Matériel de transport ferroviaire	-17 764	-1 097	534	-2	48	-18 280
Matériel de transport routier	-786	-119	106	-11	-20	-829
Matériel de transport maritime	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-945	-130	73	-4	-17	-1 022
Immobilisations corporelles en cours	-60	-18	4	0	-1	-74
Total amortissements/dépréciations	-26 312	-1 964	1 016	-17	44	-27 233
Total valeur nette comptable	21 763	-6	-1 252	46	18	20 569
Subventions d'investissement	5 104	304	-774	1	37	4 673
Total valeur nette comptable nette des subventions	16 658	-310	-478	44	-19	15 896

L'évolution du poste au cours de l'exercice précédent s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2011	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2011
Valeur brute						
Terrains	1 982	4	-58	1	153	2 082
Constructions	8 787	23	-261	18	347	8 914
Installations techniques, matériel et outillage	2 893	36	-300	1	306	2 934
Matériel de transport	29 992	1 555	-568	40	773	31 792
Matériel de transport ferroviaire	29 278	1 430	-429	31	244	30 553
Matériel de transport routier	714	125	-139	9	529	1 238
Matériel de transport maritime	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 265	78	-114	-14	192	1 407
Immobilisations corporelles en cours	913	798	-18	3	-751	946
Total valeur brute	45 832	2 494	-1 319	48	1 019	48 075
Amortissements/dépréciations						
Terrains	-184	-40	3	0	-8	-230
Constructions	-4 439	-343	206	-5	-86	-4 667
Installations techniques, matériel et outillage	-1 895	-179	297	-1	-83	-1 861
Matériel de transport	-16 344	-2 015	546	-5	-731	-18 550
Matériel de transport ferroviaire	-16 071	-1 904	434	-5	-217	-17 764
Matériel de transport routier	-273	-111	113	0	-514	-786
Matériel de transport maritime	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-829	-148	126	7	-100	-945
Immobilisations corporelles en cours	-58	-12	5	0	5	-60
Total amortissements/dépréciations	-23 750	-2 738	1 183	-4	-1 004	-26 312
Total valeur nette comptable	22 082	-244	-136	44	16	21 763
Subventions d'investissement	5 106	312	-369	4	51	5 104
Total valeur nette comptable nette des subventions	16 976	-556	234	41	-36	16 658

Les biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF s'élèvent à 556 M€ (565 M€ en 2011) pour les terrains et 647 M€ (718 M€ en 2011) pour les constructions et agencements.

Le détail des dotations aux amortissements et des pertes de valeur comptabilisées en résultat est donné en notes 27 et 28.

Les flux d'investissement se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	-227	-173
Immobilisations corporelles	-1 958	-2 494
Total acquisitions	-2 185	-2 667
dont immobilisations en crédit-bail	-16	-22
Acquisitions hors crédit-bail	-2 168	-2 645
BFR d'investissement	3	20
Flux d'investissement corporels et incorporels	-2 165	-2 624

Les investissements de l'exercice 2012 sont essentiellement constitués par :

— l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 682 M€ (dont aménagements des pôles d'échanges multimodaux de Montpellier Saint-Roch et de Toulon, extension du centre de maintenance TGV de Nice Saint-Roch, rénovation des gares de Paris-Lyon et de Nantes-Châteaubriant, création du second bâtiment du technicentre de Lyon-Guillotière, remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR) ;

— l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour un total de 999 M€ (dont TGV Duplex et TGV Dasye, locomotives diesel Fret et Akiem, wagons, transconteneurs et petits conteneurs Ermewa).

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 304 M€ dont 178 M€ pour le matériel ferroviaire et 126 M€ pour les installations fixes.

L'impact net des cessions d'immobilisations provient essentiellement de la signature de la nouvelle convention avec le STIF (voir note 3) et se détaille de la façon suivante :

— une sortie des immobilisations en valeur brute pour 1 178 M€ ;

— une sortie des amortissements cumulés pour 84 M€ ;

— une sortie des subventions d'investissement pour 416 M€ ;

— soit un impact total net de 678 M€ sur la colonne « Cessions/ reprises ».

Par ailleurs, l'application d'IFRIC 12 à cette convention a eu pour effet de ne pas constater sur la période parmi les immobilisations corporelles 292 M€ d'investissements, 51 M€ de dotations aux amortissements, 87 M€ de nouvelles subventions et 18 M€ de reprises de subventions. Il en résulte un impact global net à la baisse de 850 M€ sur les immobilisations corporelles du Groupe.

Les investissements de la période comparative sont essentiellement constitués par :

— l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 673 M€ (rénovation des gares de Paris-Lyon et de Paris-Saint-Lazare, construction de la gare de Besançon TGV, construction de la gare nouvelle TGV Rhin-Rhône, création du deuxième bâtiment du technicentre de Lyon-Guillotière, remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR) ;

— l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour un total de 1 335 M€ (TGV Duplex et Dasye, rames NAT Transilien, locomotives diesel Fret et Akiem, wagons et transconteneurs Ermewa et STVA).

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 312 M€ dont 171 M€ pour le matériel ferroviaire et 141 M€ pour les installations fixes.

Les biens inscrits en immobilisations et faisant l'objet de contrats de location financement s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amort. et dépr.	Net	Brut	Amort. et dépr.	Net
Valeur brute						
Terrains	25	-1	24	23	-1	22
Constructions	388	-223	165	473	-234	238
Installations techniques, matériel et outillage	32	-24	8	34	-22	12
Matériel de transport	2 447	-238	2 209	4 140	-1 220	2 920
Autres immobilisations corporelles	23	-20	3	17	-14	3
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Total	2 915	-505	2 410	4 687	-1 492	3 195

8. TESTS DE PERTE DE VALEUR

Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.

Les actifs testés comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie dès lors que l'UGT présente des indices de perte ou de reprise de valeur.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», les UGT comprenant des écarts d'acquisition sont, pour leur part, testées au minimum une fois par an qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur.

Les principaux impacts sur le résultat des dépréciations et reprises enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2012 et 2011 au regard des tests menés sont les suivants :

	SNCF Geodis Offre Globale	
Impact résultat au 31/12/2012		-300
	SNCF Voyages TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)	SNCF Geodis Transporteurs ferroviaires
Impact résultat au 31/12/2011	-700	-20

8.1. UGT PRÉSENTANT DES ÉCARTS D'ACQUISITION IMPORTANTS PAR RAPPORT AU TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION

8.1.1. UGT «Offre Globale»

Sur le total des écarts d'acquisition net des dépréciations, 657 M€ (934 M€ au 31 décembre 2011) sont affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie «Offre Globale» qui regroupe les activités de logistique et de transport de marchandises (hors Transport Ferroviaire de Marchandises) de la branche SNCF Geodis. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2012	2011
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Offre Globale	Offre Globale
Actif testé	2 036 M€	1 961 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans réactualisé + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini-maxi)	8,2% - 9,1%	7,7% - 8,6%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2012, une dépréciation de 300 M€ a été constatée, la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur de l'actif testé. Sur ce montant total de perte de valeur, 279 M€ ont été imputés sur l'écart d'acquisition et 21 M€ en immobilisations incorporelles sur les clientèles et les marques.

Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 50 bp) entraînent une variation du montant de la perte de valeur d'environ ± 130 M€. Les tests de sensibilité sur la marge opérationnelle de l'activité montrent qu'une variation de ± 25 bp de ce taux sur l'année normative aurait un effet de ± 150 M€ sur la perte de valeur.

L'évaluation a été réalisée dans le contexte d'un environnement économique fortement dégradé. Elle constitue, pour le Groupe, sa meilleure estimation au 31 décembre 2012.

8.1.2. UGT Keolis/EFFIA

Sur le total des écarts d'acquisition, 430 M€ (439 M€ au 31 décembre 2011) sont affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie «Keolis/EFFIA» qui regroupe tous les métiers entrant dans des solutions de transport multimodal de voyageurs de la branche SNCF Proximités. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectées à cette UGT s'élevaient à 123 M€ (116 M€ au 31 décembre 2011) et consistent pour l'essentiel en des marques. Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2012	2011
Branche	SNCF Proximités	SNCF Proximités
UGT	Keolis/EFFIA	Keolis/EFFIA
Actif testé	1 200 M€	1 266 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	6,8% - 7,5%	6,5% - 7,2%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%

Aucune dépréciation n'a été constatée, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur de l'actif testé. Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.1.3. UGT Gestionnaires d'actifs

Sur le total des écarts d'acquisition, 250 M€ (249 M€ au 31 décembre 2011) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie «Gestionnaires d'actifs» qui regroupe tous les métiers entrant dans la location de matériel de transport de marchandises (wagons, conteneurs...). Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2012	2011
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Gestionnaires d'actifs	Gestionnaires d'actifs
Actif testé	1 332 M€	1 323 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini-maxi)	6,6% - 7,2%	6,6% - 7,2%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%

Aucune dépréciation n'a été constatée, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur de l'actif testé. Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.2. UGT PRÉSENTANT DES INDICES DE PERTE OU DE REPRISE DE VALEUR

Les impacts en résultat des pertes de valeur constatées sont détaillés en note 28.

8.2.1. UGT au 31 décembre 2012

8.2.1.1. UGT Fret ferroviaire

À la suite de la réorganisation de l'activité engagée fin 2009 et de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur, Fret SNCF a été découpée en quatre UGT. Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT Fret Ferroviaire, les actifs continuent d'être dépréciés. Cependant, sur l'exercice 2012, une reprise nette de perte de valeur est constatée pour 17 M€ du fait de sorties d'actifs dépréciés plus importantes que les nouvelles dépréciations. Les modalités de détermination de la perte de valeur sont décrites dans la note 28. Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable des moyens de production de cette UGT (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions) s'élève à 481 M€, soit 1 073 M€ de moins que la valeur nette comptable qui aurait été obtenue si ce matériel n'avait jamais été déprécié (1 168 M€ au 31 décembre 2011). Par ailleurs, la provision pour risque portant sur les engagements de commandes fermes est nulle au 31 décembre 2012.

8.2.1.2. Autres UGT

Au 31 décembre 2012, aucune UGT significative ne présente un indice de perte ou de reprise de valeur ayant entraîné des impacts significatifs dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

8.2.2. UGT au 31 décembre 2011

8.2.2.1. UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)

Au 31 décembre 2011, sur la base des nouvelles conditions d'exploitation (péages, coût de l'énergie, ouverture à la concurrence, liberté tarifaire...), la société a identifié un indice de perte de valeur et a conduit un test de valorisation des actifs TGV.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Branche	SNCF Voyages
UGT	TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)
Actif testé	4 519 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini-maxi)	7,6% - 8,8%
Taux de croissance long terme	2,00%

La dépréciation constatée au 31 décembre 2011 s'élève à 700 M€, la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur de l'actif testé.

Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 50 bp) entraînent une variation du montant de la perte de valeur d'environ ± 300 M€. Les tests de sensibilité sur la marge opérationnelle de l'activité montrent qu'une variation de ± 50 bp de ce taux aurait un effet de ± 500 M€ sur la perte de valeur.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition ni d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie affectés à cette UGT. Les pertes ou reprises de valeur déterminées à l'issue des tests concernent essentiellement les immobilisations corporelles. Aucun nouvel indice de perte ou de reprise de valeur n'a été identifié sur cette UGT sur l'exercice 2012.

Les impacts en résultat des pertes de valeur constatées sont détaillés en note 28.

8.2.2.2. UGT Fret Ferroviaire

À la suite de la réorganisation de l'activité engagée fin 2009 et de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur, Fret SNCF a été découpée en quatre UGT. Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT Fret Ferroviaire, les actifs continuent d'être dépréciés. Une perte de valeur complémentaire nette de 12 M€ sur le matériel roulant (y compris sur les engagements de commandes fermes) a été enregistrée sur 2011. Les modalités de détermination de la perte de valeur sont décrites dans la note 28. Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable des moyens de production de cette UGT (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions) s'élève à 457 M€, soit 1 168 M€ de moins que la valeur nette comptable qui aurait été obtenue si ce matériel n'avait jamais été déprécié (1 223 M€ au 31 décembre 2010). Par ailleurs, le montant de la provision pour risque portant sur les engagements de commandes fermes s'élève à 17 M€.

8.2.2.3. UGT Transporteurs ferroviaires

Les résultats réalisés sur l'UGT Transporteurs ferroviaires sont inférieurs aux attentes, notamment du fait de la conjoncture économique. Les tests de perte de valeur réalisés ont abouti à une dépréciation complémentaire de 20 M€ dont 3 M€ sur les écarts d'acquisition affectés à ces UGT et 17 M€ à peu près également répartis entre des immobilisations incorporelles et corporelles (matériel roulant notamment).

9. ACTIFS FINANCIERS

Sont classés en actifs financiers courants les actifs financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture. La juste valeur des instruments dérivés actifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les montants de juste valeur sur les instruments dérivés comprennent les intérêts courus non échus. Les actifs financiers, courants et non courants se répartissent comme suit :

31/12/2012

En millions d'euros	Note	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		3 750	2 824	6 496	-	-	-
Créance sur RFF	9.1	1 203	451	1 654	-	-	-
Créance sur la Caisse de la dette publique	9.2	1 521	1 340	2 861	-	-	-
Autres prêts et créances	9.4	316	954	1 270	-	-	-
Actifs financiers de concession	9.5	710	79	789			
Actifs disponibles à la vente		239	120	359	122	0	237
Actifs à la juste valeur par résultat		-	128	128	1	126	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	614	25	639	-	639	-
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	665	85	750	-	750	-
Actifs financiers		5 268	3 182	8 371	124	1 515	237

31/12/2011

En millions d'euros	Note	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		4 730	2 453	7 183	0	0	0
Créance sur RFF	9.1	1 616	227	1 843	0	0	0
Créance sur la Caisse de la dette publique	9.2	2 650	1 303	3 954	0	0	0
Autres prêts et créances	9.4	349	923	1 272	0	0	0
Actifs financiers de concession		114	0	114			
Actifs disponibles à la vente		340	5	345	131	0	214
Actifs à la juste valeur par résultat		131	102	234	77	157	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	553	18	571	0	571	0
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	511	215	726	0	726	0
Actifs financiers		6 265	2 793	9 058	208	1 453	214

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie d'actifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

— niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés ;

— niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés ;

— niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

Les OPCVM inclus dans les actifs à la juste valeur par le résultat sont valorisés sur la base de leur valeur liquidative à la date de clôture.

Les actifs disponibles à la vente sont constitués de titres de participation non consolidés pour 239 M€ (221 M€ au 31 décembre 2011) et de placements à court et moyen terme (voir note 9.3).

9.1. CRÉANCE SUR RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Les principes de comptabilisation et d'évaluation de cette créance sont décrits en note 2.12.4.1. La créance se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Au coût amorti	1 203	418	1 621	1 616	193	1 809
Intérêts courus non échus		33	33		34	34
Actifs financiers	1 203	451	1 654	1 616	227	1 843

Juste valeur de la créance sur RFF

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créance sur RFF	2 108	1 654	2 278	1 843

En figeant les cours et les taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	418	94	193	98
1 à 2 ans	6	65	418	97
2 à 3 ans	377	65	6	69
3 à 4 ans	144	58	374	69
4 à 5 ans	6	55	142	59
Plus de 5 ans	670	327	676	385
Total	1 620	664	1 809	778

9.2. CRÉANCE SUR LA CDP

Hors instruments dérivés, cette créance s'élève à 2 861 M€ au 31 décembre 2012, et à 3 954 M€ au 31 décembre 2011.

Les juste valeur et valeur comptable de cette créance s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créance sur la CDP	3 440	2 861	4 478	3 954

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	1 129	174	1 071	208
1 à 2 ans	0	104	1 130	174
2 à 3 ans	114	104	0	104
3 à 4 ans	0	99	114	104
4 à 5 ans	0	99	0	99
Plus de 5 ans	1 407	537	1 407	636
Total	2 651	1 117	3 721	1 325

9.3. ACTIFS À MOYEN TERME

En figeant les cours et les taux de clôture, les flux d'échéance des actifs à moyen terme classés parmi les actifs disponibles à la vente non courants se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	113	6		6
1 à 2 ans			113	6
2 à 3 ans				
3 à 4 ans				
4 à 5 ans				
Plus de 5 ans				
Total	113	6	113	12

9.4. AUTRES PRÊTS ET CRÉANCES

Les autres prêts et créances détenus par le Groupe se composent des éléments suivants :

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Cash collateral actif	0	864	864	0	584	584
Autres prêts et créances ⁽¹⁾	316	90	406	349	339	688
Actifs financiers	316	954	1 270	349	923	1 272

⁽¹⁾ Dont 17 M€ sur actifs de retraite (14 M€ au 31 décembre 2011).

9.5. ACTIFS FINANCIERS DE CONCESSION

La variation des actifs financiers de concession s'explique notamment par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention signée avec le STIF et l'opération de titrisation réalisée fin décembre (voir notes 3 et 32.3).

Les produits d'intérêt sur actifs financiers de concession comptabilisés au résultat au sein du chiffre d'affaires s'élèvent à 79 M€ au 31 décembre 2012 (9 M€ au 31 décembre 2011).

10. PARTICIPATIONS DANS DES ESH (SOCIÉTÉS HLM)

Les ESH dans lesquelles le Groupe détient une participation majoritaire ne sont pas consolidées, au regard de l'absence de contrôle effectif (voir note 2.1.2).

Les principaux postes du bilan consolidé de ces sociétés sont les suivants :

- Actifs non courants : 3 442 M€ (3 172 M€ en 2011) ;
- Passifs non courants (dettes) : 2 023 M€ (1 848 M€ en 2011).

11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe détient plusieurs participations dans des entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable des titres de ces sociétés s'analyse comme suit :

En millions d'euros	% intérêt	Résultat	31/12/2012	31/12/2011
			Titres mis en équivalence (y compris résultat)	Titres mis en équivalence
Eurofima	22,60%	6	287	275
Filiales Groupe STVA		0	11	10
NTV	20,00%	-17	48	65
Systra	41,92%	1	118	119
Autres titres		-3	24	29
Total		-12	489	498

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Au 1 ^{er} janvier	498	373
Résultat	-12	4
Changement de méthode de consolidation	0	0
Variation de périmètre	-1	118
Juste valeur et autres	3	-2
Distribution	-2	-2
Écart de conversion	2	7
Au 31 décembre	489	498

La variation de périmètre sur 2011 est liée à la refondation du groupe Systra qui est passé en mise en équivalence à 41,92% au 1^{er} juillet 2011. Il était auparavant consolidé en intégration globale pour les filiales Inexia, en intégration proportionnelle pour les filiales Systra et non consolidé pour la filiale Xelis.

Les éléments financiers résumés sur les principales entreprises associées sont présentés ci-après à 100% et non en quote-part détenue :

En millions d'euros	31/12/2012			
	Systra	Eurofima	NTV	Total
Actifs courants	419	3 379	107	3 904
Actifs non courants	89	22 556	748	23 392
Passifs courants	317	2 507	108	2 932
Passifs non courants	22	22 158	682	22 862
Actif net	168	1 270	65	1 503

En millions d'euros	31/12/2011			
	Systra	Eurofima	NTV	Total
Actifs courants	325	2 095	42	2 462
Actifs non courants	99	26 176	353	26 629
Passifs courants	248	762	41	1 051
Passifs non courants	17	26 291	200	26 508
Actif net	159	1 218	154	1 531

Les immobilisations prises en location financement par l'intermédiaire d'Eurofima sont activées dans les comptes du groupe SNCF pour 1 751 M€ en valeur brute (1 746 M€ au 31 décembre 2011). La valeur de l'emprunt lié à ces financements est de 1 149 M€ au 31 décembre 2012, contre 1 357 M€ au 31 décembre 2011. Eurofima est une société transnationale basée à Bâle en Suisse dont le but est de financer l'équipement en matériel ferroviaire. Au 31 décembre 2012, le capital social d'Eurofima n'a pas été entièrement appelé. La quote-part de SNCF restant à appeler s'élève au 31 décembre 2012 à 386,7 M€ (*idem* au 31 décembre 2011). À cette même date, la part des prêts octroyés à des membres ressortissants de pays dont la dette souveraine est classée *non-investment grade* (c'est-à-dire dont la notation décernée par les agences de notation est inférieure à BBB-/Baa3) est de 1 651 M€ soit 1 992 MCHF (1 876 M€ soit 2 280 MCHF au 31 décembre 2011). Ces prêts figurent parmi les actifs non courants dans l'état de situation financière de la société. Par ailleurs, les actionnaires d'Eurofima sont solidairement responsables des engagements pris au titre des contrats de financement octroyés par Eurofima à ces derniers, chacun au prorata de sa participation et au montant maximum de cette participation. Cette garantie ne peut être appelée qu'après avoir constaté le défaut de paiement d'un emprunteur et de l'État associé, émetteur de la garantie et où la réserve de garantie d'Eurofima (591 MCHF) n'est pas suffisante pour couvrir la perte résultant d'un défaut de paiement. Pour SNCF, le montant maximal de cet engagement s'élève à 483,4 M€ au 31 décembre 2012 (*idem* au 31 décembre 2011). L'État garantit l'ensemble des obligations de SNCF envers Eurofima (la part du capital social restant à libérer, la bonne exécution des contrats de financement octroyés par Eurofima à SNCF et la garantie donnée par SNCF au titre des contrats de financements).

En millions d'euros	31/12/2012			
	Systra	Eurofima	NTV	Total
Chiffre d'affaires	405	0	89	494
Résultat opérationnel	14	0	-140	-125
Résultat net de l'exercice	7	28	-83	-48

En millions d'euros	31/12/2011			
	Systra	Eurofima	NTV	Total
Chiffre d'affaires	203	0	24	227
Résultat opérationnel	5	0	-31	-26
Résultat net de l'exercice	2	33	-37	-2

Les indicateurs de résultat pour le nouveau Systra sur 2011 correspondent au deuxième semestre uniquement, Systra étant consolidé par intégration proportionnelle et Inexia par intégration globale sur le premier semestre 2011 dans les comptes consolidés du groupe SNCF.

12. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

La part du Groupe dans les actifs et passifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2012				31/12/2011			
	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total
Quote-part dans le bilan des coentreprises								
Actifs courants	287	203	75	565	270	208	69	546
Actifs non courants	38	536	63	636	59	510	70	639
Passifs courants	296	97	56	450	292	150	67	510
Passifs non courants	14	113	45	172	24	100	28	152
Actif net	15	528	36	580	13	468	43	524

En millions d'euros	31/12/2012				Systra	31/12/2011			
	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total		Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total
Quote-part dans le résultat des coentreprises									
Chiffre d'affaires	950	562	156	1 669	63	951	520	82	1 617
Résultat opérationnel	33	39	-16	55	1	48	20	6	75
Résultat net – Part du Groupe	20	62	-20	63	0	22	18	4	45

Il n'y a pas eu d'évolution significative sur le périmètre des coentreprises sur l'exercice 2012.

La principale évolution de l'exercice 2011 provient du passage du groupe Systra à une mise en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2011. Son résultat de janvier à juin 2011 reste réparti sur les différentes lignes du compte de résultat du Groupe suivant les modalités de consolidation de cet ensemble par intégration proportionnelle sur le premier semestre.

13. STOCKS ET ENCOURS

Au 31 décembre 2012, les stocks se décomposent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Variation
Matières premières	890	-152	738	573	165
Produits finis	245	0	245	310	-65
Encours de production	19	-2	17	25	-7
Stocks et encours	1 154	-154	1 000	907	93

Les variations des dépréciations de stocks s'analysent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2011	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	
					31/12/2011	31/12/2012
Matières premières et fournitures – dépréciation	-76	-11	39	-104	0	-152
Produits finis – dépréciation	-104	0	0	104	0	0
Encours de production – dépréciation	-3	0	1	0	0	-2
Dépréciations de stocks	-183	-11	40	0	0	-154

14. CRÉANCES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2012, les créances d'exploitation se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Variation
Clients et comptes rattachés	3 905	-153	3 752	3 650	102
Créances sur l'État et les collectivités	1 538	0	1 538	1 238	299
Autres créances d'exploitation	2 600	-69	2 531	1 949	581
Montant net des créances d'exploitation	8 043	-223	7 820	6 837	983

Les dépréciations des créances clients et des autres créances d'exploitation ont varié comme suit sur 2012 et 2011.

En millions d'euros	31/12/2011	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2012
Clients et comptes rattachés – dépréciation	-152	-52	50	1	0	0	-153
Autres créances d'exploitation – dépréciation	-85	-17	29	4	0	0	-69
Total	-236	-69	79	5	-1	0	-223

En millions d'euros	31/12/2010	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2011
Clients et comptes rattachés – dépréciation	-150	-57	56	-3	3	0	-152
Autres créances d'exploitation – dépréciation	-116	-27	32	30	-3	0	-85
Total	-266	-85	88	27	0	0	-236

De par son activité, le Groupe est peu exposé au risque de crédit. Les ventes de billets se font au comptant avec les voyageurs. Le Groupe a par ailleurs un nombre important de relations avec des clients du domaine public (RFF, collectivités régionales, RATP, STIF, Armée...). Dans l'activité SNCF Geodis, la dépendance aux clients est réduite par le nombre de ces derniers. Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le Groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui réduit les risques encourus pour non-paiement des prestations.

Enfin, en fonction de l'appréciation du risque de crédit du client, des modalités de paiement avant transport peuvent être convenues pour limiter le risque de non-paiement.

Bien que les créances puissent être échues avec ces clients, elles n'ont pas de raison d'être dépréciées. Les créances sont dépréciées lorsque le Groupe est en contentieux avec un client ou lorsque la capacité à recouvrer le montant de la créance est altérée.

Les créances clients échues non dépréciées se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

31/12/2012							Échus non dépréciés	
En millions d'euros	Non échus	Dépréciés	< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	Total	
Clients et comptes rattachés	2 727	472	598	33	24	51	3 905	
Total	2 727	472	598	33	24	51	3 905	

31/12/2011							Échus non dépréciés	
En millions d'euros	Non échus	Dépréciés	< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	Total	
Clients et comptes rattachés	2 619	522	429	101	50	80	3 801	
Total	2 619	522	429	101	50	80	3 801	

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
SICAV Monétaires assimilées à de la trésorerie	4 500	3 025	1 476
Disponibilités	1 127	878	249
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière	5 627	3 902	1 725
Intérêts courus à payer	1	1	0
Concours bancaires courants	158	242	-83
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de flux de trésorerie	5 468	3 660	1 808

Dans le cadre de l'activité de Keolis en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités afin de maintenir l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le *Liquidity Maintenance Ratio*. Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité et ce jusqu'à la fin de la franchise. Cette contrainte conduit à qualifier cette trésorerie comme disponibilités bloquées pour le Groupe. Ces disponibilités s'élevaient à 108 M€ au 31 décembre 2012 (98 M€ au 31 décembre 2011).

Pour les placements constitutifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le Groupe considère que la valeur nominale constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

Les flux de trésorerie provenant de l'activité dégagent une entrée nette de trésorerie de 2 066 M€ en 2012 (2 563 M€ en 2011) provenant principalement de la capacité d'autofinancement pour 1 975 M€ (2 148 M€ en 2011).

Les flux de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 654 M€ en 2012 (1 065 M€ en 2011), et proviennent principalement :

- des investissements corporels et incorporels pour 2 165 M€ (2 624 M€ en 2011), en diminution de 18 % par rapport à 2011 (voir note 7) ;

- des nouveaux actifs financiers de concession pour 624 M€, contre 276 M€ en 2011, la variation constatée provenant pour partie de l'entrée en vigueur du contrat de concession des transports en Île-de-France (voir note 3) ;

- ils sont compensés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 405 M€ en 2012, contre 478 M€ en 2011 ;

- par les cessions d'actifs financiers pour 948 M€ en 2012, contre 4 M€ en 2011, la variation constatée provenant pour l'essentiel de l'opération de transfert d'actifs financiers réalisée en fin d'année (voir note 3) ;

- ainsi que par les encaissements sur les actifs financiers de concession pour 495 M€ en 2012, contre 232 M€ en 2011, la variation constatée provenant pour partie de l'entrée en vigueur du contrat de concession des transports en Île-de-France (voir note 3).

Les flux liés au financement du Groupe sont positifs de 389 M€ en 2012 (en 2011, ils étaient négatifs de 2 185 M€ en 2011). Ils proviennent principalement :

- de nouveaux emprunts pour 1 167 M€ (1 437 M€ en 2011) dont 945 M€ pour l'EPIC (1 111 M€ en 2011) entre autres 925 M€ d'emprunt EMTN (866 M€ en 2011) ;

- de remboursements d'emprunts pour 1 104 M€ (1 387 M€ en 2011) qui incluent des encaissements sur la créance RFF pour 209 M€ (106 M€ en 2011) et sur la créance CDP pour 972 M€ (83 M€ en 2011) ;

- d'une augmentation des dettes de trésorerie pour 1 056 M€ (contre des remboursements de dettes de trésorerie de 1 852 M€ en 2011).

16. CAPITAUX PROPRES

16.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le capital de SNCF reste essentiellement constitué de :

- 2,2 milliards d'euros de dotations en capital correspondant essentiellement aux différents apports en numéraire versés par l'État ;

- 2,8 milliards d'euros de dotations immobilières correspondant aux différents apports en nature reçus de l'État.

Le 1^{er} janvier 1983, en application de la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, est créé un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui prend le nom de « Société nationale des chemins de fer français » (SNCF). La totalité du capital revient à l'État, « actionnaire unique ».

À la création de l'EPIC SNCF, les biens immobiliers, dépendant du domaine public ou privé antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte (créée le 31 août 1937) à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'État, sans transfert de propriété et à titre gratuit, sont alors inscrits à l'actif du bilan de l'EPIC SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés, avec une contrepartie de même montant en capital.

16.2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (INTÉRÊTS MINORITAIRES)

Au 31 décembre 2012, les participations ne donnant pas le contrôle se répartissent sur les sous-groupes suivants.

L'augmentation constatée sur Keolis est liée à l'opération de recomposition du capital réalisée sur l'exercice (voir notes 3 et 4).

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Geodis	10	9	1
STVA	5	5	0
Ermewa	4	3	1
CapTrain	29	28	1
Keolis	70	18	52
Autres	6	6	0
Total	124	69	54

17. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel donnent lieu aux provisions suivantes :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Retraite	197	189
Prévoyance	47	46
Action sociale	359	365
Rentes accidents du travail	768	767
Médaille du travail et autres avantages	125	107
Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps	430	356
Provision totale	1 925	1 831
- dont non courant	1 776	1 695
- dont courant	149	136

Le régime de prévoyance concerne le régime complémentaire des cadres supérieurs au statut.

17.1 DESCRIPTION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

17.1.1. Rentes accidents du travail

Le groupe SNCF assure lui-même le service des rentes accidents du travail (AT) au personnel actif et retraité de l'EPIC, indépendamment du régime général en vigueur.

Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d'ancienneté. Elles constituent des avantages à long terme (actifs en période d'activité) et des avantages postérieurs à l'emploi (retraités). La partie de rente versée durant la période active (le cas échéant) est comptabilisée comme un avantage long terme, le reste étant comptabilisé comme un avantage postérieur à l'emploi.

17.1.2. Action sociale

Le Groupe met en œuvre diverses actions au titre de l'action sociale pour le personnel de l'EPIC : accès aux infrastructures, consultation d'assistantes sociales... Ces actions profitent aux actifs (avantages à court terme) comme aux retraités (avantages postérieurs à l'emploi).

Une provision à due concurrence au titre de l'avantage octroyé aux retraités a été constituée.

17.1.3. Cessation progressive d'activité

La Cessation progressive d'activité (CPA) est un dispositif dont l'objectif est d'aménager le temps de travail en fin de carrière des salariés. Elle fixe ainsi une formule de temps de travail permettant de ménager une période de transition entre l'activité professionnelle et le départ en retraite. Un nouvel accord est entré en vigueur en juillet 2008 offrant la possibilité d'une cessation dégressive ou complète pour le personnel de l'EPIC. L'octroi des avantages combine des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'accord est traité dans les comptes consolidés comme un avantage à long terme en application de la norme IAS 19.

Le calcul repose notamment sur une hypothèse relative à la proportion attendue des agents qui entreront dans le dispositif.

17.1.4. Autres avantages accordés

Le Groupe, via ses filiales, participe à des régimes de retraite et autres avantages envers le personnel en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté et en dehors des régimes de droits communs régis par la Loi. Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ en retraites et des gratifications au titre des médailles du travail (France), des régimes de retraites à prestations définies [Royaume-Uni, Italie (TFR), Allemagne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Australie et Canada] et de frais de santé des retraités (Canada).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

— la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) au sein des filiales Keolis ;

— la convention collective des transports routiers (CCN_3085). Ces régimes peuvent faire l'objet d'un financement partiel.

En Italie, les salariés bénéficient du *Trattamento di Fine Rapporto di lavoro subordinato* (TFR). Cette indemnité de fin de contrat de travail, due par l'employeur sans considération du motif de rupture du contrat, prend la forme d'un versement unique représentant environ 1/14^e de la rémunération annuelle par année d'ancienneté.

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires *Railways Pension Scheme* (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Un *franchise adjustment* est pris en compte dans le calcul de la provision.

17.1.5. Principales hypothèses utilisées

Les provisions pour engagements de personnel sont calculées sur une base actuarielle, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les paramètres utilisés pour la modélisation des principaux avantages du personnel sont les suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation brut	2,55 %	3,80 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Table de mortalité prévoyance et action sociale	TGH 05/TGF 05	TGH 05/TGF 05
Table de mortalité AT actifs et retraités	TD 88-90	TD 88-90
Table de mortalité AT veuves	TGF 05	TGF 05
Table de mortalité CPA	TGF 05	TGF 05
Taux d'accroissement brut des prestations de prévoyance (régime différentiel des cadres supérieurs)	2,80 %	3,00 %
Taux d'accroissement brut des dépenses d'action sociale	2,00 %	2,00 %
Taux d'accroissement brut des rentes accidents du travail	2,00 %	2,00 %
Taux d'accroissement brut des cessations progressives d'activité	3,00 %	3,00 %

Concernant les régimes accordés par les filiales du Groupe, les hypothèses utilisées pour les principales zones monétaires sont les suivantes en fonction de la durée des régimes :

	31/12/2012			31/12/2011		
	France	Grande-Bretagne	Suède	France	Grande-Bretagne	Suède
Taux d'actualisation	2,55 %	4,45 % 4,40 % 4,00 %	2,10 %	3,80 %	5,00 % 4,90 % 5,75 %	2,44 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 % à 3,22 %	2,50 % à 3,70 %	3,00 %	2,00 % à 3,35 %	4,00 %	3,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	2,55 % 2,90 %	7,30 % 6,90 % 5,90 %	NA	3,50 %	7,40 % 7,10 % 6,40 %	NA

Comme au 31 décembre 2011, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les obligations au titre des principaux avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. La référence retenue pour déterminer le taux d'actualisation est Bloomberg AA pour la zone Euro. Sur la Grande-Bretagne les deux premiers taux indiqués correspondent, pour l'actualisation et le rendement attendu, aux régimes RPS décrits précédemment. Le troisième taux est celui utilisé pour les régimes des filiales de transport de marchandises. Le taux de la Suède concerne uniquement les régimes des filiales de la branche SNCF Geodis.

17.2. VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS

Pour les engagements d'avantages postérieurs à l'emploi, en application de la méthode du corridor, le Groupe comptabilise progressivement les écarts actuariels constatés à la suite des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles. Les amendements apportés aux différents régimes font également l'objet d'une constatation progressive sur une base linéaire en résultat ou immédiatement en résultat si les droits sont irrémédiablement acquis. Quant aux médailles du travail et autres avantages à long terme, les écarts actuariels et les modifications de régimes sont comptabilisés immédiatement et totalement en résultat de l'exercice.

Les variations de la valeur actualisée des obligations, de la provision au bilan et de la juste valeur des actifs du régime au titre des engagements de retraite sont les suivantes :

31/12/2012							
En millions d'euros	Engagement de retraite	Écarts actuariels non reconnus et franchise adjustment	Coût des services passés non reconnus	Juste valeur des actifs	Valeur actualisée de l'obligation	Dont financée	Dont non financée
Provision à l'ouverture	189						
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	-12						
Montants passif (actif) net à l'ouverture	177	-141	-2	-411	731	554	177
Coût des services rendus	37	0	0	0	37		
Coût financier (y compris <i>franchise adjustment</i>)	29	0	0	0	29		
Cotisation des salariés	1	0	0	0	1		
Écarts actuariels	4	-81	0	-2	88		
Prestations payées	-11	0	0	14	-25		
Coût des services passés reconnus	-2	0	1	0	-2		
Effet des réductions et liquidations	0	0	0	1	-1		
Périmètre et change	1	-6	0	-9	16		
Contribution des salariés	-1	0	0	-1	0		
Contribution des employeurs	-22	0	0	-22	0		
Rendement attendu des actifs de régime	-29	0	0	-29	0		
Autres	0	0	0	-2	2		
Montants passif (actif) net à la clôture	184	-228	-1	-461	875	651	224
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	13						
Provision à la clôture	197						

31/12/2011							
En millions d'euros	Engagement de retraite	Écarts actuariels non reconnus et franchise adjustment	Coût des services passés non reconnus	Juste valeur des actifs	Valeur actualisée de l'obligation	Dont financée	Dont non financée
Provision à l'ouverture	214						
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	-1						
Montants actif/passif nets à l'ouverture	213	-78	-1	-353	645	505	140
Coût des services rendus	36	0	0	0	36		
Coût financier (y compris <i>franchise adjustment</i>)	30	0	0	0	30		
Cotisation des salariés	0	0	0	0	0		
Écarts actuariels	1	-63	0	29	35		
Prestations payées	-11	0	0	-1	-10		
Coût des services passés reconnus	0	0	-1	0	1		
Effet des réductions et liquidations	1	0	0	0	0		
Périmètre et change	-6	0	0	0	-6		
Contribution des salariés	0	0	0	0	0		
Contribution des employeurs	-57	0	0	-57	0		
Rendement attendu des actifs de régime	-29	0	0	-29	0		
Montants actif/passif nets à la clôture	177	-141	-2	-411	730	554	177
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	12						
Provision à la clôture	189						

Composition des actifs de couverture	31/12/2012	31/12/2011
Obligations	52	41
Actions	373	320
Biens immobiliers	16	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	0
Autres	18	31
Juste valeur totale des actifs du régime	461	411

Dans le cadre de sa filialisation réalisée le 1^{er} septembre 2010, les partenaires britanniques d'EIL dont LCR se sont engagés à financer, sur une période donnée, une partie du déficit du régime de retraite d'EIL. Parmi les contributions employeur figure, sur 2011, un versement exceptionnel de 39 M€ payé directement au fonds par ces partenaires. Le déficit constaté à la clôture précédente a été résorbé

pour faire apparaître *in fine* un actif de retraite de 10 M€ au 31 décembre 2011. Il n'a pas varié de façon significative sur 2012.

La variation des provisions et de la valeur actualisée nette des obligations s'explique par les éléments ci-dessous pour tous les régimes autres que la retraite.

31/12/2012

En millions d'euros	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps	Médaille du travail et autres avantages
Provision à l'ouverture	46	365	767	356	107
Écarts actuariels non comptabilisés à l'ouverture	-2	-112	105	0	0
Coût des services passés non reconnus à l'ouverture	0	0	0	0	-6
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	45	253	872	356	100
Coût des services rendus	1	4	29	31	9
Coût financier	2	9	32	13	3
Écarts actuariels	13	57	143	64	8
Coût des services passés	0	0	0	0	0
Prestations payées	-2	-13	-66	-35	-3
Effet des réductions et liquidations	0	0	0	0	0
Périmètre et change	0	0	0	0	2
Autres	0	0	0	0	6
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	58	310	1011	430	125
Écarts actuariels non comptabilisés	-11	48	-244	0	0
Coût des services passés non reconnus à la clôture	0	0	0	0	0
Provision à la clôture	47	359	767	430	125

31/12/2011

En millions d'euros	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps	Médaille du travail et autres avantages
Provision à l'ouverture	46	372	761	363	81
Écarts actuariels non comptabilisés à l'ouverture	-2	-127	63	0	0
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	44	245	824	363	81
Coût des services rendus	1	4	31	27	13
Coût financier	2	10	34	15	2
Écarts actuariels	0	7	50	-15	15
Coût des services passés	0	0	0	0	-6
Prestations payées	-2	-14	-66	-34	-5
Effet des réductions et liquidations	0	0	0	0	0
Périmètre et change	0	0	0	0	1
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	45	253	872	356	100
Écarts actuariels non comptabilisés à la clôture	2	112	-105	0	0
Coût des services passés non reconnus à la clôture	0	0	0	0	6
Provision à la clôture	46	365	767	356	107

Le montant de l'engagement au titre de l'accord de cessation progressive d'activité est calculé sur la base d'une hypothèse d'adhésion de 24,5% en 2012 et en 2011. Une variation à la hausse ou à la baisse de cette hypothèse de 100 points de base aurait un effet de l'ordre de 15 M€.

17.3. CHARGE COMPTABILISÉE

L'ensemble des variations de provision au titre des engagements de retraite et assimilés est comptabilisé au sein de la marge opérationnelle, sur la ligne «Charges de personnel», à l'exclusion du coût financier, du rendement attendu des actifs du régime et des écarts actuariels amortis qui sont présentés en résultat financier.

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies est comprise dans les charges de personnel et s'élève à 1,8 milliard d'euros sur 2012.

Au total, la charge portée en résultat au titre des régimes à prestations définies se décompose comme suit :

31/12/2012							
En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes accidents du travail	Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps	Médailles du travail et autres avantages	TOTAL
Coût des services rendus	37	1	4	29	31	9	111
Coût des services passés	-2	0	0	0	0	0	-2
Effet des réductions/liquidations	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Marge opérationnelle	34	1	4	29	31	9	109
Coût financier (y compris <i>franchise adjustment</i>)	29	2	9	32	13	3	87
Rendement attendu des actifs du régime	-29						-29
Écarts actuariels	4	0	-6	4	64	8	74
Autres	0						0
Résultat financier	4	2	3	36	77	11	132
Charge comptabilisée	38	3	7	65	108	20	240

31/12/2011							
En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes accidents du travail	Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps	Médailles du travail et autres avantages	TOTAL
Coût des services rendus	36	1	4	31	27	13	112
Coût des services passés	1	0	0	0	0	1	2
Effet des réductions/liquidations	0	0	0	0	0	0	-1
Cotisations des salariés	0	0	0	0	0	0	0
Autres	-9						-9
Marge opérationnelle	28	1	4	31	27	13	104
Coût financier (y compris <i>franchise adjustment</i>)	30	2	10	34	15	2	92
Rendement attendu des actifs du régime	-29	0	0	0	0	0	-29
Écarts actuariels	1	0	-7	8	-15	15	2
Résultat financier	1	2	3	42	0	17	65
Charge comptabilisée	29	3	7	72	27	30	169

17.4. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE

Les valeurs actualisées des obligations, les justes valeurs des actifs du régime et les ajustements liés à l'expérience sont présentés ci-après :

En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	2012
					Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	875	57	310	1 011	430
Juste valeur des actifs du régime de clôture	-461	0	0	0	0
Situation financière	414	57	310	1 011	430
Ajustements liés à l'expérience relatifs :					
- aux passifs	-9	-3	-4	2	-11
- aux actifs	2	0	0	0	0

En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	2011
					Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	730	45	253	872	356
Juste valeur des actifs du régime de clôture	-411	0	0	0	0
Situation financière	320	45	253	872	356
Ajustements liés à l'expérience relatifs :					
- aux passifs	3	0	9	6	-1
- aux actifs	2	0	0	0	0

En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	2010
					Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	645	44	246	824	363
Juste valeur des actifs du régime de clôture	-353	0	0	0	0
Situation financière	292	44	246	824	363
Ajustements liés à l'expérience relatifs :					
- aux passifs	4	1	-3	-13	0
- aux actifs	-1	0	0	0	0

En millions d'euros	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	2009
					Cessation progressive d'activité et compte épargne-temps
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	146	41	238	804	344
Juste valeur des actifs du régime de clôture	-34	0	0	0	0
Situation financière	30	41	238	804	344
Ajustements liés à l'expérience relatifs :					
- aux passifs	0	0	1	-24	0
- aux actifs	1	0	0	0	0

17.5. FACILITÉS DE CIRCULATION

Le personnel SNCF (actifs et leurs ayants droit, et retraités) bénéficie de facilités de circulation lui permettant de voyager, dans certains cas, à des conditions tarifaires différentes du prix de marché. Le groupe SNCF estime que ce dispositif

n'a pas d'impact dimensionnant sur ses moyens de production et que le coût moyen marginal de ce dispositif est inférieur à la réservation acquittée par les ayants droit.

18. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

En millions d'euros	01/01/2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisée)	Reprises de l'exercice (non utilisée)	Autres variations	31/12/2012	Dont courant	Dont non courant
Risques fiscaux, sociaux et douaniers	122	16	-20	-8	-5	106	8	98
Risques environnementaux	355	27	-11	-12	0	360	27	333
Litiges et risques contractuels	396	95	-51	-207	34	267	59	208
Coûts de restructuration	24	26	-15	-9	3	29	25	4
Autres	185	86	-35	-61	45	219	99	121
Total provisions	1 082	250	-132	-297	77	980	217	763

18.1. PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

À la clôture de l'exercice, les risques environnementaux provisionnés concernent principalement les éléments suivants :

- dépollution des sites: 79 M€ (84 M€ en 2011);
- coûts liés à l'amiante: 272 M€ (266 M€ en 2011).

18.2. PROVISIONS POUR LITIGES ET RISQUES CONTRACTUELS

Des reprises non utilisées ont été constatées sur la période :

- pour 37 M€ à la suite de l'extinction de la possibilité d'appel du plaignant;
- pour 87 M€ à la suite de la résolution contractuelle des litiges objets de la provision.

18.3. AUTRES PROVISIONS

Parmi les autres provisions figure notamment une provision pour risque sur commandes fermes de matériel. Cette provision diminue de 23 M€ au titre des investissements réalisés sur la période qui ont aussitôt fait l'objet d'une dépréciation pour le même montant. Les mouvements se compensent sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat. En particulier, la provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret est nulle à la clôture (17 M€ en 2011).

19. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe sont détaillés dans la présente note par nature, par échéance, par devise et par taux. La note 20 fournit des informations complémentaires sur les instruments dérivés souscrits par le Groupe. La stratégie de couverture suivie est présentée en note 21.

La juste valeur des instruments dérivés passifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les lignes d'emprunts et de juste valeur des instruments dérivés incluent les intérêts courus non échus.

19.1. RÉPARTITION COURANT/NON COURANT DES PASSIFS FINANCIERS

Sont classés en passifs courants les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

Les passifs financiers se répartissent de la manière suivante :

En millions d'euros	Note	31/12/2012			31/12/2011		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires		10549	2116	12665	10754	2175	12928
Emprunts auprès des établissements de crédit	287	2192	170	2362	2231	269	2500
Dettes de location-financement	38	1568	63	1631	1854	537	2390
Sous-total emprunts	296	14308	2349	16657	14838	2981	17819
dont	14						
- évalués au coût amorti	15	11728	2292	14020	12297	2911	15207
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur		2091	53	2143	2003	67	2069
- évalués selon l'option « juste valeur »		490	4	493	539	4	543
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle		10	-0	10	10	487	497
Juste valeur négative des dérivés de couverture	20	352	-0	352	279	40	320
Juste valeur négative des dérivés de transaction	20	596	100	695	392	172	564
Emprunts et dettes financières		15267	2448	17715	15519	3680	19200
Dettes de trésorerie et trésorerie passive		2	2662	2664	2	1737	1739
Passifs financiers présentés au bilan		15269	5110	20379	15521	5418	20939
Créance sur Réseau Ferré de France	9.1	1203	451	1654	1616	227	1843
Créance sur la CDP	9.2	1521	1340	2861	2650	1303	3954
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		-	120	120	119	5	123
Actifs à la juste valeur par résultat		-	128	128	131	102	234
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	614	25	639	553	18	571
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	665	85	750	511	215	726
Autres prêts, créances et placements ⁽²⁾	9.4	299	954	1254	335	923	1258
Trésorerie et équivalents de trésorerie			5627	5627		3902	3902
Endettement financier net du Groupe		10967	-3620	7347	9606	-1278	8329

⁽¹⁾ Les actifs disponibles à la vente ne prennent pas en compte les titres de participation pour 239 M€ (221 M€ en 2011).

⁽²⁾ Les autres prêts, créances et placements ne prennent pas en compte les actifs de retraite pour 17 M€ (14 M€ en 2011).

La variation des dettes sur engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle est essentiellement liée à l'opération de recomposition du capital de Keolis (voir note 3).

Pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie de passifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

— niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés ;

— niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés ;

— niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

La répartition par niveau des actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur est la suivante :

31/12/2012

En millions d'euros	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts obligataires	10549	2116	12665	0	2637	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	2192	170	2362	-1	1	0
Dettes de location financement	1568	63	1631	0	0	0
Sous-total emprunts	14308	2349	16657	-1	2637	0
dont						
- évalués au coût amorti	11728	2292	14020			
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	2091	53	2143	0	2143	0
- évalués selon l'option « juste valeur »	490	4	493	0	493	0
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	10	0	10	0	10	0
Juste valeur négative des dérivés de couverture	352	0	352	0	352	0
Juste valeur négative des dérivés de transaction	596	100	695	0	695	0
Emprunts et dettes financières	15267	2448	17715	0	3695	0
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	2	2662	2664	0	0	2
Passifs financiers présentés au bilan	15269	5110	20379	0	3695	2

31/12/2011

En millions d'euros	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts obligataires	10754	2175	12928	0	2612	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	2231	269	2500	0	1	0
Dettes de location financement	1854	537	2390	0	0	0
Sous-total emprunts	14838	2981	17819	0	2612	0
dont						
- évalués au coût amorti	12297	2911	15207			
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	2003	67	2069	0	2069	0
- évalués selon l'option « juste valeur »	539	4	543	0	543	0
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	10	487	497	0	497	0
Juste valeur négative des dérivés de couverture	279	40	320	0	319	0
Juste valeur négative des dérivés de transaction	392	172	564	0	564	0
Emprunts et dettes financières	15519	3680	19200	0	3993	0
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	2	1737	1739	0	0	0
Passifs financiers présentés au bilan	15521	5418	20939	0	3993	0

L'endettement net des ESH non consolidées s'élève à 2,1 milliards d'euros (2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

19.2. ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

L'échéancier des passifs financiers se présente comme suit:

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Moins d'un an	2 349	2 990
1 à 5 ans	3 198	4 197
Plus de 5 ans	10 346	9 916
Impact de la juste valeur (option « juste valeur »)	106	155
Impact de la juste valeur (comptabilité de couverture)	658	562
Total	16 657	17 819
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	10	497
Juste valeur des dérivés non courants	948	672
Juste valeur des dérivés courants	99	212
Total emprunts et dettes financières	17 715	19 200

En figeant les cours et les taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Emprunts				
Moins d'un an	2 042	557	2 680	607
1 à 2 ans	1 023	462	1 307	545
2 à 3 ans	1 166	461	930	469
3 à 4 ans	816	428	1 197	459
4 à 5 ans	279	418	769	420
Plus de 5 ans	10 401	3 212	9 995	3 026
Total	15 727	5 538	16 878	5 527

19.3. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES PAR DEVICES

La ventilation par devises des emprunts et des dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

En millions d'euros	Structure initiale de la dette		Structure après couverture de change	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Euro	12 487	12 944	15 663	16 734
Franc suisse	1 533	2 019	337	335
Dollar américain	421	622	332	354
Dollar canadien	145	143	25	24
Livre sterling	1 182	1 185	261	345
Yen	571	597	0	7
Dollar australien	185	184	11	
Dollar Hongkong	105	107	0	
Autres	30	18	28	20
Total des emprunts	16 657	17 819	16 657	17 819

La dette en livre sterling est totalement couverte par des actifs en livre sterling, et les dettes en franc suisse et en dollar sont partiellement couvertes par des actifs en franc suisse et en dollar.

19.4. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES PAR TAUX

La ventilation par taux des emprunts et des dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

En millions d'euros	Structure initiale de la dette		Structure après couverture IFRS	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Taux fixe	12 356	13 101	11 716	12 374
Taux variable	4 301	4 718	4 941	5 445
Total des emprunts	16 657	17 819	16 657	17 819

La répartition des emprunts par taux intègre l'effet des instruments dérivés de couverture et des dérivés de transaction.

19.5. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des dettes enregistrées à la juste valeur sur option est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale
Emprunts évalués selon l'option juste valeur à la juste valeur	493	425	543	474

La juste valeur des emprunts comptabilisés est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Emprunts	17 667	16 657	17 971	17 819
Dettes de trésorerie	2 664	2 664	1 739	1 739
Total des emprunts	20 332	19 321	19 710	19 558

20. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés actifs et passifs, courants et non courants, se répartissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	226	-20	206	227	-23	204
Dérivés de couverture de juste valeur	388	45	433	326	41	367
Dérivés de transaction	665	85	750	511	215	726
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés actifs	1 279	110	1 389	1 064	233	1 297
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	352	-6	346	276	29	305
Dérivés de couverture de juste valeur	0	5	5	4	11	15
Dérivés de transaction	596	100	695	392	172	564
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés passifs	948	99	1 047	672	212	884

20.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE

Le groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis.

Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération:

En millions d'euros	Juste valeur au bilan 31/12/2012					Juste valeur au bilan 31/12/2011				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps cambiste	-	-	1	-	1	-	-	25	-	25
Swaps de devises	214	154	121	-	489	233	160	274	-	668
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Vente à terme de devises	2	-	0	0	2	(0)	-	0	-	0
Options sur devises	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0
Instruments dérivés actifs	216	154	123	0	493	233	160	300	0	694
Swaps cambiste	-	-	23	-	23	-	-	0	-	0
Swaps de devises	220	-	65	-	285	203	7	174	-	384
Achat à terme de devises	-	-	0	-	0	1	-	0	-	1
Vente à terme de devises	-	-	0	-	0	0	-	1	0	1
Options sur devises	-	-	-	0	0	-	-	-	0	0
Instruments dérivés passifs	220	-	89	0	309	205	7	175	0	386
Position nette sur devises	(4)	154	34	0	184	29	153	125	(0)	307

Aux 31 décembre 2012 et 2011 les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

20.1.1. Swaps de devises ayant un sous-jacent passif

Engagements nominaux reçus 31/12/2012												
En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture	
	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises
Franc suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	100	83	1 275	1 056
Dollar américain	5	4	0	0	0	0	100	76	0	0	0	0
Dollar canadien	0	0	0	0	150	114	0	0	0	0	0	0
Livre sterling	0	0	0	0	29	35	21	26	0	0	550	674
Yen	0	0	0	0	30 000	264	0	0	0	0	32 500	286
Dollar australien	0	0	0	0	200	152	0	0	0	0	0	0
Dollar néo-zélandais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hongkong	200	20	832	81	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	60
Total		23		81		565		102		83		2 076

Engagements nominaux reçus 31/12/2011												
En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture	
	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises	En devises
Franc suisse	600	492	0	0	0	0	0	0	0	0	1 375	1 128
Dollar américain	220	157	0	0	0	0	0	0	100	71	0	0
Dollar canadien	0	0	0	0	0	0	150	108	0	0	0	0
Livre sterling	21	24	0	0	0	0	29	33	21	24	550	630
Yen	0	0	0	0	0	0	30 000	275	0	0	26 500	243
Dollar australien	0	0	0	0	0	0	200	143	0	0	0	0
Dollar néo-zélandais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hongkong	0	0	200	18	832	77	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	60
Total		673		18		77		558		96		2 061

Engagements nominaux donnés 31/12/2012												
En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
Euro		26		73		502		112		66		2 058
Total		26		73		502		112		66		2 058

Engagements nominaux donnés 31/12/2011												
En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
Euro		613		22		73		502		112		2 070
Total		613		22		73		502		112		2 070

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit:

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'1 an	105	-29	118	-65
1 à 2 ans	104	-27	105	-58
2 à 3 ans	102	-26	104	-58
3 à 4 ans	79	-14	102	-55
4 à 5 ans	75	-14	78	-41
Plus de 5 ans	572	-118	641	-323
Total	1037	-228	1 148	-601

20.1.2 Swaps de devise ayant un sous-jacent actif

En millions	Engagements nominaux donnés 31/12/2012											
	Moins d'un an		1 à 2 ans			2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans
	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture
Dollar américain	32	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar canadien	0	0	0	0	150	114	0	0	0	0	0	0
Livre sterling	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar australien	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar néo-zélandais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hongkong	200	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		48		0		114		0		0		0

En millions	Engagements nominaux donnés 31/12/2011											
	Moins d'un an		1 à 2 ans			2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans
	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture
Franc suisse	600	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar américain	130	93	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar canadien	2	1	0	0	0	0	150	108	0	0	0	0
Livre sterling	30	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar australien	20	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar néo-zélandais	150	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hongkong	0	0	200	18	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		721		18		0		108		0		0

Engagements nominaux reçus 31/12/2012

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	52	0	92	0	0	0
Total	52	0	92	0	0	0

Engagements nominaux reçus 31/12/2011

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	564	22	0	92	0	0
Total	564	22	0	92	0	0

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011		
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	
Moins d'1 an		0	-6	6	-17
1 à 2 ans		0	-5	1	-6
2 à 3 ans		0	-5	1	-5
3 à 4 ans		0	0	0	-5
Total		0	-17	9	-33

20.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le Groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des options sur swaps de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan 31/12/2012					Juste valeur au bilan 31/12/2011				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe	0	279	631	0	910	0	208	427	0	634
Swap payeurs de taux fixe	-11	-	-4	0	-14	-30	0	-3	0	-33
Swaps d'index	-	-	0	0	0	0	0	2	0	2
Options de taux	0	-	0	0	0	0	0	0	0	1
Instruments dérivés actifs	-11	279	627	0	896	-30	208	426	0	604
Swaps receveurs de taux fixe	0	0	0	0	0	35	0	0	0	35
Swap payeurs de taux fixe	126	5	594	0	725	62	8	357	0	427
Swaps d'index	0	0	13	0	13	0	0	15	0	16
Options de taux	0	-	0	0	0	3	0	17	0	20
Instruments dérivés passifs	126	5	607	0	738	101	8	389	0	498
Position nette taux	-137	274	20	0	158	-130	200	37	0	106

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
Swaps receveurs de taux fixe	3 450	0	3 533	76
Swaps payeurs de taux fixe	5 416	152	5 859	544
Swaps d'index	35	0	1 060	0
Options de taux (swaptions)	55	0	238	144

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	Flux d'intérêt nets 31/12/2012					
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	120	123	125	125	125	855
Swaps payeurs de taux fixe	-132	-141	-130	-131	-132	-977
Swaps d'index	-1	-1	-1	-1	-1	-7
Options de taux (swaptions)	2	2	0	0	0	0
Total	-12	-18	-5	-7	-8	-129

En millions d'euros	Flux d'intérêt nets 31/12/2011					
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	80	81	80	83	82	669
Swaps payeurs de taux fixe	-116	-94	-93	-82	-81	-640
Swaps d'index	-1	-1	-1	-1	-1	-9
Options de taux (swaptions)	-4	-3	-3	-1	-1	-2
Total	-42	-18	-16	-2	-1	19

21. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ ET COUVERTURE

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le Conseil d'administration du groupe SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme. En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle).

21.1. STRATÉGIE SUIVIE

21.1.1. Gestion du risque de taux

L'optimisation du coût de l'endettement net à long terme est gérée, dans sa composante taux, au travers de la répartition entre le taux fixe et le taux variable. Le Groupe utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échange de taux d'intérêts dans les limites définies, pour SNCF, par le cadre général susvisé.

En terme économique, la part à taux fixe de l'endettement financier net de la société mère au 31 décembre 2012 est de 88,6% comparée à 79,6% au 31 décembre 2011. Sur ce même périmètre, le taux de revient s'établit à 2,84% pour l'exercice 2012, contre 3,18% pour l'exercice 2011.

Analyse de sensibilité

Les instruments financiers à taux fixe comptabilisés au coût amorti ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt tel que défini par IFRS 7.

Les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie sont affectés par l'évolution des taux d'intérêt de marché. En conséquence, ils sont pris en compte dans l'analyse de la sensibilité du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur due à l'évolution des taux d'intérêt de marché des instruments de couverture et celle des instruments couverts se compensent très largement dans le compte de résultat de la période. Ces instruments ne sont par conséquent pas exposés au risque de taux d'intérêt.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité des capitaux propres.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés en juste valeur sur option. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat. L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne participent pas à une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat.

En terme comptable, au titre de la société mère, une translation à la hausse de la courbe des taux d'intérêts du 31 décembre 2012 de 1% aurait un impact positif de 16M€ sur le résultat du Groupe (positif de 27M€ pour 2011).

L'effet hypothétique des 16M€ sur le résultat du Groupe se décompose en :

— -17M€ sur les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie (-18M€ en 2011) ;

— + 22M€ sur les dettes en juste valeur sur option (+26M€ en 2011) ;

— +11M€ sur les produits dérivés de transaction (+19M€ en 2011).

Par ailleurs, la société mère dispose d'une trésorerie court terme nette sur laquelle la même translation de la courbe des taux aurait un impact positif de 24M€ (positif de 23M€ en 2011).

21.1.2. Gestion du risque de change

Les activités commerciales du Groupe ne génèrent pas de risque de change significatif.

En dehors des filiales qui opèrent dans leur propre pays, l'endettement net du Groupe en devises autre que l'euro est géré en fonction de la limite de risque admissible définie, pour SNCF, par le même cadre général. Le Groupe utilise pour cela des contrats d'échange de devises, généralement mis en place dès l'émission des emprunts.

Au 31 décembre 2012, la part restant en devises, après couverture par contrat d'échange de devises, reste stable à 1,94%.

Le Groupe considère que compte tenu du faible pourcentage représenté par les dettes en devises non couvertes, son résultat n'est pas sensible au risque de change.

21.1.3. Gestion du risque sur matières premières

Pour ses besoins de production, le Groupe est exposé aux risques de variations des cours des produits pétroliers. Ce risque est géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés fermes ou optionnels (contrats d'échange, options, prix plancher, prix plafond). Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces opérations.

Pour 2011, une couverture sous forme d'un cap a été mise en place pour un volume de 40 000 tonnes annuel.

Pour l'ensemble de l'année 2013, aucune couverture sous forme d'un cap n'a été mise en place.

21.1.4. Gestion du risque de contrepartie

Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Des limites en volume selon les durées de placement sont déterminées pour chaque contrepartie, tenant compte de ses fonds propres, de son rating et de sa nationalité. La consommation de la limite autorisée, fondée sur le nominal des transactions, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite la signature d'une convention cadre ainsi que d'un contrat-cadre de remise en garantie. La consommation de la limite attribuée est constituée par le seuil du collatéral

auquel est ajouté un montant forfaitaire tenant compte de la valeur absolue des plus fortes variations de la valeur de marché de l'ensemble des contrats financiers sous collatéral avec la contrepartie.

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

21.1.4.1. Les placements financiers

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, *commercial paper*), de prises en pension de Valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Compte tenu de leur faible durée résiduelle et de leur composition, ils ne génèrent pas d'exposition au risque de crédit.

2. Portefeuille d'actifs disponibles à la vente

Courant 2008, le Groupe a mis en place un portefeuille d'actifs moyen terme destiné à couvrir des dépenses futures d'investissement. Ce portefeuille est classé en actifs disponibles à la vente (voir note 9).

En 2011, les capitaux propres se sont améliorés de 1 M€. En 2012, la variation est également peu significative puisque les capitaux propres se sont dégradés de 0,4 M€. Une variation des *spreads* inférieure de 0,50% aurait entraîné une dégradation supplémentaire de la variation des capitaux propres de -0,1 M€.

21.1.4.2. Les instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux, de change et de matières premières. Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elles. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat-cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

21.1.5. Gestion du risque de liquidité

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 0,39 milliard d'euros au 31 décembre 2012 (0,04 milliard d'euros au 31 décembre 2011) et en moyenne à hauteur de 0,29 milliard d'euros pendant l'exercice 2012, contre 0,84 milliard d'euros en 2011.

Par ailleurs, la société mère a mis en place début 2009 un programme d'Euro Commercial Paper d'un montant maximal de 2 milliard d'euros, utilisé à hauteur de 1,09 milliard d'euros au 31 décembre 2012 (0,66 milliard d'euros au 31 décembre 2011) et en moyenne à hauteur de 0,89 milliard d'euros pendant l'exercice 2012 (1,37 milliard d'euros sur 2011).

En outre, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 860 M€ (860 M€ en 2011).

Le total des lignes de crédit confirmées pour le Groupe est de 971 M€ (1 039 M€ en 2011) ventilé comme suit par échéance :

En millions d'euros	Total 31/12/2012	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Lignes de crédit confirmées	971	421	550	0

En millions d'euros	Total 31/12/2011	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Lignes de crédit confirmées	1 039	9	1 030	0

21.2. COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La juste valeur des dérivés affectés à des opérations de couverture de flux de trésorerie se ventile comme suit par type d'élément couvert :

En millions d'euros	Juste valeur au 31/12/2012	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-21	-7	0	-14
Emprunts non obligataires	-70	-9	-33	-28
Prêts et créances	-49	2	0	-51
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-140	-14	-33	-93

En millions d'euros	Juste valeur au 31/12/2011	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	12	-14	0	26
Emprunts non obligataires	-27	-18	-3	-6
Dettes de location financement	-49	-19	-19	-11
Prêts et créances	-36	-1	0	-35
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-101	-52	-22	-27

Les impacts sur les capitaux propres, résultat de la période et réserves, se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2012)	- 79
Recyclé en résultat	- 33
Variation de valeur efficace	- 39
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	- 4
Clôture (31/12/2012)	- 154

Sur 2012, le produit d'impôt différé reconnu en contrepartie des capitaux propres au titre des variations de valeur efficace s'élève à 12 M€. La variation de juste valeur de couverture de flux de trésorerie nette d'impôt différé est négative de 65 M€ sur le total des capitaux propres recyclables part du Groupe sur 2012.

En millions d'euros	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2011)	- 71
Recyclé en résultat	- 49
Variation de valeur efficace	37
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	5
Clôture (31/12/2011)	- 79

Sur 2011, une charge d'impôt différé de 2 M€ a été reconnue en contrepartie des capitaux propres au titre des variations de valeur efficace. La variation de juste valeur de couverture de flux de trésorerie nette d'impôt différé est négative de 10 M€ sur le total des capitaux propres recyclables part du Groupe sur 2011.

21.3. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les éléments d'actif et de passif faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés initialement au coût amorti, puis réévalués à chaque clôture sur la base de leur juste valeur du risque couvert. La variation de valeur du risque couvert est compensée, à la part inefficace près, par les variations de valeur des instruments dérivés utilisés pour la couverture.

En millions d'euros	Écart d'évaluation au 01/01/2012	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	Écart d'évaluation au 31/12/2012
Emprunts obligataires	-544	-72	5	-610
Autres actifs financiers	5	-3	0	2
Total	-539	-75	5	-608
Instruments dérivés de couverture	330	72	18	428
Inefficacité		-3		

En millions d'euros	Écart d'évaluation au 01/01/2011	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	Écart d'évaluation au 31/12/2011
Emprunts obligataires	-209	-259	-76	-544
Autres actifs financiers	12	-6	0	5
Total	-197	-265	-76	-539
Instruments dérivés de couverture	219	254	-115	330
Inefficacité		-11		

22. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES COMPTES CRÉDITEURS

Les dettes d'exploitation se répartissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	5 778	4 811	967
dont dettes sur acquisition d'immo.	373	364	9
Avances et acomptes reçus sur commande	472	514	-42
dont avances reçues sur cessions d'immobilisations	7	7	0
Dettes sociales	2 396	2 314	82
Dettes sur l'État et les collectivités	1 585	1 265	320
Autres dettes d'exploitation	417	500	-82
Produits constatés d'avance	1 479	1 307	172
Total des dettes d'exploitation	12 128	10 711	1 417

L'augmentation des fournisseurs et comptes rattachés provient pour 609 M€ de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention avec le STIF pour les transports en Île-de-France (voir note 3).

23. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Actifs détenus en vue d'être cédés	22	1
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	24	4
Impact net au bilan	-1	-3

Les montants constatés concernent essentiellement la filiale Novatrans au sein de la branche SNCF Geodis. Devant la difficulté financière constatée sur cette filiale, plusieurs scénarios ont été étudiés par le Groupe dont celui de sa cession. Le 10 juillet 2012, le Groupe a reçu une offre de reprise par le groupe Charles André Transports (GCA). Après une dernière phase de négociation avec le repreneur et l'avis conforme des instances représentatives du personnel concernées, le Groupe a accepté l'offre en septembre 2012. L'opération reste suspendue à certaines conditions, notamment l'accord de l'autorité de la concurrence, conditions qui devraient être levées au plus tard fin février 2013. Les actifs et passifs de Novatrans ont été reclassés au bilan au 31 décembre 2012 en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés conformément à la norme IFRS 5. Ils sont essentiellement constitués de créances et de dettes d'exploitation.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du groupe SNCF est organisée comme indiqué dans la note 2.23.

Afin de respecter le ratio Dette nette/Marge opérationnelle cible de 4, SNCF a procédé à une augmentation des capitaux propres de Gares & Connexions de 270M€ au 1^{er} janvier 2012.

L'information sectorielle sur le résultat est la suivante :

31/12/2012

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter- branche	Total
Chiffre d'affaires externe	4 992	12 476	6 520	9 274	236	323		33 820
Chiffre d'affaires interne	505	360	983	241	732	5 285	-8 106	
Chiffre d'affaires	5 497	12 836	7 503	9 515	969	5 608	-8 106	33 820
Marge opérationnelle	290	685	959	136	183	627		2 880
Résultat opérationnel courant	310	394	556	-226	55	369		1 458
Résultat opérationnel	159	467	533	-484	62	458		1 196
Dotations aux amortissements	0	-335	-395	-358	-122	-293		-1 503
Variation nette des provisions	21	44	-7	-4	-6	35		82
Pertes de valeur	-152	-4	-22	-289	1	-5		-470

31/12/2011

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter- branche	Total
Chiffre d'affaires externe	4 779	11 780	6 327	9 208	217	333		32 645
Chiffre d'affaires interne	516	543	952	219	949	5 069	-8 249	
Chiffre d'affaires	5 295	12 324	7 279	9 427	1 166	5 402	-8 249	32 645
Marge opérationnelle	229	811	1 020	237	175	548		3 020
Résultat opérationnel courant	227	301	581	-214	64	296		1 255
Résultat opérationnel	283	309	-151	-205	69	515		821
Dotations aux amortissements	-3	-495	-439	-354	-110	-285		-1 686
Variation nette des provisions	2	-15	-1	-97	0	33		-79
Pertes de valeur	-83	6	-731	-26	0	-7		-840

Seules les transactions avec RFF représentent plus de 10% du chiffre d'affaires Groupe. Elles sont essentiellement réalisées au sein de la branche SNCF Infra. Le détail de ces transactions est donné en note 33.3.

Le total des actifs sectoriels se ventile de la façon suivante par branche :

31/12/2012

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter- branche	Total
Total des actifs sectoriels	2 423	8 944	6 832	6 215	2 865	5 859	-191	32 946
Subventions d'investissement	-14	-3 169	-97	-55	-1 023	-316		-4 673
Total des actifs sectoriels nets de subventions	2 409	5 775	6 735	6 160	1 842	5 543	-191	28 273
dont :								
Immobilisations (Écart d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concessions nets de subventions)	4	3 953	5 831	3 851	1 691	4 060		19 390

31/12/2011

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter- branche	Total
Total des actifs sectoriels	2016	9231	6519	6654	2775	5668	-161	32701
Subventions d'investissement	-19	-3619	-102	-62	-981	-322		-5104
Total des actifs sectoriels nets de subventions	1997	5612	6417	6591	1794	5346	-161	27597
dont :								
Immobilisations (Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concessions nets de subventions)	0	4281	5593	4213	1665	4109		19860

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention signée avec le STIF traitée en application d'IFRIC 12 « Accords de concessions de services » (voir note 3) a eu pour effet de diminuer le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de la branche SNCF Proximités pour 151 M€ sur la période. Compensé par une diminution des dotations aux amortissements pour le même montant, l'impact sur la marge opérationnelle est sans conséquences sur le résultat opérationnel courant.

Conformément à la norme IFRS 8 (§33), les informations relatives aux zones géographiques ne sont pas fournies en raison de leur indisponibilité et du coût excessif de leur élaboration.

Les passifs, charge d'impôts et produits et charges d'intérêts ne sont pas suivis par le principal décideur opérationnel.

25. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats, la sous-traitance et les autres charges externes se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Sous-traitance	-5 706	-5 395	-311
Péages ⁽¹⁾	-3 974	-3 817	-157
Autres achats et charges externes	-7 107	-6 740	-367
Achats et charges externes	-16 787	-15 952	-835

⁽¹⁾ Péages facturés par RFF et par Eurotunnel.

26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Au 31 décembre 2012, les charges de personnel et effectifs sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Salaires	-13 009	-12 425	-584
Autres avantages du personnel	42	46	-5
Participation des salariés	-31	-33	2
Personnel détaché et intérimaire	-161	-191	30
Charges de personnel	-13 160	-12 603	-557
Effectif moyen équivalent temps plein	249 343	245 090	4 253

L'augmentation des charges de personnel en 2012, porte essentiellement sur la branche SNCF Proximités pour 327 M€. Cette variation est principalement due à :

— des effets périmètre, notamment l'acquisition de Keolis Transit America pour 35 M€ ;

— une croissance de Keolis en Suède pour 41 M€, en Grande-Bretagne pour 35 M€ et en France pour 127 M€.

L'effet de désactualisation des engagements envers le personnel au passif est enregistré en résultat financier sur la ligne coût financier des avantages du personnel (voir note 17).

27. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2012, la charge d'amortissement nette des reprises de subventions est impactée à la baisse pour 151 M€ par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention signée avec le STIF (voir note 3).

Elle se compose de la manière suivante :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dotations aux amortissements	-1 978	-2 055	77
Quote-part de subvention	475	369	106
Dotations aux amortissements nettes de subventions	-1 503	-1 686	183

Les dotations aux amortissements concernent :

— les immobilisations incorporelles pour 212 M€ (213 M€ en 2011) ;

— les immobilisations corporelles pour 1 766 M€ (1 842 M€ en 2011).

28. PERTES DE VALEUR

Les hypothèses et les UGT retenues sont présentées en note 8.

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	-194	-899	706
Écarts d'acquisition	-296	-3	-292
Provision pour risques et charges	19	62	-44
Pertes de valeur	-470	-840	370

28.1. SNCF GEODIS – OFFRE GLOBALE

Les résultats réalisés sur l'UGT Offre Globale sont inférieurs aux attentes, notamment du fait d'un contexte économique mondial très dégradé, en particulier dans la zone Euro où cette UGT réalise 70% de son chiffre d'affaires. Les tests de perte de valeur réalisés ont abouti à une dépréciation de l'UGT de 300 M€ au 31 décembre 2012 dont 279 M€ sur l'écart d'acquisition et 21 M€ sur les clientèles et les marques parmi les immobilisations incorporelles. Les hypothèses retenues sont présentées en note 8.

28.2. SNCF INFRASTRUCTURE – MAINTENANCE ET TRAVAUX

La perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF au 31 décembre 2011 se monte à 83 M€. Du fait de l'absence de visibilité à long terme constatée sur l'UGT Infrastructure, les actifs de cette UGT continuent d'être dépréciés à 100%. Une perte de valeur complémentaire nette de 152 M€ a été enregistrée sur 2012 dont 46 M€ sur le matériel roulant. À la clôture toutes les catégories d'immobilisation de cette UGT sont dépréciées à 100%.

28.3. SNCF GEODIS – FRET SNCF FERROVIAIRE

Au sein de la branche SNCF Geodis, l'activité de Fret SNCF est découpée en quatre UGT pour refléter la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du schéma directeur rendu public en septembre 2009 et mis en œuvre au premier semestre 2010. L'entreprise a appliqué une dépréciation pour le matériel roulant suivant l'utilisation qui en est faite :

- si le matériel est sans affectation ou si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie négatifs :
 - dépréciation à 100% du matériel roulant n'ayant pas de valeur de marché,
 - dépréciation de la valeur nette comptable à la valeur de marché si cette dernière est inférieure ;
- si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie positifs, le matériel roulant n'est pas déprécié.

Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT Fret Ferroviaire, les actifs continuent d'être dépréciés. Cependant sur l'exercice 2012, une reprise nette de perte de valeur est constatée pour 17 M€ du fait de sorties d'actifs dépréciés plus importantes que les nouvelles dépréciations. Au 31 décembre 2011, la charge nette est de 12 M€.

À ce stade, le Groupe considère que ce niveau de dépréciation constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Par ailleurs, le stock de pièces de rechange du matériel de Fret SNCF a été déprécié à hauteur de 70% de sa valeur, soit 33 M€ (33 M€ au 31 décembre 2011).

28.4. SNCF VOYAGES – TGV FRANCE ET EUROPE (À L'EXCEPTION D'EUROSTAR)

Au 31 décembre 2011, la réalisation d'un test de valorisation des actifs TGV après prise en compte, notamment, des nouvelles conditions d'exploitation, a conclu à la dépréciation des actifs de l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) à hauteur de 700M€. Les hypothèses retenues sont présentées en note 8.

28.5. SNCF GEODIS – TRANSPORT MULTIMODAL/ TRANSPORTEURS FERROVIAIRES

Au 31 décembre 2011, une perte de valeur de 20M€ a été constatée sur l'UGT Transporteurs ferroviaires, dont 3M€ sur l'écart d'acquisition affecté à cette UGT.

29. RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Les cessions d'actifs ont eu les impacts suivants en résultat :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cession d'actifs incorporels	-4	21	-26
Cession d'actifs corporels	131	272	-140
Cession d'actifs financiers	79	0	79
Résultat de cession d'actifs	206	293	-87

Au 31 décembre 2012, les résultats de cession d'actifs corporels sont principalement liés à des cessions de différents ensembles et biens immobiliers réalisées par l'EPIC.

Au 31 décembre 2011, les résultats de cession d'actifs corporels concernent essentiellement la cession de baux à constructions à des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) pour 56M€ et l'externalisation de la plus-value réalisée sur la cession du terrain de Saussure pour 62M€.

30. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Résultat de juste valeur et couverture	-8	7	-15
Charges d'intérêts	-293	-271	-22
Autres charges et produits financiers	-7	-30	23
Coût de l'endettement financier net et autres	-308	-294	-14

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Charges financières	-1 115	-949	-166
Produits financiers	807	656	152
Coût de l'endettement financier net et autres	-308	-294	-14

Le résultat de juste valeur et couverture enregistre les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat, la part inefficace des couvertures et la variation de juste valeur des dettes en option juste valeur.

31. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

31.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

31.1.1. Impôt en compte de résultat

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
(Charge)/produit d'impôt courant	-434	-353	-82
(Charge)/produit d'impôt différé	97	57	39
Total	-338	-295	-43

Au 31 décembre 2012, la variation de la charge d'impôt courant s'explique principalement par :

— une augmentation de 45M€ au titre de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires qui s'élève à 200M€ au 31 décembre 2012 contre 155M€ au 31 décembre 2011 (voir note 1.1.2.3) ; cette taxe a un effet négatif dans la preuve d'impôt sur la ligne « Différentiel de taux et crédits d'impôt » de 131M€ sur 2012 (102M€ sur 2011) ;

— une incidence de 40M€ (116M€ sur 2011) sur la charge d'impôt sur les sociétés au titre des nouvelles modalités de calcul de l'impôt en France fixées par les Lois de Finance rectificatives qui plafonnent le montant de déficits fiscaux imputable sur les bénéfices fiscaux imposables à 50% en 2012 et 60% en 2011 (voir ci-dessous).

L'article 2 de la loi de finances rectificative pour 2011 aménage, pour la détermination du résultat fiscal des exercices clos à compter du 21 septembre 2011, les mécanismes de report en avant et en arrière des déficits subis par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. S'agissant du report en avant des déficits, l'imputation de déficits antérieurs sur le bénéfice constaté au titre d'un exercice n'est dorénavant possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1M€ majoré d'un montant de 60% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite. La fraction de déficit non admise en déduction du bénéfice du fait de l'application de ces dispositions demeure imputable dans les mêmes conditions sur les exercices suivants, sans limitation dans le temps.

La loi de finances rectificative (LFR) pour 2012 et la loi de finances pour 2013 prévoient les nouvelles dispositions suivantes :

— le pourcentage de bénéfice imposable excédant le plafond de 1M€ sur lequel des déficits reportables peuvent être imputés est ramené de 60% à 50%. Il en résulte une charge d'impôt supplémentaire de 40M€ sur l'exercice 2012 ;

— seules 85% des charges financières nettes obtenues suivant un calcul défini par la LFR sont déductibles du résultat imposable pour les exercices 2012 et 2013. Le taux passe à 75% à partir de 2014. L'impact est peu significatif sur 2012 ;

— il est créé une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les dividendes versés en dehors du groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} août 2012. L'impact est peu significatif sur 2012. À compter de 2013, un alourdissement de la charge d'impôt courant est prévisible pour tout dividende versé par le Groupe en dehors de ses périmètres d'intégration fiscale français ;

— un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est créé pour financer et améliorer la compétitivité des entreprises françaises et entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

31.1.2. Impôt en résultat global

Sur 2012, le produit d'impôt différé reconnu sur les autres éléments de résultat global est de 12M€ et concerne principalement les variations de valeur des couvertures efficaces de flux de trésorerie. En 2011, la charge d'impôt différé sur les autres éléments de résultat global est de 2M€ et concerne principalement les variations de valeur des couvertures efficaces de flux de trésorerie.

31.2. PREUVE D'IMPÔT

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'exercice	407	150
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-12	4
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	-21
Impôt sur les sociétés	-338	-295
Résultat des activités ordinaires avant impôt	757	463
Taux d'IS applicable en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	-261	-159
Différences permanentes	-192	-1
Activation de déficits antérieurs	246	1
Déficits et différences temporelles de la période non activés	-8	-35
Dépréciation d'impôts différés antérieurement activés	0	0
Utilisation de déficits ou différences temporelles non activées antérieurement	-1	-17
Différentiel de taux et crédits d'impôts	-123	-84
Ajustements sur exercices antérieurs	0	0
Effets des changements de taux	-1	0
Impôt comptabilisé	-338	-295
Taux d'impôt effectif	44,65 %	63,81 %

31.3. ACTIFS D'IMPÔT NON CONSTATÉS

Depuis le 1^{er} juillet 1988, la SNCF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, les filiales intégrées fiscalement déclarées sont au nombre de 258. Les principales sont : SNCF Participations et Ermewa Ferroviaire et un certain nombre de filiales françaises Geodis.

Les reports déficitaires du Groupe au 31 décembre 2012 s'élèvent à 5,0 milliards d'euros, contre 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant des actifs d'impôt non reconnus à cette même date s'élève à 2,7 milliards d'euros (3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

En millions d'euros	31/12/2011	Résultat	Capitaux propres	Reclassement	Variation de périmètre et change	31/12/2012
Reports déficitaires	1 734	-127	22	0	-10	1 619
Avantages du personnel	402	-11	0	1	0	392
Différences de valeur sur les immobilisations	-264	80	153	0	-2	-33
Location financement	-37	7	1	0	0	-29
Provisions réglementées	-92	-10	0	0	0	-103
Instruments financiers	156	5	-130	0	0	31
Réévaluation d'actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises	-283	29	0	0	0	-254
Résultats internes	94	0	0	0	0	94
Total retraitements de consolidation	-24	99	25	0	-1	98
Provisions non déductibles et autres différences fiscales	1 997	-174	-22	-1	3	1 803
Impôts différés non reconnus	-3 031	299	-10	0	4	-2 739
Impôts différés nets reconnus	675	97	14	-1	-4	782
Impôts différés actif	1 112					1 009
Impôts différés passif	437					227
Impôts différés nets au bilan	675					782

32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus (en M€)	Engagement total	Montant des engagements par période			31/12/2012	31/12/2011
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Engagement total	
Engagements liés au financement	1 058	469	587	2	2 185	
Sûretés personnelles (4)	87	48	37	2	1 121	
Sûretés réelles	0	0	0	0	25	
Lignes de crédit confirmées non utilisées (8)	971	421	550	0	1 039	
Engagements liés aux activités opérationnelles	5 450	1 581	3 217	653	4 901	
Engagements de financement d'investissements pour l'exploitation de matériel ferroviaire (1)	2 694	806	1 748	140	3 115	
Engagements de financement d'achats d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	446	75	366	5	532	
Promesses de vente immobilière	95	95	0	0	107	
Garanties opérationnelles (4)	1 025	310	695	19	0	
Contrats de location simple : mobilier (6)	426	197	211	19	428	
Contrats de location simple : immobilier (6)	760	94	196	470	717	
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations	4	3	1	1	2	
Engagements liés au périmètre consolidé	94	65	28	1	171	
Garanties de passif	94	65	28	1	171	
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créances financières	1	0	1	0	0	
Autres engagements reçus	13	9	2	2	21	
Total engagements reçus	6 616	2 124	3 834	658	7 278	

Engagements donnés (en M€)	Engagement total	Montant des engagements par période			Engagement total
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
				31/12/2012	31/12/2011
Engagements liés au financement	1 901	91	210	1 599	2 014
Sûretés personnelles (3)	329	79	138	112	491
Sûretés personnelles : Cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel (5)	1 073	10	52	1 011	1 042
Sûretés réelles (7)	483	2	5	476	482
Lignes de crédit confirmées non utilisées	15	0	15	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles	12 602	4 288	7 101	1 213	11 730
Engagements d'investissement pour l'exploitation de matériel ferroviaire (1)	6 432	1 888	4 050	494	6 133
Engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire (11)	1 242	313	892	36	812
Promesses de vente immobilière	140	136	4	0	174
Garanties opérationnelles (12)	538	290	168	79	334
Cautions douanes (activité Geodis)	160	127	4	29	178
Contrats de location simple : mobilier (6)	1 486	433	833	220	1 536
Contrats de location simple : immobilier (6)	1 549	369	830	350	1 310
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations (2)	613	313	296	4	778
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole) (10)	442	418	24	0	474
Engagements liés au périmètre consolidé	847	39	2	807	610
Engagements portant sur les titres (contrats d'options) (9)	797	0	0	797	553
Autres engagements liés au périmètre consolidé	51	39	2	10	57
Autres engagements donnés	52	17	34	1	73
Total engagements donnés	15 402	4 434	7 347	3 620	14 427

⁽¹⁾ Les engagements donnés concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant et les Autorités Organisatrices de transport pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La diminution nette constatée s'explique par des investissements réalisés sur la période supérieurs aux nouveaux engagements souscrits. Au titre de ces engagements, la provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret est nulle à la clôture (voir note 18). Les engagements reçus correspondent aux financements d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé. Ils diminuent principalement du fait de la réalisation des investissements commandés par les régions notamment sur des TER. L'augmentation des engagements donnés provient pour l'essentiel de la commande de nouvelles rames TGV[®]. Elle est atténuée par des investissements effectués sur la période pour 361 M€ dans des rames TGV2N2, 307 M€ dans des rames Transilien, 259 M€ dans des TER et 115 M€ dans les Intercités. Par ailleurs, les engagements au titre de la maintenance et de la révision des matériels diminuent de 103 M€.

⁽²⁾ Les autres engagements d'achats d'exploitation donnés diminuent de 165 M€. Dans ces engagements figurent les engagements d'achats d'accès aux rails et stations qui ont diminué de 186 M€ du fait de l'écoulement du temps.

⁽³⁾ Les sûretés données concernent pour 24 M€ (38 M€ en 2011) des garanties accordées par SNCF sur les emprunts bancaires SOFIAP.

⁽⁴⁾ Les sûretés personnelles reçues concernaient pour 953 M€ au 31 décembre 2011 des garanties bancaires à première demande prises auprès des fournisseurs de l'entreprise. Ces garanties ont été reclassées sur la ligne « garanties opérationnelles » et s'élèvent à 1 025 M€ au 31 décembre 2012. La contre garantie solidaire et à première demande accordée à SNCF au titre des emprunts accordés à la SOFIAP reste parmi les sûretés personnelles pour 24 M€ (38 M€ au 31 décembre 2011), strict reflet des sûretés données.

⁽⁵⁾ Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par SNCF dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.

⁽⁶⁾ Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers donnés augmentent de 189 M€ du fait principalement de la prise à bail de nouveaux bâtiments notamment dans la perspective de la création du campus SNCF à Saint-Denis. Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers reçus augmentent de 41 M€ au titre de nouveaux contrats.

⁽⁷⁾ Parmi les sûretés réelles figurent :
– le nantissement des titres du Groupe Ermewa pour 108 M€ (108 M€ au 31 décembre 2011),
– le nantissement des titres NTV pour 84 M€ (84 M€ au 31 décembre 2011) en garantie de la solvabilité de NTV au profit de ses créanciers jusqu'au remboursement des financements mis en place,
– l'hypothèque de matériel de transport pour 268 M€ (262 M€ au 31 décembre 2011) en garantie d'emprunts.

⁽⁸⁾ Sur les lignes de crédit non utilisées, voir note 21.1.5.

⁽⁹⁾ Les options d'achat ou de cession de titres de participation correspondent en grande partie à l'option de vente de leurs actions accordée par le Groupe à ses partenaires dans la coentreprise EIL.

⁽¹⁰⁾ La diminution des engagements d'achat de matières premières est liée à la baisse des prix d'achat d'électricité.

⁽¹¹⁾ La hausse de l'engagement sur le projet d'accessibilité en gares impacte les engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire pour 200 M€. Par ailleurs une augmentation de 178 M€ est liée chez Transilien à la nouvelle convention signée avec le STIF (voir note 3).

⁽¹²⁾ Les garanties opérationnelles évoluent de 108 M€ en relation principalement avec la garantie portée par la filiale australienne du groupe KEOLIS pour le Tramway de Melbourne.

32.1. OPÉRATIONS DE LOCATION

SNCF EPIC a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location, mais qui n'en sont pas en substance.

Ces opérations consistent :

— à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de SNCF EPIC ; ou

— à vendre du matériel roulant (voitures Corail TEOZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats ;

— à donner en location du matériel roulant à un bailleur américain pour une longue durée d'environ 40 ans, lequel les redonne immédiatement en sous-location à SNCF EPIC pour une durée de 20 ans.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 25 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du *lease* s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération (voir note 2.11). Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du Groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF EPIC peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

— exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial ;

— laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte ;

— laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF EPIC sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat ;

— revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF EPIC se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

32.2. KEOLIS

À la suite des opérations de recomposition du capital de Keolis (voir note 3), les engagements suivants qui existaient au 31 décembre 2011 ont disparu :

— les engagements relatifs aux modalités de transfert ou de cession des titres Groupe Keolis SAS (anciennement Kuvera Développement), notamment l'inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Groupe Keolis SAS ainsi que les promesses de vente et d'achat croisées des titres Groupe Keolis SAS ;

— les engagements relatifs aux distributions de dividendes ;

— les engagements relatifs aux relations avec les managers.

Seuls demeurent les nantissements suivants donnés au profit des établissements financiers en garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Groupe Keolis SAS, sa filiale Keolis et un consortium de banques et modifié à plusieurs reprises par voie d'avenants, dont le dernier date du 28 septembre 2011, portant sur un prêt amortissable d'un montant initial en principal de 395M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200M€ :

— nantissement par Groupe Keolis SAS de ses comptes bancaires ;

— nantissement par Groupe Keolis SAS des titres Keolis ;

— nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

32.3 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Sur le mois de décembre 2012, le Groupe a procédé à un transfert d'actifs financiers qui a consisté en la cession de créances à un fonds commun de titrisation dans lequel SNCF ne détient aucune participation. L'actionnaire du fonds est indépendant du groupe SNCF tout comme les membres du Conseil d'administration. Le Groupe n'intervient pas dans la désignation de ces membres.

Les créances cédées sont gérées et recouvrées de façon indépendante, sans intervention quelconque du groupe SNCF. Les risques de crédit et de retard de paiement sont transférés au fonds ainsi que les avantages attachés aux créances, le Groupe ne pouvant plus percevoir les paiements futurs attendus ni utiliser cette créance comme moyen de paiement d'une de ses dettes. Du fait des caractéristiques des créances cédées qui sont certaines, irrévocables et non compensables dès avant leur cession, le risque de dilution n'existe pas. La créance étant en euro et cédée en euro, il n'y a pas de risque de change.

Le Groupe ne contrôle pas en substance le fonds et lui a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et des avantages des créances cédées. Par conséquent, le fonds n'est pas consolidé et les créances sont sorties du bilan. Par ailleurs, le Groupe ne conserve aucun engagement ni n'assume aucun nouvel engagement au titre de ces créances.

L'opération s'est principalement traduite par un encaissement net de trésorerie et une diminution de l'endettement financier net de 946M€. L'opération ne fait pas apparaître d'autre variation dans l'état de situation financière car les créances sont nées et cédées sur le même exercice 2012.

33. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SNCF, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est intégralement détenu par l'État français (via l'Agence des Participations de l'État), est liée, au sens de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées », avec la totalité des entreprises et entités contrôlées par l'État français.

Les informations à fournir sur les transactions individuellement ou collectivement notables concernent les parties liées suivantes :

- l'État, pour toutes les relations entretenues avec lui en tant qu'actionnaire ; a contrario, les impôts prélevés dans les règles de droit commun sont exclus du champ de nos parties liées ;
- les autorités organisatrices de transport ;
- RFF ;
- les sociétés HLM du Groupe ICF.

Les sociétés du Groupe autres que la maison mère ne réalisent pas d'opérations significatives avec des parties liées.

33.1 TRANSACTIONS MENÉES AVEC L'ÉTAT

Les informations retracées ci-dessous sont celles relatives aux opérations menées avec l'État, au sens des ministères, des administrations centrales et des autorités organisatrices de transport, qui sortent du régime de droit commun.

33.1.1 Concours publics

Les concours publics apportés au Groupe SNCF par l'État et les collectivités sont présentés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Subventions d'exploitation reçues	42	49
Total État (central)	42	49

33.1.2 Subventions encaissées et rémunération des accords de concession de services

Le groupe SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dans le cadre des accords de concession de services avec les autorités organisatrices, le Groupe perçoit des rémunérations sous formes de subventions et/ou de contributions. Dans les deux cas, ces rémunérations sont considérées comme une modalité de règlement des actifs financiers de concession qu'elles viennent diminuer au bilan.

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Encaissements sur actifs financiers de concession	495	232
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	206	326
Total régions	700	558

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (Régions et STIF) comptabilisées en chiffre d'affaires se montent à 3816 M€ pour l'année 2012 contre 3781 M€ en 2011. Celles qui concernent l'État en tant qu'autorité organisatrice des Trains

d'Équilibre du Territoire s'élèvent à 305 M€, contre 208 M€. Ces prestations incluent 79 M€ de produits d'intérêt sur actifs financiers de concession (9 M€ au 31 décembre 2011).

33.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC D'AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les transactions réalisées par le groupe SNCF avec d'autres entreprises publiques (EDF, France Télécom, La Poste...) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l'exception de celles réalisées de gré à gré avec RFF, pour qui SNCF reste à l'heure actuelle un des principaux clients.

Toutes les autres opérations réalisées par le Groupe avec des parties liées sont conclues à des conditions normales.

33.2.1 Soldes au bilan

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Créances nettes sur RFF ⁽¹⁾	442	427
Dettes RFF	494	235
Bilan RFF	-52	192

⁽¹⁾ Soldes au bilan hors créance financière présentée séparément à l'actif du bilan.

33.2.2 Produits et charges

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires réalisé avec RFF	5 182	4 668
Péages payés sur le réseau ferroviaire français ⁽¹⁾	3 341	3 187
Chiffre d'affaires net des péages	1 841	1 481

⁽¹⁾ Dont 3 127 M€ réglés directement à RFF (2 979 M€ au 31 Décembre 2011) et 214 M€ via l'intermédiaire du STIF (208 M€ au 31 Décembre 2011)

S'agissant de transactions entre parties liées dépendantes de l'État, le risque de crédit est considéré comme inexistant. Aucune créance douteuse n'est identifiée.

33.3 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT (ESH) DU GROUPE ICF**33.3.1 Soldes au bilan**

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers courants	10	10
Actifs financiers non courants	345	355
Passifs financiers courants	6	41
Passifs financiers non courants	0	0
Bilan Parties liées	349	324

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement par les prêts liés à l'effort constructions accordés par SNCF et par ICF aux filiales ESH, et par les titres de participation des filiales ESH. Ces derniers s'élèvent à 145 M€ et sont inclus dans les actifs disponibles à la vente (voir note 9. Actifs financiers). Les passifs financiers correspondent aux placements effectués par les filiales ESH chez ICF.

33.3.2 Produits et charges

Les transactions avec les ESH ne sont pas significatives au compte de résultat.

33.4 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les transactions avec les entreprises associées ne sont pas significatives.

34. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du comité exécutif du groupe SNCF. Leur rémunération imposable cumulée s'élève à :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Nombre de dirigeants concernés	17	16	1
Nombre de dirigeants moyen sur l'année	17	15	2
Rémunération totale en M€	6	5	1

35. LITIGES

Le Groupe est impliqué dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

Une enquête a été menée par l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF. Une première notification a été reçue le 28 juillet 2011 avec un certain nombre de griefs tous rejetés en réponse par Fret SNCF principalement au motif que l'atteinte à la concurrence n'est jamais établie. En mars 2012, les rapporteurs ont transmis un rapport définitif au collège de l'Autorité de la concurrence maintenant les griefs initiaux. La SNCF y a répondu juridiquement le 28 mai 2012 en les contestant tous. Elle insiste sur le caractère infondé des griefs et l'absence d'atteinte à la concurrence. L'audience devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est déroulée le 7 septembre 2012 et la décision a été rendue le 18 décembre 2012. Huit griefs sur les treize initiaux ont été écartés, l'Autorité considérant que les pratiques visées n'étaient pas établies. Pour quatre des cinq griefs retenus, la SNCF est condamnée à une amende de 61 M€ pour avoir mis en œuvre plusieurs pratiques ayant entravé ou retardé l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché du Transport Ferroviaire de Marchandises. Cette amende a été comptabilisée en charges sur l'exercice 2012 sur la ligne « Achats et charges externes » au sein de la marge opérationnelle. Concernant le dernier grief, l'Autorité a prononcé une injonction au titre de la politique tarifaire de Fret et imposé que certaines mesures, notamment comptables et commerciales, soient mises en œuvre et effectives à l'issue d'une période de trois ans afin d'objectiver cette politique. En janvier 2013, le Groupe a déposé un recours auprès de l'Autorité de la concurrence sur l'ensemble des griefs notifiés.

36. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture significatif.

37. PÉRIMÈTRE**37.1 NOMBRE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Le nombre de sociétés consolidées par le groupe SNCF se détaille comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Sociétés intégrées globalement	812	820	-8
Sociétés intégrées proportionnellement	46	46	0
Sociétés mises en équivalence	65	57	8
Périmètre total	923	923	0

37.2 PÉRIMÈTRE DÉTAILLÉ

Méthodes de consolidation :

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

NC : Non consolidée

F : Société absorbée par une autre société du Groupe

Pourcentage d'intérêt : part détenue dans le capital par l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

Pourcentage de contrôle : pourcentage de droit de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SOCIÉTÉ MÈRE						
SNCF – FC S&F (hors DFT-FM)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF VOYAGES						
ALLEO	ALLEMAGNE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Artesia	FRANCE	NC	0	0	50,00	50,00
Avancial	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CRM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipsos	ESPAGNE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Eurostar Express Limited	GRANDE-BRETAGNE	IP	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar Group	GRANDE-BRETAGNE	IP	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IP	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International SA	FRANCE	IP	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International SPRL	BELGIQUE	IP	55,00	55,00	55,00	55,00
Expretio	CANADA	IP	35,00	35,00	35,00	35,00
Findworks Technologies	FRANCE	IG	83,98	83,98	83,98	83,98
Findworks Technologies Hungary	HONGRIE	IG	96,00	80,62	96,00	80,62
French Rail Inc	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
French Railways Ltd (FRL)	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hexatourisme	FRANCE	IP	45,00	45,00	0	0
IDTGV	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intercapital Regional Rail Ltd	GRANDE-BRETAGNE	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
L'Agence Voyages-sncf.com	FRANCE	IG	50,10	50,10	50,10	50,10
Lyria	FRANCE	IP	74,00	74,00	74,00	74,00
NTV	ITALIE	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Rail Distribution Systems	FRANCE	IG	88,00	88,00	88,00	88,00
Rail Europe Benelux	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Espana	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Group Limited	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Inc	ÉTATS-UNIS	IG	88,00	88,00	88,00	88,00
Rail Europe Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Limited	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Suisse	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Holding AG	AUTRICHE	IP	35,00	35,00	26,00	26,00
Rail Solutions SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RailLink bv	PAYS-BAS	ME	25,00	25,00	25,00	25,00
Railteam bv	PAYS-BAS	ME	25,00	25,00	25,00	25,00
RE 4A	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
RENFE-SNCF	ESPAGNE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SNCF Voyages Belgique	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	0	0
SNCF Voyages Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0	0
Speed	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SVD SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SVI srl	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Thalys International	BELGIQUE	IP	62,00	62,00	62,00	62,00
Transmanche Night Travel Ltd (TNTL)	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VFE e-commerce	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-SNCF.com	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VSC Technologies	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
WBCP Development Gmbh	AUTRICHE	IP	35,00	35,00	26,00	26,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Westbahn Management Gmbh	AUTRICHE	IP	35,00	35,00	26,00	26,00
Westeam Gmbh	AUTRICHE	IP	35,00	35,00	26,00	26,00

SNCF PROXIMITÉS

Aerobag	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Aerolignes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Aerolis	FRANCE	IG	50,10	34,89	50,10	28,32
Aéroport Angers Marce	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Aéroport de Troyes Barberey	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Aerosat	FRANCE	IG	85,00	59,20	85,00	48,05
Airelle	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
ALPHAMECA	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Athis Cars	FRANCE	IG	99,45	69,26	99,45	56,22
Autobus de Genval	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autobus Dony	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autobus Dujardin	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autobus Lienard	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autobussen Monsereze-Verhenne	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autocars Charrière Fils	FRANCE	F	0	0	99,50	56,25
Autocars Delion SAS	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autocars Jean Vandermeersch	BELGIQUE	NC	0	0	100,00	56,53
Autocars Planche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Autocars Valenciennois	FRANCE	IG	96,32	67,08	96,00	54,27
Belbus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Bus Immo	BELGIQUE	NC	0	0	100,00	56,53
CTCOP	FRANCE	IP	50,00	34,82	50,00	28,27
Caennaise de Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Canal TP	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cardona-Deltenre	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cariane Internationale Développement	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cariane Littoral	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cariane Multimodal International	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cars de Bordeaux	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cars Planche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Cie Tpts Méditerranéens	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,50	56,25
CINTRA	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
CINTRAL	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
City Trafik	DANEMARK	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Citypendeln	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Compagnie du Blanc Argent	FRANCE	IG	99,41	69,23	99,41	56,20
CSG Commuter Security	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Devillairs	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,92	56,48
Drop & go EURL	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Easybus	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia (holding)	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia Concessions	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia SEM Roubaix	FRANCE	IP	50,00	34,82	0	0
Effia Stationnement et Mobilité	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
EFFIA Stationnement Grenoble	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia stationnement Lille	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia stationnement Lyon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
EFFIA Synergies	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Effia Transport	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Eltebe	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Entreprise Charles Caron	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Établissement Via Autoroute	FRANCE	NC	0	0	100,00	53,53
Étasse Voyages	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Eurobahn Verkens Services Gmbh	ALLEMAGNE	NC	0	0	100,00	56,53
Eurobus Holding	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	90,02	56,53
Eurobussing Airport	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Eurobussing Brussels	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Eurobussing Wallonie	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
First/Keolis Holdings Limited	GRANDE-BRETAGNE	IP	45,00	31,34	25,44	25,44
First/Keolis Transpennine	GRANDE-BRETAGNE	IP	45,00	31,34	25,44	25,44
First/Keolis Transpennine Holding Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IP	45,00	31,34	25,44	25,44
Fjord1 Partner AS	NORVÈGE	IG	51,00	35,52	51,00	28,83
Flanders Bus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Flanders Coach Group	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Garage du Perron	BELGIQUE	IG	99,73	69,45	99,73	56,38
Garrel et Navarre	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Gep Vidal	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,98	56,52
Gie Orset	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Gino Tours	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Govia	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	35,00	19,79
Groupe Orléans Express	CANADA	IG	100,00	69,64	75,00	42,40
Heyerick	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Institut Keolis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Interhone	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Intrabus Orly	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Itiremia	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Jobard et C [®]	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Joye	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
KDR Gold Coast PTY LTD	AUSTRALIE	IG	51,00	35,52	51,00	28,83
KDR Victoria Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	51,00	35,52	51,00	28,83
Keolis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Abbeville	FRANCE	IG	99,02	68,96	99,02	55,98
Keolis Agen	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Aix-les-Bains	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Alençon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis America Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Amiens	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
Keolis Angers	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Arles	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Armor	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Arras	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,40	56,19
Keolis Artois	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	56,53
Keolis Atlantique	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	56,53
Keolis Auch	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Aude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Australie Pty	AUSTRALIE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Bassin de Thau	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,42
Keolis Besançon	FRANCE	IG	99,96	69,62	99,96	56,51

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Keolis Blois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Bordeaux	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,98	56,52
Keolis Boulogne-sur-Mer	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Bourgogne	FRANCE	IG	99,00	68,95	99,00	55,96
Keolis Brest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Caen	FRANCE	IG	100,00	69,64	98,80	55,85
Keolis Cahors	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Calvados	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Camargue	FRANCE	IG	99,97	69,63	99,97	56,51
Keolis Canada Inc.	CANADA	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Centre	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Châlons-en-Champagne	FRANCE	IG	99,24	69,12	97,20	54,95
Keolis Charente-Maritime	FRANCE	IG	95,14	66,26	95,14	53,78
Keolis Château-Thierry	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Châteauroux	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Châtelleraut	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Chaumont	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Cherbourg	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,92	56,48
Keolis Concarneau	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Conseil et Projets	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Deutschland COKG	ALLEMAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Deutschland Verwaltung	ALLEMAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Dijon	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,17	56,06
Keolis Drôme Ardèche	FRANCE	IG	99,93	69,60	99,93	56,49
Keolis Drouais	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Émeraude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis en Cévennes	FRANCE	IG	99,19	69,08	95,10	53,76
Keolis Épinal	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Espagne	ESPAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Eure	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Eure-et-Loir	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,78	56,40
Keolis Garonne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Gascogne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Gironde (ex-SNCOA)	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Givors	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Keolis Grand Tarbes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	INDE	IG	100,00	69,64	0	0
Keolis Ille-et-Vilaine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Languedoc	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Laval	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Littoral	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Lorient	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,93	56,49
Keolis Lyon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Manche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Maritime	FRANCE	IG	99,00	68,95	99,00	55,96
Keolis Maritime Brest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Marmande	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Mobilité Hauts-de-Seine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Mobilité Roissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Montargis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Montélimar	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Keolis Montluçon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Morlaix	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Narbonne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Nederland Holding	PAYS-BAS	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Nevers	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Nord Allier	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Nordic	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Obernai	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Orléans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pays d'Aix	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pays de Montbéliard	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pays des Volcans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pays Nancéen	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pays Normands	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis PMR Rhône	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Provence	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Pyrénées	FRANCE	IG	95,16	66,27	95,16	53,79
Keolis Quimper	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Rail Service America	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Rail Service Virginia	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Rennes	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,84	56,44
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Rouen Vallée de Seine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Saint-Brieuc	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Keolis Saint-Malo	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Saintes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Seine-Maritime	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Somme	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Sud Allier	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Sud Lorraine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Sverige	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Touraine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Tours	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Transit America	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Travel Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Trois Frontières	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis UK	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Urbest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Val-d'Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Val de Maine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Val de Saône	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,02
Keolis Vesoul	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Vichy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Vlaanderen	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Voyages	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Keolis Yvelines	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Kilux	LUXEMBOURG	IG	100,00	69,64	0	0
KTA	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Groupe Keolis SAS	FRANCE	IG	69,64	69,64	56,53	56,53
LIM Collard-Lambert	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Le Cinacien	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les bus Boiens	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Les Autobus d'Arcachon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les Cars du Bassin de Thau	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les cars Roannais	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les Courriers Catalans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les Courriers d'Île-de-France	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	56,52
Les Courriers Du Midi	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Les Transports Dunois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Loisirs et Voyages	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
London Midland	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	0	19,79
London&South Eastern Railway – LSER	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	0	19,79
Lussiez Tourisme	FRANCE	IG	99,00	66,19	99,00	53,73
Luxbus	LUXEMBOURG	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Millau Cars	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,87	56,45
Monnet Tourisme	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Monts Jura Autocars	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
MTI Conseil	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
NV Autob. Bronckaers Hamont	BELGIQUE	F	0	0	100,00	56,53
NV Autobusbedrijf Bronckaers	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
NV Autobussen De Reyes	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Netlog	ALLEMAGNE	ME	33,00	22,98	33,00	18,65
New Southern Railway	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	0	19,79
Nottingham Trams Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	80,00	55,72	80,00	45,22
NV Aotocars De Boeck	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
NV De Boeck Invest	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Orgebus	FRANCE	IP	50,00	34,63	28,27	28,11
Pacific Car	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Passerelle CDG	FRANCE	ME	34,00	23,68	34,00	19,22
Prioris	FRANCE	IG	66,00	45,97	66,00	37,31
Prometro	PORTUGAL	ME	20,00	13,93	20,00	11,31
Ramoudt Tours	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Reniers & C ^{ie}	BELGIQUE	IG	50,03	34,84	50,03	28,28
Réseau en Vosges	FRANCE	IG	70,00	48,75	70,00	39,57
RITMx SAS	FRANCE	IG	100,00	98,50	100,00	97,85
SADAR	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SNT Comett	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
ST2L Westell	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
STA Chauny	FRANCE	IP	50,00	34,82	50,00	28,26
STEFIM	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
STU Valentinois	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,49
SA ABC Cars	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SA Sap Drogoul	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,17	56,06
SAP Cariane Provence	FRANCE	IG	99,87	69,55	99,87	56,46
Satracom	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SCAC	FRANCE	IG	99,98	69,63	99,98	56,52
SCAC Bagnis	FRANCE	IG	51,00	35,51	51,00	28,82
SCE A14	FRANCE	NC	0	0	50,96	28,81
Scodec	FRANCE	ME	35,00	24,38	35,00	19,79
SEA Albert-Picardie	FRANCE	IG	50,94	35,48	50,94	28,80
Setver	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SFD	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SLIVIA INC	CANADA	IP	40,00	27,86	40,00	22,61
SNCF Partenariat	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Société de Promotion et d'Exploitation de Parkings	FRANCE	IP	49,97	34,80	49,97	28,25
Société d'exploitation de l'aéroport d'Épinal Mirecourt	FRANCE	NC	0	0	51,00	28,83
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	FRANCE	IG	51,00	35,52	51,00	28,83
Société d'exploitation des Cars Coudert	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Société du Parc Lyon-Diderot	FRANCE	IP	50,00	34,82	50,00	28,27
Sodetrav	FRANCE	IG	95,07	66,21	95,07	53,74
SOFITRA	FRANCE	NC	0	0	100,00	100,00
SOMAP	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Sophibus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Southern Railway Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	0	19,79
SPRL Bertrand	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	0	0
SPRL Taxis Melkior	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SPRL Truck Bus Repair	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SPRL Voyages F. Lenoir	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
STA	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
STA Creilloise	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,70	56,36
STCAR	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,06
Sté des tpts urbains d'Oyonnax	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Sté Rennaise Tpts et Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Sté Tpts Agglom. Chartraine	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Sté Tpts Commun Nîmois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Sté Tpts Robert	FRANCE	IG	99,84	69,53	99,84	56,44
Sté Transports Services Aéroportuaires	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Strasb. d'Enlèv. et de Gard.	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SVTU	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Syntus	PAYS-BAS	IG	100,00	69,64	28,27	28,26
TCM Cars	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
TICE	FRANCE	ME	18,75	13,05	0	10,60
TDM	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Thameslink	GRANDE-BRETAGNE	IP	35,00	24,38	0	19,79
Tourisme garage Vermot	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,51
TPN Voyages	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
TPR	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Tpt de la Brière	FRANCE	IG	60,00	41,79	60,00	33,92
Tpts Commun Métropole Lilloise	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,99	56,53
Tpts Évrard	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Train Bleu Saint-Marcellin	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Trans Pistes	FRANCE	IP	40,00	27,86	40,00	22,61
Trans Val de Lys	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	56,53
Transetude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Transévry	FRANCE	IP	39,43	27,46	39,43	22,29
Transferis	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	FRANCE	ME	40,00	32,41	40,00	22,61
Transports Urbains de Reims	FRANCE	NC	0	0	98,49	55,67
Transports Penning	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Transroissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Transthermal	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Transtub	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,46
Var Tour	FRANCE	IG	99,45	65,85	99,45	53,45
Via Autoroute	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Voyages Autocars Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Voyages Buchet	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
Voyages Chargelègue	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Voyages Dourlens	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Voyages Monnet	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Voyages Nicolay	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
VS Voyages	FRANCE	NC	0	0	100,00	56,53
VTS Roissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
West Belgium Coach Company	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
Westhoek	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	56,53
SNCF INFRA						
Canarail consultant	CANADA	ME	38,00	38,00	38,00	38,00
Citilabs Inc	ÉTATS-UNIS	ME	40,69	40,69	40,69	40,69
Consulcio Consultor Systra/Cade Idepe/ Geoconsult	CHILI	ME	16,77	16,77	16,77	16,77
Financière Systra	FRANCE	NC	0	0	20,96	20,96
Foncière du Coq	FRANCE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
INEXIA	FRANCE	NC	0	0	41,92	41,92
AFACOR	FRANCE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Menighetti	FRANCE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Asia	HONGKONG	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Beijing	CHINE	ME	20,96	20,96	20,96	20,96
MVA Consulting Group	GRANDE-BRETAGNE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Consulting limited	GRANDE-BRETAGNE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Hongkong Limited	HONGKONG	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA limited	GRANDE-BRETAGNE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Shenzhen	CHINE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Singapour	SINGAPOUR	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Thaïlande	THAÏLANDE	ME	41,91	41,91	41,91	41,91
RWPM Saudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	ME	18,24	17,29	18,24	17,29
SEP SGST	FRANCE	ME	20,96	20,96	20,96	10,27
SFERIS	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
SNCF Consulting	FRANCE	NC	0	0	100,00	100,00
SNSR-PMA JV Saudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	ME	18,24	17,29	18,24	17,29
SOGET	ÉTATS-UNIS	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
SOTEC Ingénierie	FRANCE	NC		0	32,50	23,31
Systra (Shanghai) Consulting Co Ltd	CHINE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Algérie	ALGÉRIE	ME	41,78	41,78	41,78	41,78
Systra Asia Pacific Ltd	HONGKONG	ME	37,73	37,73	37,73	37,73
Systra Consulting	ÉTATS-UNIS	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Inc	ÉTATS-UNIS	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra India	INDE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Korea Co., Ltd		ME	41,92	41,92	0	0
Systra Ltd	GRANDE-BRETAGNE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Maroc	MAROC	ME	41,84	41,84	41,84	41,84
Systra Philippines	PHILIPPINES	ME	27,64	27,64	27,64	27,64
Systra SA	FRANCE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Systra Sotecni SpA	ITALIE	ME	41,92	41,92	41,92	41,92
SYSTRACADE	CHILI	ME	20,96	20,96	20,96	20,96
XELIS	FRANCE	NC	0	0	41,92	41,92
SNCF GEODIS						
AAT	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
AFA	ITALIE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Agrofreight	AUTRICHE	ME	25,00	25,00	25,00	25,00
Akidis	FRANCE	IP	50,01	48,03	50,01	48,03
AKIEM	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Akiem Maroc	MAROC	IG	100,00	100,00	0	0
Alpes Maritimes Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Arca	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Artois Express	FRANCE	IG	49,90	49,90	49,90	49,90
Ateliers d'Orval	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Autotrasporti Ribì S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Aveyron Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Avirail	FRANCE	IG	51,00	51,00	50,00	50,00
Avirail Italia	ITALIE	IG	100,00	51,00	0	0
Barbour European Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	0	0
Batrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
BCB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BEnga	ROUMANIE	IG	51,00	48,98	0	0
Blazy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie (ex-Innocenti)	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
BM Chimie Grenoble (ex-Geodis Theta)	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
BM Chimie Lacq (ex-Geodis Trepoda)	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
BM Chimie Lillebonne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Martigues	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
BM Chimie Metz	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
BM Chimie Sens	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Villers-Saint-Paul	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
BM Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Multimodal (Geodis)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Sidérurgie Lorraine (ex-Giraud Lorraine)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Virolle	FRANCE	ME	35,50	35,50	35,50	35,50
Bouches-du-Rhône Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil (Holding)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Aquitaine (ex-Telf Lamaysouette)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Atlantique (ex-Transport Huet)	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97
Bourgey Montreuil Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Champagne Bourgogne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Équipement 1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Équipement 2	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Équipement 3	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Francilienne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Île-de-France	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Bourgey Montreuil Italia	ITALIE	IG	99,75	99,75	99,75	99,75
Bourgey Montreuil Limousin (ex-SMC)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Lorraine (ex-Sotrarmeuse)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Nord (ex-Transnord)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Presse (ex-Beugnet)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Provence	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Rhône-Alpes (ex-Foissin)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Savoie (ex-BM Route)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Burger Feron (ex-Geodis Ricoba)	FRANCE	IG	51,00	51,00	0	0
BSL SPA	ITALIE	F	0	0	100,00	100,00
CAAT	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
CADEFER	ESPAGNE	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Calberson Alsace	FRANCE	IG	100,00	99,99	100,00	99,99
Calberson Armorique	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Croatia – 4PL	CROATIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Eure-et-Loir	FRANCE	IG	99,04	99,03	99,04	99,04
Calberson Europe Île-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Europe Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson GE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Grèce	GRÈCE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Calberson Île-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Loiret	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Lorraine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Méditerranée	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Moselle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Oise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Paris	FRANCE	IG	100,00	99,99	100,00	100,00
Calberson Paris Europe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Picardie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Romania (devise RON) – 4PL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Romania SA	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Roussillon	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Calberson Seine-et-Marne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Sotrab	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Yvelines	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calvados Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train UK	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CapTrain Romania	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Captrain Belgium SA/NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Captrain Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Car & Commercial	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Car & Commercial deliveries	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Car & Commercial land	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Cargo Docks	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cargo Link AB	SUÈDE	IG	93,89	93,89	93,89	93,89
CFD Industrie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CferJ	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Challenge International SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Challenge International Belgium	BELGIQUE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
Challenge Overseas Caraïbes	FRANCE	IG	100,00	100,00	65,98	65,98
Chaveneau Bernis Transport	FRANCE	IG	99,98	72,40	99,98	72,40
Chemfreight GmbH	AUTRICHE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Ciblex Financière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cical	FRANCE	ME	49,98	49,98	49,98	49,98
Cobatrans	FRANCE	F	0	0	96,00	92,20
Cofital	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Cogewip	FRANCE	IG	100,00	95,94	100,00	95,94
Combined Logistics (Hongkong) Limited	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie des Conteneurs Réservoirs	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97
Compagnie Modalohr Express Holding	FRANCE	IG	50,98	50,98	50,98	50,98
Container Finance Company 2 LTD	IRLANDE	IG	100,00	100,00	0	0
Coquelle Gourdin	FRANCE	IG	98,37	98,37	98,37	98,37
CTC	FRANCE	IG	95,00	95,00	95,00	95,00
DE	ALLEMAGNE	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
Drôme Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Dussolier Calberson	FRANCE	IG	99,94	99,94	99,94	99,94
Ecorail	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECT	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Egerland France	FRANCE	IG	100,00	83,80	100,00	83,80
Egerland Lease	ALLEMAGNE	IG	100,00	19,20	100,00	19,20
Egerland Sud	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Ermechem	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermefret Berlin	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Berlin)	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Genève)	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Paris)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Ferroviaire	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Ferroviaire (Suisse)	SUISSE	IG	100,00	100,00	0	0
Ermewa Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Iberica	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Intermodal	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Intermodal (Suisse)	SUISSE	IG	100,00	100,00	0	0
Ermewa Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa investissements	FRANCE	IG	51,05	51,05	51,05	51,05
Ermewa Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe intermodal Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Asie	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Brasil	BRÉSIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Inc	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Eurotainer Shanghai	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EVS	FRANCE	IG	65,60	65,60	65,08	65,08
Exceed AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Exceed Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Exceed Sweden AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Férfos	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ferrus Immo	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Financière Ermewa	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Flandre Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fortec Distribution Network Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
France Location Distribution	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
France Toupie Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Froidcombi	FRANCE	IG	49,00	49,00	49,00	49,00
FVE	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gemafer	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Automotive	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Automotive Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Automotive Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Réseau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Brock	NOUVELLE-CALÉDONIE	IG	99,85	99,85	99,85	99,85
Geodis Calberson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Aquitaine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Bosphorus Lojistik AS	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Hungaria 4PL	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Hungaria Kft	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Lille Europe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Paris Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Polska SP zoo 4PL	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson RUS	RUSSIE, FÉDÉRATION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Russia 3PL	RUSSIE, FÉDÉRATION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson s.r.o.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson s.r.o. 4PL	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko 4PL	SLOVAQUIE (République Slovak)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko s.r.o.	SLOVAQUIE (République Slovak)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Valenciennes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Division Messagerie Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Euromatic Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Geodis Freight Forwarding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Gestion Immobilière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Lojistik Hizmetler	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Ireland	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Israël	ISRAËL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina (Ecuador)	ÉQUATEUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Global Solutions Argentina (Uruguay)	URUGUAY	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Austria	AUTRICHE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Canada	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Colombia	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Germany	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Italy	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Mexico	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Philippines	PHILIPPINES	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Switzerland	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions UK	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions USA Inc	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Venezuela	VENEZUELA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Japan	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Iberia Holding	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Île-de-France Service	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Immobiliare Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ireland Ltd	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistica do Brasil Ltda	BRÉSIL	IG	100,00	100,00	0	0
Geodis Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Geodis Logistics Almere BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Beverage	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics CAE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Europarts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Île-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Maroc	MAROC	IG	99,99	99,98	99,99	99,99
Geodis Logistics Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Nord Ouest	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Geodis Logistics Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics SPA	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Sud	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistique Tunisie	TUNISIE	IG	100,00	50,00	100,00	50,00
Geodis Networks	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Networks 4PL	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Nova Logistics	BELGIQUE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
Geodis Oil and Gaz	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Hongkong – 4PL	HONGKONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Hongkong Ltd	HONGKONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Overseas India	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas international Forwarding – 4PL	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas International Freight Forwarding (Shenzhen) Co., Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Tunisie	TUNISIE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Geodis OverseasIndia – 4PL	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Projets	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Projets Niger	NIGER	IG	100,00	100,00	0	0
Geodis Rakotrans s.r.o	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Geodis SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis SCO	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis SCO Japan Co. Ltd.	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis solucoesGlobais de Logistica do Brasil	BRÉSIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Solutions	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Tanger Méditerranée	MAROC	F	0	0	100,00	100,00
Geodis Trans Slovakia s.r.o	SLOVAQUIE (République Slovaque)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis UK Ltd Logistique contractuelle	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis UK Ltd Messagerie	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Argentina SA	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Australia Holdings Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Bangladesh Ltd	BANGLADESH	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Canada Limited	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile – 4PL	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile Limitada	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile SA	CHILI	IG	99,86	99,86	99,86	99,86
Geodis Wilson Denmark – 4PL	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Far East Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland – 4PL	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Forwarding Services SDN BHD	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management – 4PL	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Holdings AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Sdn Bhd, Malaysia	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Germany GmbH & Co KG	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Holding AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Hongkong Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Indonesia – 4PL	INDONÉSIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson International GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Italia Spa	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Korea – 4PL	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE (Corée du Sud)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Korea Ltd	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE (Corée du Sud)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Kuwait LLC	KOWÉÏT	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Logistics Shanghai Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Management BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Wilson Maroc	MAROC	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Geodis Wilson Mexico SA de CV	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Network SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson New Zealand – 4PL	NOUVELLE-ZÉLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Norway – 4PL	NORVÈGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Norway AS	NORVÈGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Overseas AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Peru – 4PL	PÉROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Peru SA	PÉROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Polynésie SA	POLYNÉSIE FRANCAISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Projects USA, Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Pty Ltd Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Qatar LLC	QATAR	IG	97,00	97,00	97,00	97,00
Geodis Wilson Réunion	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Shanghai – 4PL	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Shanghai Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Singapore – 4PL	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Singapore Pte Ltd	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson South Africa – 4PL	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Spain, SLU	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Sweden – 4PL	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Sweden AB	SUÈDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Tai – 4PL	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Taïwan – 4PL	TAÏWAN, PROVINCE CHINOISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Taïwan Ltd	TAÏWAN, PROVINCE CHINOISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Thaï Ltd	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Thailand Ltd.	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson UAE LLC	ÉMIRATS ARABES UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson UK Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson USA Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Vietnam Ltd	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Vietnam Ltd – 4PL	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson, South Africa (Pty.) Ltd.	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson. Colombia Ltda	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson. New Zealand Ltd	NOUVELLE-ZÉLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Transport Ltd, Thailand	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Züst Ambrosetti S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodisglob, Solucoes Globais de Logistica	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GeodisGlobal Solutions Netherlands BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geoparts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geowaste	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GGs USA Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GIE France Express	FRANCE	IG	76,29	74,50	76,29	74,50
GIE Prisme	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud CEE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Iberica SA	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Intern Speditionsgesellschaft GMBH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud International France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud International Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Giraud Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Portugal	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud SRL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gironde Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GOGLS Algeria Sarl	ALGÉRIE	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Grand Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Grimaldi ACL France	FRANCE	IP	40,00	40,00	40,00	40,00
Groupe Ermewa	SUISSE	NC	0	0	100,00	100,00
Groupe MOVIS	FRANCE	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
GSTM	MAROC	IG	99,99	96,62	0	0
GW Freight Management Brazil	BRÉSIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
H F	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Hansebahn Bremen	ALLEMAGNE	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Haute-Provence Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Helf	ALLEMAGNE	IG	100,00	94,78	100,00	94,78
HTB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IGB	ALLEMAGNE	IG	50,21	50,21	50,21	50,21
Immobilière Geodis I	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Geodis II Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immolog Paris Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Instit. de Form. Eur. Multimodal	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Benelux BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Cargo Gmbh	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Eisenbahngesellschaft mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Prag	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITNOVEM	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Joud Libya	LIBYE	NC	0	0	51,00	51,00
Les Courtiers Associés	FRANCE	IG	75,00	38,25	0	0
Les Rouleurs du Cambresis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexser France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexser Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexsis	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Logifer	FRANCE	ME	50,00	50,00	50,00	50,00
Logistica	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
LORRY Rail	LUXEMBOURG	IG	58,34	58,34	58,34	58,34
MAW	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MAY	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MF Cargo	HONGRIE	IG	100,00	100,00	0	0
MG Transports	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MGL	FRANCE	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
MOSTVA	POLOGNE	ME	50,00	48,02	50,00	48,02
MOVIS Liberia	LIBERIA	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Mali	MALI	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Sénégal	SÉNÉGAL	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Sénégal Trucks	SÉNÉGAL	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Ghana	GHANA	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Cameroun	CAMEROUN	ME	40,00	40,00	40,00	40,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
MOVIS Tchad	TCHAD	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MOVIS Côte d'Ivoire	CÔTE D'IVOIRE	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
TRIDENT SHIPPING Côte d'Ivoire	CÔTE D'IVOIRE	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
SUMACO Côte d'Ivoire	CÔTE D'IVOIRE	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
GEODIS WILSON Côte d'Ivoire	CÔTE D'IVOIRE	ME	40,00	40,00	40,00	40,00
MTM	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Naviland Cargo	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
NEB	ALLEMAGNE	IG	66,92	33,60	66,92	33,60
Norferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Normanche	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Normandie Rail Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Novatrans	FRANCE	IG	96,68	96,68	96,68	96,68
Noyon	FRANCE	ME	35,59	35,59	35,59	35,59
One Source Logistics LLC	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OOO Geodis Rus (Log)	RUSSIE, FÉDÉRATION	NC	0	0	100,00	100,00
Ortrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
PLC	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pan European Transport UK Logistics	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pargesco	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Paris 8	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pelsolutions SA	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pharmalog	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PT Geodis Wilson Indonesia	INDONÉSIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail4Captrain Gmbh	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Railcar Finance Company 2 LTD	IRLANDE	IG	100,00	100,00	0	0
RBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Recontec	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Rhône Dauphiné Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rhône Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Rohde & Liesenfeld Canada Inc.	CANADA	ME	50,00	50,00	50,00	50,00
Rohde & Liesenfeld International GmbH & Co. KG	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Project GMBH (India)	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Projects (China) Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Projects GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Pty. Ltd. Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Verwaltungsges. mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenteld Ltd. New Zealand	NOUVELLE-ZÉLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGW	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SMTR Calberson	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNTC	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
SARI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Chelles	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Le Fontanil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Mery	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Salaise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Borny	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ceretif	FRANCE	IG	100,00	95,00	100,00	95,00
SCI Charval	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Danjoutin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Brèche	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Poudrière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SCI de Vaux	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Rouvray	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Étupes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI FGH	FRANCE	IG	75,00	63,00	75,00	63,00
SCI Horizons	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI JCC	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Le Polygone	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Champagne-Ardennes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Île-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Sud-Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Royneau Le Coudray	FRANCE	IG	100,00	99,05	100,00	99,05
SCI Voujeaucourt	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SD Calberson	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
Sealogis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SEGI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Seine Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sénart Affrètement	FRANCE	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SEP Transpul	FRANCE	IG	100,00	41,50	100,00	41,50
Setcargo	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Setrada	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Setram	ESPAGNE	ME	25,00	24,01	25,00	24,01
Shanghai E&T Calberson Overseas	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SIBELIT	LUXEMBOURG	ME	42,50	42,50	42,50	42,50
Smethwick Properties Management Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	0	0
SNC Bercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Fret Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Geodis Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogewag	FRANCE	IG	100,00	96,07	100,00	96,07
Somap	FRANCE	IG	81,75	81,75	81,75	81,75
Somedat	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Soptrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sopyrim	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sotraf	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sté de Gestion du Terminal d'AITON	FRANCE	IG	100,00	68,14	65,00	33,14
Sté Propriétaire Wagons Modalohr	FRANCE	IG	100,00	50,98	100,00	50,98
STSI	FRANCE	IG	99,45	99,45	99,45	99,45
STVA SA	FRANCE	IG	96,04	96,04	96,04	96,04
STVA UK	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
TBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	99,80
TCL Cameroun	CAMEROUN	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCL Houston	ÉTATS-UNIS	IG	88,63	88,62	88,63	88,63
TCL Tchad	TCHAD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Tethys	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
TGP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Thales Geodis Freight & Logistics	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
TIBERCO	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Transalpin Eisenbahn AG	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport Ferroviaire Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport Ferroviaire Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport Logistique Partenaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transports Bernis	FRANCE	IG	67,69	67,69	67,69	67,69
Transports J. Savin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transportvoiture	BELGIQUE	IG	99,95	96,00	99,95	96,00
Transquercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transwaters	FRANCE	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
TWE	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	99,80	99,80
Uniroute	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Val Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Valenda	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valtrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Var Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VC Holding	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
VC Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VFLI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VIIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Vilogistique	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Vitesse Logistics BV	PAYS-BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Walbaum	FRANCE	IG	99,76	99,76	99,76	99,76
Waren Shipping	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
WEA	ALLEMAGNE	IG	74,00	71,07	74,00	71,07
Wilson Denmark Holding A/S STP	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
XP LOG	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97

SNCF GARES & CONNEXIONS

A2C	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Architecture	FRANCE	NC	0	0	25,00	25,00
AREP Groupe	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
AREP Pékin	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Vietnam	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Ville	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parvis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté d'Aménagement Mezzanine Paris Nord	FRANCE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
VALGA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

**FONCTIONS COMMUNES
ET PARTICIPATIONS**

Écomobilité Partenaires SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Écomobilité Ventures	FRANCE	IP	56,71	56,71	0	0
Espaces Ferroviaires Aménagement	FRANCE	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Espaces Ferroviaires Résidences du Rail	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Espaces Ferroviaires Transactions	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofima	SUISSE	ME	22,60	22,60	22,60	22,60
GARE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GIE Eurail Test	FRANCE	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
ICF	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MASTERIS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOVEDIS-ICF	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Noviaserv	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Orfea-SERHR	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
S2FIT	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S2FIT1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA Château-d'Arcy	FRANCE	IG	98,08	98,08	98,08	98,08
SCI du Cercle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI La Chapelle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ney	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Paradis Clichy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Monceau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC VÉZELAY	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF America Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Conseil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Développement	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Énergies	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
SNCF International	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
SNCF Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Participations	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF RE	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	0	0
Société des Trains Expositions (STE)	FRANCE	IG	100,00	100,00	90,46	90,46
SPFRD	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Ste Nationale d'Espaces Ferroviaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STELSIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Trans'actif Immobilier	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 21 avril 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'EPIC SNCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué en note 28.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la SNCF a rendu public en septembre 2009 un nouveau schéma directeur du transport ferroviaire de marchandises. Le déploiement de ce schéma se poursuit et a conduit la société à modifier son organisation.

Dans ce contexte, les modalités d'évaluation des moyens de production de l'activité Fret SNCF ont été adaptées.

À ce stade d'avancement du schéma et compte tenu de la documentation existante sur les projections d'activité et de rentabilité, les valeurs d'utilités retenues ont été déterminées à partir d'une méthodologie et d'hypothèses ne remplissant pas les conditions requises par les normes IFRS. Par ailleurs, le marché européen de la vente et de la location des locomotives est un marché restreint et la référence à des transactions est limitée. En conséquence, les valeurs retenues pourraient ne pas être représentatives des valeurs de marché.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable des moyens de production du Fret SNCF dont la valeur comptable après amortissement s'élève à 1,6 milliard d'euros avant une dépréciation de 1,1 milliard d'euros. Ce point faisait déjà l'objet d'une réserve au cours des exercices précédents.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.3, 8.1.1 et 28.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'UGT « Offre Globale » qui décrivent les hypothèses et les résultats du test de perte de valeur de cette UGT ayant conduit à la constatation d'une dépréciation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Comme indiqué dans la note 1.2 des comptes consolidés, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans le contexte d'une difficulté à appréhender les perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

— comme indiqué dans les notes 2.9, 3.3, 8 et 28 des états financiers, la SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur ses actifs ;

— les écarts d'acquisition, dont le montant s'élève globalement à 1,4 milliard d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits en note 2.9 des états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie des activités concernées, à apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans d'affaires révisés à fin 2012 et à vérifier l'information donnée dans les notes 2.9, 8.1 et 28 ;

— lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés, la SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur les actifs rattachés à ces activités. Nous avons examiné les modalités

retenues par la SNCF lors de la mise en œuvre de ces tests, les prévisions des flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié l'information donnée dans les notes 2.9, 3.3, 8 et 28;

— comme indiqué en notes 2.19 et 31, le Groupe reconnaît des impôts différés actifs au bilan en fonction de ses perspectives de bénéfices fiscaux futurs. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs ainsi que les prévisions de résultat et hypothèses sous-tendant leur reconnaissance. Nos travaux relatifs à ces données et hypothèses nous ont permis d'apprécier le caractère approprié des estimations retenues et de l'information donnée dans les notes 2.19 et 31.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport d'activité du Groupe.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Franck Boyer
Lionel Gotlib

PricewaterhouseCoopers Audit
Éric Bertier
Philippe Vincent

O3 —
RAPPORT
SUR LE
GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE
INTERNE DU
GROUPE SNCF

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a été présenté par le Président au Conseil d'administration.

Le plan de ce rapport s'appuie sur le cadre de référence proposé par l'AMF (Autorité des marchés financiers). Les principales améliorations apportées aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de SNCF durant l'année 2012 concernent :

— l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration réalisée avec l'aide d'un consultant externe. Cette évaluation a montré la satisfaction des administrateurs quant à la mise en œuvre des règles de bonne gouvernance ;

— la création d'un comité d'éthique Groupe, présidé par Monique Sassier, médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et composé de responsables de l'EPIC et de représentants du groupe SNCF. Ce comité a vocation à connaître et traiter l'ensemble des questions concernant l'éthique dans le Groupe et à émettre des recommandations cadres ;

— l'extension du champ de l'alerte éthique aux questions de discrimination ;

— en matière de gestion des risques, la réalisation par les différentes composantes du Groupe de leur propre cartographie des risques, sous pilotage de la DAR, confirmant ainsi la maturité acquise dans l'appropriation et l'utilisation de la méthode ;

— en matière de contrôle interne, la mise en œuvre d'une campagne d'autoévaluation en 2012. Elle a concerné environ 300 entités de l'EPIC (dont 200 établissements) et porté sur les processus Paie, Immobilisations, Achats/Fournisseurs. Cette campagne s'est prolongée avec une mission d'audit interne qui a évalué la pertinence du dispositif ainsi que des réponses apportées :

– en complément, un questionnaire d'autoévaluation a été déployé en 2012 auprès des branches et domaines de façon à appréhender la façon dont ceux-ci maîtrisent les différents éléments de leur environnement de contrôle, – en complément toujours, une nouvelle campagne d'autoévaluation a été menée par la branche SNCF Geodis afin de vérifier la conformité au référentiel de contrôle interne élaboré par celle-ci en 2011 ;

— en matière de sécurité des systèmes d'information, la consolidation par la DAR des analyses de risques menées par les branches et domaines de façon à offrir une visualisation globale de ces risques par grands processus critiques de l'entreprise ;

— en matière de respect des règles de séparation des tâches, la mise à disposition de la DAR de requêtes permettant de visualiser les incompatibilités dans l'ERP Achats et donc de cibler facilement les besoins d'ajustement des organisations ;

— en matière de risque incendie, la refonte de la documentation avec la réécriture du référentiel RA 00025 qui fixe les principes de management de la sécurité incendie immobilière, clarifie la responsabilité du directeur d'activité ainsi que celle du directeur d'établissement et précise la délégation hiérarchique ;

— en matière de sûreté des personnes, la création de la direction déléguée à la prévention et la gestion des incivilités dont l'objectif est de promouvoir les échanges de bonnes pratiques en interne et d'accroître la sensibilisation accrue en externe ;

— en matière de santé et sécurité au travail, la création au sein de l'EPIC de la direction déléguée Prévention et Santé dont l'objectif est de développer des synergies entre tous les acteurs de la prévention : professionnels de santé, préventeurs et rédacteurs de textes réglementaires.

Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la Direction de l'Audit et des Risques de la SNCF – 34, rue du Commandant-Mouchotte – 75014 Paris

SNCF

Direction de la Communication
34, rue du Commandant-Mouchotte
75699 Paris Cedex 14

sncf.com

—

Conception et réalisation:
M&CSAATCHI.CORPORATE

